



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quinzième session**  
Point 159 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission de l'Organisation  
des Nations Unies pour la stabilisation  
en République démocratique du Congo**

## **Exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	6
II. Exécution du mandat . . . . .	6
A. Considérations générales . . . . .	6
B. Utilisation des crédits . . . . .	7
C. Activités d'appui de la Mission . . . . .	15
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional . . . . .	17
E. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays . . . . .	18
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	19
III. Exécution du budget . . . . .	83
A. Ressources financières . . . . .	83
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources . . . . .	84
C. Évolution des dépenses mensuelles . . . . .	85
D. Autres produits et ajustements . . . . .	85
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	86

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (27 avril 2021).



---

F.	Contributions non budgétisées .....	86
IV.	Analyse des écarts .....	87
V.	Exécution du budget : ressources financières relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses .....	92
VI.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre .....	94
VII.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution <a href="#">74/286</a> .....	94

## Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 et l'objectif de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (action politique, protection des civils et droits de l'homme, et appui).

Au cours de l'exercice, la MONUSCO a utilisé de ses bons offices pour encourager les intervenants congolais à saisir l'occasion qu'offrait la formation d'un gouvernement de coalition pour réduire les tensions politiques et rassembler toutes les parties prenantes autour d'un projet commun visant à améliorer le climat politique, à réformer et à renforcer les institutions et à améliorer la protection des civils. Face à la montée de la violence dans certaines parties du pays, elle a concentré la force dans les secteurs fortement touchés par les conflits provoqués par les groupes armés et la violence intercommunautaire et assoupli son mode de déploiement. Au dernier trimestre de l'exercice, l'exécution de son mandat ayant été entravée par les restrictions imposées aux voyages et aux rassemblements du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Mission a soutenu l'action menée par le Gouvernement pour lutter contre la menace que faisait peser la pandémie.

Au cours de l'exercice considéré, la MONUSCO a engagé des dépenses d'un montant de 1 036 092 000 dollars, ce qui représente un taux d'utilisation des ressources de 98,8 %, contre 1 194 557 200 dollars, soit un taux d'utilisation des ressources de 100 %, pour l'exercice 2018/19.

Le solde inutilisé (12 598 400 dollars) s'explique par la sous-utilisation des crédits ouverts au titre des militaires et du personnel de police, qui tient principalement au fait que les taux de déploiement tardif des observateurs militaires, des contingents et de la police des Nations Unies ont été plus élevés que prévus, que les dépenses de fret pour la rotation et le rapatriement du matériel appartenant aux contingents et le coût quotidien des rations ont été inférieurs aux prévisions et qu'une unité de police constituée dont le coût avait été inscrit au budget 2019/20 a été rapatriée plus tôt que prévu au cours de l'exercice 2018/19, ainsi que par la sous-utilisation des crédits ouverts au titre des dépenses opérationnelles, qui tient principalement à l'incidence des restrictions sur les voyages et les rassemblements liées à la pandémie de COVID-19. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par la hausse des dépenses engagées au titre personnel civil, qui tient principalement au fait que les taux de vacance pour toutes les catégories de personnel ont été moins élevés que prévu, que le coefficient d'ajustement et les barèmes des traitements et indemnités pour le personnel recruté sur la plan national et les Volontaires des Nations Unies ont été plus élevés que prévu et que des emplois de temporaire (autre que pour les réunions) ont été créés.

### Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.)

Catégorie	Montant alloué <sup>a</sup>	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	533 086,2	519 930,0	13 156,2	2,5
Personnel civil	219 331,2	258 883,1	(39 551,9)	(18,0)

Catégorie	Montant alloué <sup>a</sup>	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Dépenses opérationnelles	296 273,0	257 278,9	38 994,1	13,2
<b>Montant brut</b>	<b>1 048 690,4</b>	<b>1 036 092,0</b>	<b>12 598,4</b>	<b>1,2</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	22 651,2	27 885,5	(5 234,3)	(23,1)
<b>Montant net</b>	<b>1 026 039,2</b>	<b>1 008 206,5</b>	<b>17 832,7</b>	<b>1,7</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 048 690,4</b>	<b>1 036 092,0</b>	<b>12 598,4</b>	<b>1,2</b>

<sup>a</sup> Ressources approuvées d'un montant brut de 1 012 252 800 dollars (montant net : 989 601 600 dollars) et engagements autorisés d'un montant brut de 36 437 600 dollars correspondant aux ressources supplémentaires nécessaires pour faire face à la situation en matière de sécurité en République démocratique du Congo jusqu'au 30 juin 2020.

### Exécution du budget : ressources humaines

Catégorie	Effectif approuvé <sup>a</sup>	Effectif réel (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) <sup>b</sup>
Observateurs militaires	660	460	30,3
Contingents	16 215/14 000 <sup>c</sup>	14 217	4,7
Police des Nations Unies	391/591 <sup>c</sup>	272	46,4
Unités de police constituées	1 050	901	14,2
Personnel recruté sur le plan international	720	635	11,8
Administrateurs recrutés sur le plan national	204	171	16,2
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1 521	1 458	4,1
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international)	335	315	6,0
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan national)	11	9	18,2
Emplois de temporaire <sup>d</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	5	4	20,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	8	2	75,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	46	45	2,2
Personnel fourni par des gouvernements	90	45	50,0

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

<sup>b</sup> Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.

<sup>c</sup> L'effectif autorisé a été revu par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2502 (2019) du 19 décembre 2019.

<sup>d</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section VI du présent rapport.

## I. Introduction

1. Le projet de budget pour le fonctionnement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 (exercice 2019/20), que le Secrétaire général a présenté dans son rapport du 29 mars 2019 (A/73/816), s'élevait à un montant brut de 1 023 267 600 dollars (montant net : 1 000 224 200 dollars). Il devait couvrir le déploiement de 660 observateurs militaires, 16 215 membres des contingents, 1 441 membres du personnel de police, dont 1 050 membres d'unités constituées, 726 membres du personnel recruté sur le plan international, 1 779 membres du personnel recruté sur le plan national (dont 212 administrateurs recrutés sur le plan national), 347 Volontaires des Nations Unies et 90 membres du personnel fourni par des gouvernements.

2. Dans son rapport du 16 mai 2019, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 1 022 802 800 dollars (montant brut) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 (voir A/73/755/Add.15, par. 49).

3. Dans sa résolution 73/315 et dans sa décision 73/555, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 012 252 800 dollars (montant net : 989 601 600 dollars) destinés à financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

4. Par la suite, le Secrétaire général a demandé au Comité consultatif l'autorisation d'engager des dépenses d'un montant maximum de 36 437 600 dollars pour financer le maintien de trois bataillons et l'application des recommandations issues de l'évaluation indépendante sur la protection des civils et la neutralisation des groupes armés dans les territoires de Beni et de Mambasa, ce qui était nécessaire compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité en République démocratique du Congo.

5. Dans sa lettre datée du 28 avril, le Comité consultatif a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut ne dépassant pas 36 437 600 dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020. Le montant brut total des ressources approuvées pour l'exercice s'est élevé à 1 048 690 400 dollars (montant net : 1 026 039 200 dollars). Le montant de 36 437 600 dollars n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres.

## II. Exécution du mandat

### A. Considérations générales

6. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MONUSCO dans sa résolution 1925 (2010) et l'a prorogé dans ses résolutions ultérieures. Il a énoncé le mandat correspondant à l'exercice considéré dans ses résolutions 2463 (2019) et 2502 (2019).

7. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de promouvoir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.

8. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits

dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (action politique, protection des civils et droits de l'homme, et appui).

9. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2019/20, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

## **B. Utilisation des crédits**

10. Les priorités stratégiques de la Mission pour l'exercice 2019/20 ont été définies dans les résolutions 2463 (2019) et 2502 (2019) du Conseil de sécurité. Dans sa résolution 2463 (2019), le Conseil a décidé que le mandat de la MONUSCO comporterait des tâches prioritaires, à savoir l'action politique et la protection des civils.

11. L'exercice 2019/20 a été marqué par plusieurs événements majeurs dont les conséquences ont largement infléchi la trajectoire de la République démocratique du Congo et l'exécution du mandat de la Mission. Dans le sillage du transfert pacifique du pouvoir qui a suivi les élections de décembre 2018, un gouvernement de coalition a été mis en place en septembre 2019. La coalition, issue d'un accord entre les principaux acteurs politiques, notamment le Président, Félix Tshisekedi, et l'ancien Président, Joseph Kabila, est à la fois l'un des grands aboutissements des élections de 2018 et un élément crucial de la politique de stabilisation globale de la République démocratique du Congo.

12. La MONUSCO n'a pas cessé d'encourager les acteurs congolais à tirer parti de ce gouvernement de coalition pour réduire les tensions politiques et rassembler toutes les parties prenantes, y compris l'opposition et la société civile, autour d'un projet commun visant à améliorer le climat politique du pays, soutenir les principales réformes en matière de gouvernance et de sécurité, et renforcer les institutions ainsi que la protection des civils.

13. Pendant la période considérée, la coalition a pris des mesures concrètes, telles que l'accord sur le nouveau gouvernement, la répartition des postes ministériels et l'accord sur le budget de l'État. Dans le même temps, les tensions qui se sont accrues ces derniers mois entre les partenaires de la coalition ont suscité de nombreux appels à la dissolution de cette coalition et donné lieu à plusieurs incidents très médiatisés, comme la destitution du Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale, partisan du Président Tshisekedi. Ces problèmes interviennent dans un contexte de manœuvres partisanes, à l'approche des prochaines élections en 2023.

14. La pandémie de COVID-19 n'arrange pas la situation difficile que connaît la République démocratique du Congo. Devant la détérioration de la situation socioéconomique, aggravée par les mesures prises pour faire face à la pandémie de COVID-19, il n'est pas facile pour la coalition et le nouvel ordre politique de conserver la faveur de l'opinion congolaise. Le Gouvernement s'est attaché à mettre en place des mesures préventives pour contrer la menace de la pandémie de COVID-19, comme l'imposition, le 24 mars 2020, d'un état d'urgence pour des raisons de santé publique.

15. Les bons offices de la Mission ont été essentiels dans un contexte où les dirigeants de l'opposition contribuaient à faire bouger les nouveaux rapports de force entre les mouvements politiques du pays, et le Gouvernement a mis en œuvre des initiatives visant à renforcer la coopération bilatérale et régionale, ouvrir l'espace politique et améliorer la sécurité dans le pays. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a repris la collecte d'informations sur les violations des droits humains liées aux restrictions de l'espace politique et constaté une diminution du nombre de violations des droits civils et politiques. Cependant, les attaques et les menaces contre les journalistes continuent de limiter la liberté de la presse. Le Bureau poursuit la collecte d'informations sur les attaques et les menaces contre les journalistes et les membres de la société civile ainsi que les restrictions à l'exercice des libertés fondamentales (arrestations arbitraires). À cet égard, et en vue de désamorcer les tensions, la Mission a travaillé en étroite collaboration avec les forces de sécurité nationales pour mettre un terme au recours excessif à la force pour réprimer les manifestations pacifiques. La pandémie de COVID-19 intensifiant les préoccupations en matière de droits humains, en particulier compte tenu de l'état d'urgence déclaré le 24 mars 2020, le Bureau a renforcé la collecte d'informations sur les violations des droits humains telles que les arrestations arbitraires, les détentions illégales et les violations liées à l'utilisation injustifiée et excessive de la force. Par ailleurs, la MONUSCO a continué de s'acquitter de son mandat concernant les femmes et la paix et la sécurité, grâce à une collaboration ciblée avec les autorités nationales, provinciales et locales, dans le cadre de laquelle elle a plaidé en faveur du renforcement de la représentation et de la participation des femmes, notamment dans la prise de décisions liées à la pandémie de COVID-19.

16. Également dans le cadre de l'action politique, une collaboration a été établie avec les partenaires régionaux, notamment avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union africaine. Par ailleurs, la MONUSCO a continué d'appuyer les mesures régionales visant à renforcer la coopération en matière de sécurité dans le contexte de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. À cet égard, des consultations se tiennent entre le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, les bureaux des coordonnateurs résidents du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda et la MONUSCO concernant la mobilisation de ressources à l'appui des mesures non militaires visant les groupes armés étrangers dans l'est de la République démocratique du Congo.

17. Face à l'insécurité et à la crise humanitaire, exacerbées par les activités déstabilisatrices de groupes armés nationaux et étrangers et le nombre croissant de personnes déplacées à l'intérieur du pays, la MONUSCO a renforcé ses activités de protection des civils, en particulier de la population vulnérable (les femmes et les jeunes), en adoptant une démarche globale faisant appel à la fois à sa composante civile et à son personnel en tenue. Devant la recrudescence de la violence en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, où les activités des groupes armés se sont multipliées en même temps que la violence intercommunautaire montait en flèche, avec des effets dévastateurs sur la population locale, la Mission a ajusté sa présence et intensifié ses activités de protection des civils. Plus particulièrement, elle a revu son dispositif et la concentration de ses forces dans des zones concernées par des conflits entre groupes armés et des actes de violence intercommunautaire de forte intensité, n'hésitant pas à fermer des bases opérationnelles de compagnies ou à déployer périodiquement des unités de combat (92 déploiements au total). En outre, les interventions préventives



de la Force, qui ont permis à celle-ci de se rendre dans des zones à haut risque, ont ouvert l'accès aux opérations humanitaires.

18. La MONUSCO conserve au cœur de son action la mobilisation de la population ainsi que le renforcement de ses mécanismes de coordination pour la protection des civils et de son système d'alerte rapide. Elle a poursuivi les évaluations conjointes des menaces pesant sur les civils en déployant des équipes mobiles d'appui à la protection dans tous les secteurs et bureaux extérieurs et en renforçant la mise en place de mécanismes de coordination liés à la protection des civils. Elle a procédé à une analyse des conflits et dressé la liste des principales parties prenantes, pour l'ensemble de la Mission au moyen de son Système complet d'évaluation de la performance et au niveau provincial en élaborant des stratégies en collaboration avec le Gouvernement, dans le cadre de l'approche globale. Le système d'alerte rapide a été renforcé par le rétablissement des comités de protection locaux et, dans le même temps, l'obtention d'une plus forte adhésion de la population pour assurer sa durabilité. En affectant dans des zones éloignées des coordonnateurs des affaires civiles et des assistants chargés de la liaison avec la population locale, la Mission a pu établir un meilleur contact avec les populations et soutenir les initiatives de dialogue et de réconciliation. Dans le cadre de l'approche globale, la MONUSCO a continué d'aider le Gouvernement à simplifier le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. De plus, elle a fourni un appui technique et logistique aux initiatives prises à l'échelon des provinces pour faire face au nombre croissant de groupes armés souhaitant se rendre.

19. Le mandat relatif à la protection des civils a été exécuté en tenant compte des questions de genre ; ainsi, une liste a été dressée des zones à haut risque pour les femmes et les filles, que ce soit en raison des conflits armés, des phénomènes de violence sexuelle et fondée sur le genre et d'autres violations des droits humains. La Mission a encadré les mesures visant à promouvoir les structures locales de prévention des conflits et de réconciliation dirigées par des femmes, ce qui a contribué à faire prendre en compte les questions de genre dans les solutions proposées aux problèmes de protection des civils, tels que les nouveaux risques liés à la pandémie de COVID-19.

20. En réponse aux troubles civils qui ont eu lieu autour de Beni en novembre 2019, notamment les violentes manifestations contre la MONUSCO et les attaques contre les équipes humanitaires et médicales intervenant face à la maladie à virus Ebola, la Mission a amélioré ses systèmes d'alerte rapide pour mieux analyser la situation et donner l'alerte, ainsi que ses mécanismes de protection au niveau local tels que les comités de protection et les plans visant à renforcer les initiatives locales contre la violence. Elle a également augmenté son personnel militaire et de police pour protéger le personnel humanitaire et médical luttant contre la maladie à virus Ebola. Dans ce contexte, le Département des opérations de paix a demandé au général Santos Cruz, en décembre 2019, de faire une évaluation indépendante de la protection des civils et de la neutralisation des groupes armés dans ces régions. Comme suite aux recommandations du rapport Santos Cruz, la MONUSCO a analysé les conflits et évalué les menaces, et passé en revue ses dispositifs d'alerte rapide. Il s'en est suivi une stratégie conjointe globale visant à améliorer les rapports analytiques et les communications stratégiques, et une augmentation des capacités et des déploiements de la Force, notamment l'établissement de deux nouvelles bases opérationnelles temporaires à Mandumbi et à Mamove.

21. L'exploitation illégale des ressources naturelles demeure l'une des principales sources de conflit et d'instabilité dans les provinces de l'est. C'est pourquoi la

MONUSCO a continué de lutter contre les activités rentières des acteurs armés et de faciliter le contrôle par les civils des chaînes d'approvisionnement. Ainsi, 34 sites miniers ont été recensés dans la région de Beni et les chaînes d'approvisionnement, les acteurs en amont et la légalité des sites passés en revue. La Mission a également fourni un appui technique pour mettre en place un système de surveillance visant à renforcer le contrôle par les civils de l'extraction et du commerce de l'or, l'objectif étant d'accroître les activités économiques légitimes tout en réduisant les revenus illicites des éléments armés. Par ailleurs, elle a contribué à l'élaboration d'un projet quadriennal ayant pour but de renforcer la sécurité et le respect des droits humains dans les zones minières des provinces de l'Ituri et du Sud-Kivu qui sont touchées par un conflit. Avec le soutien de la composante Police de la Mission, une formation de formateurs sur le respect des droits humains dans le secteur de l'exploitation des ressources minérales a été organisée à l'intention de la police chargée des mines et des hydrocarbures dans le Sud-Kivu.

22. Pour remédier aux causes profondes des conflits, la Mission s'est attachée, dans le cadre de ses efforts de stabilisation, à faciliter le dialogue intercommunautaire et mettre en place des mécanismes de règlement des conflits ; notamment, elle a poursuivi les activités d'appui et de coordination engagées dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, qui favorise, grâce à l'intervention de multiples donateurs, la mise en œuvre du programme de reconstruction élaboré par le Gouvernement. La MONUSCO a contribué à la mise en œuvre de programmes de stabilisation dans des zones prioritaires dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Financés par le Fonds de cohérence pour la stabilisation, ces programmes visent à permettre aux structures locales de travailler avec les autorités nationales et provinciales afin de définir et mettre en œuvre les priorités clés en matière de paix et de sécurité. Trois projets ont été lancés en Ituri en faveur des ex-combattants de la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), et un dans le territoire de Djugu, sur le dialogue démocratique. Dans la province du Kasai, la Mission a aidé les autorités et la population à faire un recensement des populations en vue de la tenue d'un dialogue visant à remédier aux causes profondes de la violence intercommunautaire dans la province. En Ituri, le programme de démobilisation du FRPI dans le sud d'Irumu s'est poursuivi. Avec le soutien de la MONUSCO et du Gouvernement, le processus a abouti à la signature d'un accord de paix entre le FRPI et le Gouvernement et à l'élaboration d'un plan opérationnel de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et permis de finir la construction de camps de désarmement et de démobilisation.

23. Les activités menées par la Mission en matière de lutte contre l'impunité et pour le renforcement du principe de responsabilité et de la confiance envers les forces de sécurité de l'État ont été facilitées par les enquêtes et la surveillance concernant les droits de la personne et par l'assistance que la Mission apporte aux poursuites judiciaires, par l'intermédiaire de ses cellules d'appui aux poursuites. La MONUSCO a déployé des équipes mobiles multidisciplinaires de surveillance et d'intervention et continué, notamment par l'intermédiaire de ses cellules d'appui aux poursuites, de fournir un soutien aux enquêtes et aux poursuites concernant les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits de la personne perpétrées par les forces de sécurité de l'État et les groupes armés. En mars, la Mission a également encadré les audiences d'appel des tribunaux militaires de Beni et de Butembo, suspendues depuis 2016, et des procès importants au Nord-Kivu et à Kalemie ainsi que dans d'autres régions de l'est de la République démocratique du Congo. En ce qui concerne le système pénitentiaire, la population carcérale dans la zone de responsabilité de la MONUSCO s'élève actuellement à 22 000 personnes,

soit plus du triple de la capacité officielle. Malgré les mesures mises en place par la Mission pour faciliter la coordination de l'approvisionnement alimentaire et de l'acheminement des services essentiels, 62 personnes au moins sont mortes en détention au cours du premier trimestre de 2020, faute d'accès aux soins médicaux dont elles avaient besoin, mais aussi en raison des mauvais traitements. La Mission a appuyé la réforme stratégique de l'administration pénitentiaire au niveau national et adapté l'appui à la sécurité qu'elle fournit dans les prisons prioritaires, notamment en ce qui concerne les détenus à haut risque des groupes armés et des forces de sécurité de l'État.

24. Contribuant aux engagements pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix en faveur de solutions durables contre l'insécurité que les Congolais puissent eux-mêmes prendre en charge, la MONUSCO a continué d'adopter une approche multisectorielle de la réforme du secteur de la sécurité, mettant à profit ses bons offices et son savoir-faire technique pour aider les autorités nationales à s'attaquer aux facteurs de conflit et changer les institutions de manière durable.

25. Plusieurs éléments externes sont venus compliquer l'exécution du mandat de la MONUSCO, notamment les relations entre les partis de la coalition au pouvoir, sans oublier les mesures visant à contenir les conséquences de la pandémie de COVID-19, en particulier dans la dernière partie de la période considérée, et une forte escalade de la violence dans les provinces.

26. Au premier trimestre de la période considérée, du fait de l'apparition de la maladie à virus Ebola dans la région du Nord-Kivu, il a fallu maintenir les mesures particulières prises pour susciter l'adhésion des populations et aider le Gouvernement à acheminer l'aide humanitaire en toute sécurité et lutter contre l'Ebola.

27. La flambée des violences et la détérioration de la situation des droits de la personne et des conditions humanitaires dans plusieurs provinces ont obligé la Mission à revoir sa présence pour protéger les civils. Depuis août 2019, la République démocratique du Congo est confrontée à une montée en flèche de la violence intercommunautaire et des activités des groupes armés, dont les conséquences sur la population locale sont dévastatrices, notamment sur la population du territoire de Beni, où plus d'une centaine de meurtres ont été commis entre novembre 2019 et février 2020. Pour faire face aux nouvelles menaces qui pèsent sur les civils, la Mission a modifié sa présence pour être plus mobile ; elle a fermé sept bases opérationnelles de compagnies et déployé des unités de combat et des missions à long terme dans des zones critiques (Sud-Kivu et Ituri), où une recrudescence de la violence a provoqué d'importants déplacements de population. La Force a pu ainsi se rendre dans des zones où les civils font face à davantage de risques.

#### **Pandémie de maladie à coronavirus 2019**

28. Pour faire face aux problèmes particuliers liés à la pandémie de COVID-19, la Mission a adapté ses méthodes de travail afin de continuer de consacrer ses capacités opérationnelles à la protection des civils tout en mettant en œuvre des mesures d'atténuation comme la distanciation physique quand elle interagit avec les populations locales. Des activités liées aux projets de stabilisation au Nord-Kivu ont été interrompues jusqu'à la levée des restrictions imposées en raison de la pandémie de COVID-19. À la demande des autorités congolaises, l'appui à la réforme du secteur de la sécurité et du système judiciaire a été temporairement suspendu jusqu'à ce que la situation permette la reprise des activités.

29. Conformément aux directives établies par le Secrétariat de l'ONU, la Mission a fait face à la pandémie de COVID-19 en se concentrant sur trois points : a) assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix tout en prenant des mesures pour réduire au minimum le risque que ses activités à elle contribuent à la propagation du virus, b) continuer de s'acquitter de son mandat, la protection des civils étant une priorité essentielle assurée en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, et c) aider les autorités nationales à prendre des mesures pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

30. Plus précisément, la MONUSCO a adopté, notamment, les mesures suivantes : suspendre la relève des militaires et du personnel de police ; assurer le maintien des modalités de travail exceptionnelles ; respecter les restrictions de voyage à l'appui des mesures prises par le Gouvernement ; appliquer les mesures de distanciation physique ; et veiller à maintenir les capacités et les fournitures dont elle a besoin pour faire face à la pandémie.

31. L'équipe spéciale composée d'organismes des Nations Unies et créée dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies a élaboré un plan d'urgence relatif à la COVID-19 afin de maintenir l'efficacité opérationnelle du système des Nations Unies et de ses partenaires humanitaires dans un contexte de restrictions dues à la pandémie. Par ailleurs, la Mission a établi un tableau d'aide à la prise de décision où figurent les programmes par bureau local, et procédé à une première évaluation de l'importance des programmes compte tenu des risques et de l'impact socioéconomique associés à la pandémie. Ces informations ont été mises à la disposition de l'équipe de pays par l'intermédiaire de l'équipe spéciale et du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordinateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire).

32. La Mission a aidé le Gouvernement à faire face à la pandémie en lui fournissant un soutien logistique et à la sécurité sous la forme de transport aérien des forces de sécurité nationales et du matériel, et apporté un appui aux centres de détention du pays en contribuant à la mise en place de salles de confinement ou de centres de test et de traitement liés à la COVID-19.

33. La MONUSCO a aidé les autorités provinciales et les acteurs humanitaires à accéder en toute sécurité aux populations éloignées ou vulnérables. En collaboration avec les partenaires humanitaires, elle a envoyé des missions d'évaluation conjointes afin d'établir des plans de protection des populations qui tiennent compte des risques liés à la pandémie de COVID-19 et de sensibiliser la population aux mesures préventives.

34. S'agissant de la protection de la vie, de la santé, de la sûreté et de la sécurité du personnel de la MONUSCO, pour éviter de noyer ou d'obstruer le système sanitaire national, la Mission, en collaboration avec les partenaires de l'équipe de pays, a mis en place un centre de traitement lié à la COVID-19, dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, pour traiter le personnel des Nations Unies devant être hospitalisé à Kinshasa. Elle a également établi plusieurs salles de confinement et des camps de quarantaine pouvant accueillir jusqu'à 1 400 soldats, et mis en place des protocoles d'évacuation sanitaire conformes aux directives du Siège.

35. Pour limiter les infections et réduire le risque que le personnel de la Mission devienne un vecteur de transmission de la COVID-19, la majorité du personnel a été invitée à faire du télétravail depuis son lieu d'affectation. Dans tous les locaux, des protocoles sanitaires ont été établis prévoyant la prise de température, le lavage des mains, etc. En outre, la Mission a limité les déplacements de personnel entre les

provinces, plus particulièrement à partir de Kinshasa, épice de la pandémie. Les déplacements à l'intérieur des provinces nécessaires à l'exécution du mandat se sont déroulés dans le cadre de mesures d'atténuation appropriées et ont été étroitement surveillés par le commandement de la Mission.

### **Activités de fond et autres activités relatives aux programmes**

36. Pour pouvoir exécuter son mandat, la Mission a entrepris une série d'activités relatives aux programmes visant à contribuer à la sécurité et à la protection des civils dans l'est de la République démocratique du Congo et à soutenir l'état de droit. Ces activités ont été essentiellement menées dans six provinces où la Mission était présente, à savoir le Kasaï, le Kasaï-Central, l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Tanganyika.

37. L'état d'avancement et la nature des activités mises en œuvre sont décrits ci-après :

a) **Réseaux d'alerte locale et comités de protection.** Les éléments clés des mécanismes de protection locaux, des systèmes d'alerte rapide et des comités de protection locaux ont été étendus et renforcés pour servir d'autres communautés, y compris dans les régions les plus reculées, ce qui a permis d'améliorer la capacité de la Mission de communiquer avec la population civile, soutenir le renforcement des capacités locales et renforcer les initiatives de règlement des conflits et de dialogue ;

b) **Désarmement, démobilisation et réintégration.** Mené en collaboration avec les autorités nationales et provinciales, ce programme a permis de collaborer avec les autorités provinciales et nationales pour coordonner les mesures de désarmement, de démobilisation et de réintégration et promouvoir la mise en place d'un nouveau cadre national de désarmement, de démobilisation et de réintégration en accord avec les normes internationales. En outre, les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont favorisé l'adoption d'accords politiques durables, notamment avec le FRPI en Ituri, qui ont abouti à la signature d'un accord de paix ainsi qu'à la construction et à la remise aux autorités provinciales de camps de désarmement et de démobilisation à l'intention de 1 100 combattants du FRPI. La MONUSCO a conservé 11 centres de transit en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Compte tenu de la fermeture des frontières internationales du fait de la pandémie de COVID-19, des ex-combattants étrangers sont restés longtemps dans des centres de transit ;

c) **Projets de lutte contre la violence locale et de réinsertion sociale.** En consultation avec les autorités locales et les représentants locaux, la MONUSCO a mis en place dans six provinces un total de 70 projets de lutte contre la violence locale et de réinsertion sociale, dont 16 seulement ont été menés à bien, en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Ces projets ont été axés sur le soutien à la réinsertion d'un total de 6 680 personnes, qui ont bénéficié directement d'activités génératrices de revenus à Beni, Bunia, Kalemie et Kananga ;

d) **Police de proximité.** La MONUSCO a renforcé les capacités de la Police nationale congolaise en matière de police de proximité afin d'améliorer la sécurité dans les zones urbaines et périurbaines où des groupes armés sévissaient. Dans le cadre de la stratégie opérationnelle intégrée mise en place pour lutter contre l'insécurité, des centres conjoints de commandement, de contrôle et de coordination ont été établis dans les locaux de la police dans quatre localités où la Mission et la Police nationale congolaise ont collaboré en vue d'améliorer la sécurité, de renforcer les capacités de la police et de gérer les patrouilles. La police des Nations Unies s'est

attachée à renforcer la police de proximité à Beni, Oicha et Butembo et a fourni un soutien logistique supplémentaire à Beni et Oicha pour lutter contre l'insécurité croissante dans ces régions du fait des activités des Forces démocratiques alliées (ADF) ;

e) **Armes légères et de petit calibre.** La MONUSCO a réalisé des progrès supplémentaires dans la réduction de la circulation des armes dans les zones touchées par les conflits armés en fournissant aux forces armées congolaises et à la Police nationale congolaise des coffres-forts pour stocker les armes et en améliorant les installations de stockage sûr et sécurisé des armes détenues par l'État dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Kasaï-Central, le Tanganyika et à Kinshasa ;

f) **Cellule embargo.** La MONUSCO a surveillé efficacement l'application de l'embargo sur les armes. Plus particulièrement, elle a surveillé les flux de personnel militaire, d'armes ou de matériel connexe traversant la frontière de la République démocratique du Congo et en a rendu compte ; ainsi, elle a communiqué des informations utiles au Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo et aux parties concernées de la Mission. Les informations recueillies par la cellule ont également été utilisées pour mener des opérations militaires ainsi que des évaluations de la menace des groupes armés et des conditions de sécurité dans les zones d'opérations de la MONUSCO ;

g) **Affaires pénitentiaires.** La MONUSCO a continué de renforcer les capacités nationales en matière de gestion et de sécurité dans les prisons prioritaires, ce qui a permis de réduire le nombre d'incidents liés à la sécurité. Au total, 1 516 membres du personnel pénitentiaires et agent(e)s de sécurité des prisons, dont 325 femmes, ont reçu une formation sur l'administration pénitentiaire, la sécurité dans les prisons, les droits de la personne dans les prisons, le renseignement pénitentiaire, la santé et l'hygiène afin d'améliorer la sécurité et les conditions de détention dans 12 prisons à haut risque. La MONUSCO a suivi l'évolution de la pandémie de COVID-19 dans les prisons du pays, en mettant l'accent sur les 12 prisons prioritaires (Makala, Ndolo, Bunia, Goma, Beni, Butembo, Bukavu, Uvira, Kananga, Tshikapa, Luzumu et Kalemie), dans le cadre de mesures visant à prévenir la propagation de la COVID-19 ;

h) **Lutte contre l'impunité.** La MONUSCO a continué de fournir un soutien technique, financier et logistique aux autorités judiciaires militaires et civiles pour ce qui est des enquêtes et des poursuites concernant les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits de la personne ainsi que les cas liés à des atrocités commises à Djugu et Beni, comme les attaques contre les équipes d'intervention d'urgence contre l'Ebola. En outre, les autorités judiciaires des provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Tanganyika et du Kasaï ont bénéficié d'un encadrement sur le fonctionnement de la chaîne de justice pénale.

38. Sur le montant total brut des crédits approuvés (1 048 690 400 dollars), la Mission a engagé, pendant l'exercice considéré, des dépenses d'un montant total brut de 1 036 092 000 dollars, d'où un solde inutilisé de 12 598 400 dollars, ce qui représente un taux d'exécution de 98,8 %. Il ressort de l'exécution du budget de la Mission que les dépenses au titre des contingents et du personnel de police ont été inférieures aux prévisions, principalement pour les raisons suivantes : a) les taux de déploiement tardif des observateurs militaires (taux effectif de 30,3 % contre un taux approuvé de 26 %) et de la police des Nations Unies (taux effectif de 46,4 % contre un taux approuvé de 26,9 %) ont été plus élevés que prévus et que le taux de déploiement des contingents a été inférieur aux prévisions ; b) les dépenses de fret



pour la rotation et le rapatriement du matériel appartenant aux contingents ont été inférieures aux prévisions ; c) le rapatriement du matériel appartenant à une unité militaire a été reporté en raison de la pandémie de COVID-19 ; d) le coût quotidien effectif moyen des rations (5,06 dollars contre un coût prévu de 5,61 dollars) a été inférieur aux prévisions ; e) une unité de police constituée, dont le coût avait été inscrit au budget 2019/20, a été rapatriée plus tôt que prévu au cours de l'exercice 2018/19 ; et f) les taux d'indisponibilité et de non-déploiement du matériel appartenant aux unités de police constituées ont été inférieurs aux prévisions.

39. L'exécution du budget de la Mission fait également ressortir une réduction des dépenses opérationnelles, qui tient principalement aux raisons suivantes : a) des dépenses au titre des opérations aériennes et des voyages officiels moins élevées que prévue du fait des restrictions sur les voyages liées à la pandémie de COVID-19 ; b) à l'annulation ou au report de projets de construction prévus en raison de restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ; c) un taux d'exécution des activités relatives aux programmes plus faible que prévu en raison des restrictions imposées aux voyages et aux rassemblements du fait de la pandémie de COVID-19 ; et d) des dépenses de fret moins élevées que prévues car les coûts de transfert des contingents et des unités de police constituées ont été inférieurs aux prévisions et les déplacements suspendus au cours du dernier trimestre de la période considérée du fait de la pandémie de COVID-19.

40. La sous-utilisation des crédits a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des dépenses au titre du personnel civil, principalement en raison : a) d'un taux effectif de postes vacants plus faible que prévu pour le personnel recruté sur le plan international, (taux effectif de 11,8 % contre un taux approuvé de 18 %), le personnel national (taux effectif de 16,2 % et 4,1 % pour les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national, respectivement, contre un taux approuvé de 22 % et 11,2 %), les Volontaires des Nations Unies (taux effectif de 6 % et 18,2 % pour les Volontaires recrutés sur le plan international et ceux recrutés sur le plan national, respectivement, contre des taux approuvés de 14,7 % et 36,4 %) ; b) de l'augmentation du coefficient d'ajustement, qui est passé de 41,5 % à 52,6 % en septembre 2019 ; c) d'une augmentation du barème des traitements et des indemnités du personnel et des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national ; d) du paiement des indemnités de cessation de service pour le personnel dont les postes ont été supprimés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ; et e) de la création d'emplois de temporaire (autre que pour les réunions) pour que les fonctionnaires dont les postes ont été supprimés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 puissent continuer de s'acquitter de leurs tâches pendant la procédure de cessation de service.

### **C. Activités d'appui de la Mission**

41. Au cours de la période considérée, la Division de l'appui à la mission s'est concentrée sur trois objectifs clés, à savoir : a) consolider la présence de la Mission, en tenant compte des questions environnementales ; b) ajuster le dispositif de la composante Appui afin que celle-ci puisse mieux s'acquitter de son mandat et faire face aux besoins opérationnels, notamment une plus grande mobilité et une meilleure efficacité ; et c) améliorer le cadre opérationnel eu égard au mandat de protection des civils et renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, conformément à l'initiative « Action pour le maintien de la paix » du Secrétaire général.

42. En ce qui concerne le premier objectif clé, la Division de l'appui à la mission a réussi à mettre en œuvre son plan de travail en ayant un plus grand recours aux

ressources internes pour ajuster la présence de la Mission. Des équipes spécialisées ont été chargées de concevoir et d'encadrer la consolidation et la fermeture de plusieurs locaux ainsi que le transfert et la réaffectation des actifs. Elles ont accompli leurs tâches dans le respect de la cession de terres et de biens et des normes environnementales fixées dans le plan d'action pour l'environnement de la Mission et en pleine conformité avec les lois et normes locales. Toutes les immobilisations corporelles détenues dans ces lieux ainsi que les biens loués ont été restitués dans les temps.

43. Le respect de l'environnement étant la clé de tout effort de consolidation, la Division de l'appui à la mission a lancé son plan de gestion des déchets en décembre 2019. La Mission dispose ainsi d'une orientation stratégique et d'un cadre de gestion de bout en bout des déchets solides (dangereux et non dangereux) sur tous les sites. Elle s'est servie du plan comme référence pour l'ensemble de sa gestion des déchets et comme indicateur de performance afin d'améliorer ses méthodes visant une gestion et une élimination sûres des déchets. Afin d'augmenter la capacité interne concernant le traitement des eaux usées, la Mission a acheté des stations d'épuration et modernisé les installations sanitaires à Kitshanga, Nyamilima, Kalemie, Kananga et Beni.

44. En ce qui concerne le deuxième objectif, la Division de l'appui à la mission a placé la mobilité et le renforcement de la capacité d'intervention au cœur de son plan de travail. En collaboration avec sa composante militaire, sa composante Police et sa composante opérationnelle, la MONUSCO a revu son concept de soutien aux moyens aériens, ajustant les horaires de vol et réaffectant les moyens aériens en fonction des lieux pour répondre à la demande en matière de transport de passagers et de fret. Les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ont donné lieu à des changements en profondeur. Considérablement réduits, les seuls vols effectués ont été ceux nécessaires aux activités de la plus haute importance telles que le soutien aux opérations militaires et de police, y compris les opérations conjointes avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la Police nationale congolaise, et le réapprovisionnement en matériel essentiel, notamment en équipement de protection individuelle, médicaments ou produits d'hygiène, afin de maintenir la présence de la Mission dans les bureaux locaux.

45. En ce qui concerne le troisième objectif, la Division de l'appui à la mission a appuyé les déploiements militaires, y compris ceux qui n'étaient pas prévus : elle a facilité le déploiement de bataillons de déploiement rapide, autorisé des moyens supplémentaires pour le déploiement d'unités de combat, renforcé la brigade d'intervention de la force en lui donnant des matériaux et des fournitures pour la défense des périmètres et permis à la force d'être plus mobile grâce à l'utilisation d'avions de transport lourds et d'hélicoptères.

46. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, plusieurs mesures ont été prises pour assurer la sécurité du personnel et minimiser la propagation de la maladie, à savoir : a) l'imposition du télétravail pour le personnel non essentiel ; b) l'arrêt à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 des déplacements dans la zone de la mission ; et c) la suspension à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 de tous les voyages officiels et des voyages autorisés au titre des avantages du personnel. En outre, la Mission a installé 83 salles de confinement dans 39 de ses centres de soins et cinq camps de quarantaine dans quatre localités (Kinshasa, Bunia, Goma et Bukavu).

47. La Mission a également dû s'adapter pour assurer la continuité des opérations dans un environnement de travail fragile où la distanciation physique est appliquée : elle est passée à un environnement de travail sans papier grâce à la signature et à la



distribution électronique de documents, remplacé les réunions en face à face par des téléconférences et des réunions virtuelles et mis en place une vérification électronique des actifs dans tous les lieux. Cela n'a été possible que grâce à une infrastructure et des outils solides et fiables en matière d'informatique et de communications ainsi qu'à des équipes d'appui.

48. L'exécution du mandat et l'utilisation des ressources ont été entravées par plusieurs facteurs, à savoir la détérioration des conditions de sécurité au Nord-Kivu et, en particulier, l'attaque du complexe de la MONUSCO à Beni, qui a été de ce fait détruit, la pandémie de COVID-19 dans toute la zone de la mission et l'épidémie d'Ebola au Nord-Kivu.

#### **D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional**

49. La MONUSCO a continué de travailler en étroite coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs afin d'aider à l'application des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Elle a également engagé le dialogue sur la sécurité régionale et la situation politique avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale à Libreville afin de voir comment renforcer la collaboration régionale. Elle a poursuivi le dialogue avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales telles que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la SADC sur les questions relatives à la République démocratique du Congo pendant la période postélectorale et sur des questions politiques et de sécurité présentant un intérêt régional.

50. Par ailleurs, la MONUSCO a renforcé sa coopération avec le Bureau de l'Envoyé spécial par le partage d'informations et la réalisation d'une analyse conjointe à l'appui des efforts du Bureau visant à élaborer une stratégie pour la région des Grands Lacs. Elle a fourni un soutien technique et logistique au Bureau lors de sa mission en République démocratique du Congo et l'a aidé à organiser le sommet du Mécanisme régional de suivi.

51. La MONUSCO a continué de travailler en étroite collaboration avec d'autres opérations de maintien de la paix et fourni, sur demande, à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) des moyens aériens pour le transport du fret. La Mission a continué d'apporter un appui au Centre de services régional et à d'autres locataires de la base d'appui d'Entebbe, où se trouvent l'équipe chargée de la formation préalable au déploiement du personnel civil, l'ombudsman régional, la Section du contrôle des mouvements de la MINUSS, le Bureau des services de contrôle interne, la FISNUA, le bureau de liaison de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, le Service de la lutte antimines de l'ONU et le bureau de représentation de la United Nations Federal Credit Union.

52. Au dernier trimestre de la période considérée, afin d'assurer la continuité des opérations, la Mission a établi des partenariats avec le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies et le système mondial de liaisons aériennes mis en place par le Programme alimentaire mondial. Ainsi, des vols ont été autorisés pour transporter du personnel essentiel ainsi que des fournitures et du matériel à destination de la Mission, au moment où tous les vols commerciaux étaient cloués au sol.

## E. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

53. Les accords de partenariat que la Mission a établis avec l'équipe de pays des Nations Unies ont concerné l'appui à l'élaboration et l'application du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui a été signé par le Gouvernement et l'ONU le 30 décembre 2019. Étant l'un des principaux cadres stratégiques de la planification de la transition, le plan-cadre comprend des stratégies relatives aux programmes et des critères liés au mandat de la mission, notamment le soutien à la gouvernance démocratique et à la réforme institutionnelle et le respect des engagements que le pays a pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. La Mission a contribué à l'application intégrée du plan-cadre par des initiatives de planification conjointe et des accords de financement à l'appui de la mobilisation des ressources en faveur des priorités stratégiques du Gouvernement.

54. Par ailleurs, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies se sont efforcés de conclure des alliances stratégiques en vue de fournir des services jugés utiles pendant la phase de retrait de la Mission. Conformément à l'objectif 10 du développement durable (réduire les inégalités), la MONUSCO a coordonné la contribution des organismes des Nations Unies et des partenaires congolais à l'élaboration de deux propositions de loi relatives à la protection et à la promotion des droits des personnes vivant avec un handicap et des populations autochtones. Elle a continué de coopérer étroitement avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans de nombreux domaines, notamment le dépistage ciblé du VIH pour les populations clés, dont les jeunes, les mineurs, les prisonniers et les policiers et les militaires ; la gouvernance foncière, la cohésion sociale et la réintégration socioéconomique ; la prévention de la violence fondée sur le genre et la protection contre ce type de violence ; les activités de protection transversales dans le cadre de l'assistance alimentaire, y compris la sensibilisation, la formation et le suivi des dossiers de plainte ; la réinsertion et la responsabilité pénale pour les infractions graves.

55. Conformément à la résolution [2502 \(2019\)](#), la MONUSCO a coopéré étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de continuer de s'acquitter de son rôle de coordination de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, en vue d'en faire l'un des principaux vecteurs de transition. Afin d'assurer la longévité de cette structure essentielle de partenariat et de coordination entre les différentes parties prenantes, le PNUD et la Mission ont lancé un dialogue sur une stratégie détaillée et échelonnée pour le transfert des tâches. La collaboration étroite entre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la MONUSCO en matière de protection de l'enfance s'est poursuivie, la Mission étant responsable des démarches liées à six violations graves commises contre des enfants et du dialogue avec les groupes armés pour faciliter la sortie des enfants des camps, et l'UNICEF étant chargé d'apporter son soutien aux victimes et de renforcer les capacités des acteurs congolais. La Mission a également continué de renforcer sa collaboration avec la Banque mondiale afin d'éliminer plusieurs facteurs structurels de conflit.

56. La MONUSCO et le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies ont soutenu la demande que le pays a déposée pour renouveler son admissibilité au financement du Fonds pour la consolidation de la paix. Octroyé pour cinq années supplémentaires (2020-2024), ce financement a permis la mise en place de projets de consolidation de la paix dans les provinces du Kasai, du Kasai-Central et du

Tanganyika, qui ont aidé le système des Nations Unies à organiser son retrait dans ces provinces, en mettant l'accent sur la réintégration dans la communauté, la réconciliation et la cohésion sociale, y compris la gouvernance locale, et la promotion de solutions durables pour les personnes déplacées.

57. Pour soutenir la transition dans les provinces du Kasaï et du Tanganyika et prendre en compte le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, la MONUSCO a continué de travailler avec les autorités nationales et l'équipe de pays des Nations Unies afin de définir les activités clés à l'appui d'une transition en douceur. Les activités de planification liées à la transition dans la province du Kasaï ont tenu compte du lien entre ces trois piliers ; des projets associant activités humanitaires et initiatives de développement et de paix ont été mis en place à l'appui de la chaîne de valeur agricole et pour renforcer la résilience des populations. En outre, la Mission a affecté un conseiller pour les questions de stabilisation à Kananga, en vue d'élargir les activités de stabilisation et de faciliter la programmation conjointe avec les organismes, fonds et programmes dans les provinces du Kasaï et du Kasaï-Central. Des initiatives sont en cours pour élaborer une stratégie de transition conjointe entre le Gouvernement et les organismes des Nations Unies ; cependant, certaines activités sont progressivement mises en place dans les provinces où la mission a déjà amorcé son retrait, notamment de son personnel en tenue.

58. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le système des Nations Unies a aidé le Gouvernement à élaborer un programme multisectoriel pour évaluer et réduire l'impact socioéconomique de la crise et a élaboré un plan d'appui des mesures prises par le pays.

59. La MONUSCO a continué d'apporter un appui aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, y compris au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, dans leur lutte contre le virus Ebola. La composante Appui a assuré le transport du fret et des passagers, apporté un appui en matière de communications et d'informatique ainsi que de génie, et fourni des rations, du carburant et des articles non alimentaires. Elle a également effectué plusieurs tâches administratives pour le compte du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola.

## **F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

### **Composante 1 : action politique**

60. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a accompagné les activités de stabilisation et de renforcement des institutions de l'État ainsi que les principales réformes en matière de gouvernance et de sécurité visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits intercommunautaires et de la violence des groupes armés, afin de promouvoir une paix et une stabilité durables. Dans cette optique, elle a collaboré avec les institutions de l'État à tous les niveaux, notamment avec les autorités nationales, les assemblées législatives nationales et provinciales constituées à la suite des élections de 2018 et les administrations provinciales et municipales en place depuis fin 2019.

61. Pour régler de manière durable les différents problèmes de sécurité en République démocratique du Congo, la MONUSCO a élaboré des stratégies adaptées pour faire face à la violence intercommunautaire et aux conflits structurels dus aux groupes armés dans différentes parties du pays, et pour organiser en conséquence son action politique aux niveaux national, provincial et local. En application de la

résolution 2502 (2019), la MONUSCO a ajusté son action en fonction de trois types de contextes. Dans les situations d'après-conflit (Kasaï et Kasaï-Central), la Mission a reconfiguré sa présence et renforcé les activités de sa composante civile afin de soutenir le raffermissement des fonctions essentielles de l'État, faire progresser les mécanismes locaux de résolution des conflits et s'orienter vers une approche intégrée fondée sur l'interaction entre l'action humanitaire, le développement et la paix en aidant les autorités nationales à collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds pour la consolidation de la paix et les partenaires concernés. Dans les zones où règnent les groupes armés locaux et la violence intercommunautaire (Ituri et Tanganyika), la Mission a maintenu sa présence et mis en œuvre des mesures visant à renforcer la présence et les fonctions essentielles de l'État, en mettant l'accent sur l'état de droit, le règlement des conflits et la consolidation de la paix au niveau communautaire. Dans les zones de conflit armé structuré, où sévissent les groupes armés locaux et étrangers et la violence intercommunautaire (Nord et Sud-Kivu), la Mission a maintenu une solide capacité de prévention et d'intervention, accompagnée d'une action politique globale axée sur la prévention des conflits, la stabilisation, l'état de droit, le règlement des conflits et la consolidation de la paix communautaire, en renforçant la présence et les capacités des autorités de l'État. La MONUSCO a poursuivi sa mission de bons offices auprès des autorités nationales et provinciales dans toutes les zones où elle était présente, mettant l'accent sur l'importance de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu général. Pour l'instant, aucun groupe armé n'a respecté cet appel en République démocratique du Congo.

62. Après les élections présidentielles et législatives de 2018, la Mission a orienté ses activités davantage vers le renforcement du respect et de la protection de l'espace politique et la promotion de la protection des droits humains et des libertés fondamentales. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a constaté une évolution positive à la suite du changement de leadership à la tête de l'État, enregistrant une réduction du nombre de violations avérées des droits civils et politiques, à savoir 778 violations des droits humains liées à des restrictions de l'espace politique contre 1 054 violations au cours de la période précédente, soit une diminution de 26 %. Pour aider le Gouvernement à faire des progrès dans ce domaine, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a continué de mener des consultations avec les principaux responsables de la sécurité et de l'administration, et des réunions de sensibilisation avec des fonctionnaires du Ministère de la justice et du Ministère des droits humains, tout en mobilisant la population, la société civile, y compris les organisations de femmes et de jeunes et les acteurs politiques, autour de la question du droit de participation à la vie politique, notamment en permettant à différents points de vue sociaux et politiques de s'exprimer sur les ondes de Radio Okapi. À cet égard, la diffusion ininterrompue de programmes adaptés a été essentielle pour que la population congolaise puisse avoir des informations fiables sur la pandémie de COVID-19.

63. La Mission a renforcé sa collaboration avec les réseaux de la société civile pour que la participation des femmes à la vie politique puisse progresser. Dans ce cadre, elle a continué de donner un appui technique aux institutions nationales. Ainsi, les débats stratégiques sur les femmes et la paix et la sécurité engagés avec la Division provinciale du genre du Nord-Kivu ont conduit à la redynamisation du Pôle d'action en genre et élections, dans le cadre duquel les femmes politiques et les candidates peuvent débattre des préoccupations et des priorités des femmes. En outre, en collaboration avec des membres des assemblées provinciales, d'anciennes ministres des provinces, des responsables d'organisations de la société civile et l'ancienne

Ministre d'État du genre, la MONUSCO a lancé un programme novateur de renforcement des capacités permettant aux femmes politiques de se former à la communication politique et aux journalistes d'apprendre des techniques de reportage tenant compte des questions de genre.

64. Pendant la période considérée, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a continué de surveiller et signaler les violations des droits et libertés fondamentaux ainsi que les restrictions de l'espace politique. Il a rendu compte, entre autres, des attaques et des menaces contre des journalistes qui ont continué à nuire à la liberté de la presse et contre des membres de la société civile ainsi que des restrictions à l'exercice des libertés fondamentales, y compris des arrestations arbitraires et un emploi injustifié et excessif de la force par les forces de défense et de sécurité pour réprimer des manifestations pacifiques. Si la grande majorité des violations liées à l'espace démocratique recensées entre juillet 2019 et juin 2020 ont été commises par des agents de l'État (768 violations), le Bureau en a relevé 159 attribuables à des groupes armés et à des milices. Dans plusieurs cas, des combattants armés et des milices s'en sont pris à des journalistes et des membres de la société civile qui avaient signalé des atteintes aux droits de la personne commises par des groupes armés ou soutenu le travail des équipes d'intervention contre l'Ebola.

65. La MONUSCO a continué de fournir une assistance technique et logistique dans le cadre des enquêtes et des poursuites engagées dans des affaires de violations graves des droits humains. En conséquence, 52 condamnations ont été prononcées, dont 46 contre des membres des FARDC, cinq contre des membres de la Police nationale congolaise et une contre un membre de la population civile. La Mission a également apporté un appui technique dans le cadre du procès de 16 personnes accusées d'avoir attaqué le centre de traitement de l'Ebola à Biakato (province de l'Ituri), qui a abouti à 10 condamnations pour participation à un mouvement insurrectionnel, et a aidé à la constitution des dossiers, notamment ceux relatifs aux crimes de guerre, contre 13 autres personnes liées à ces attaques.

66. Par la fourniture de conseils stratégiques et d'un appui technique et logistique et l'adoption d'une approche multisectorielle de la réforme du secteur de la sécurité, la MONUSCO a accompagné d'importantes initiatives de réforme visant à rendre plus professionnels et responsables les services nationaux de maintien de l'ordre. Elle a continué de coordonner l'assistance au secteur de la sécurité en tenant régulièrement des réunions avec les autorités nationales et les partenaires internationaux, l'accent étant mis sur la planification des interventions à l'échelle des secteurs de sorte à renforcer la gouvernance et la prestation de services de sécurité.

67. La Mission a également déterminé des domaines où la coopération avec l'Union européenne et la Banque mondiale pourrait être améliorée en vue de créer les conditions d'un transfert durable aux autorités congolaises des responsabilités en matière de sécurité. La reconstitution du groupe thématique sectoriel Armée le 24 décembre 2019 a offert l'occasion rêvée de procéder, en priorité, à la réforme des forces armées pendant la période 2019-2023, en coordonnant les activités des partenaires internationaux et du Ministère de la défense. En outre, le nouveau Gouvernement prévoyait dans son programme de réviser le plan de réforme des forces armées de 2009, de revoir le projet de loi pour la programmation militaire et d'augmenter le budget des forces armées.

68. En matière de sécurité, la MONUSCO a établi, à partir de mai 2019, une coopération plus étroite avec l'état-major des FARDC. À cette fin, elle a tenu, pendant la période considérée, des conférences hebdomadaires avec des officiers de haut rang

sur divers sujets concernant le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Elle a également raffermi sa coopération avec le Collège des Hautes Études de Stratégie et de Défense et l'École Supérieure d'Administration Militaire, encourageant ces écoles à consacrer plus de place dans leurs programmes au respect des droits humains, au droit des conflits armés et à la lutte contre le recrutement d'enfants soldats et contre les violations des droits liés au genre. La Mission a favorisé le choix de thèmes sur ces questions pour les travaux de fin de cycle et participé au jury d'évaluation des travaux. Elle a organisé des exercices sur ces questions, avec des partenaires comme le Comité international de la Croix-Rouge. Elle a également envoyé des équipes à Kananga et Kitona pour établir le même type de coopération avec l'Académie militaire et les écoles militaires dans ces localités. Par ailleurs, elle a incité les FARDC à intégrer des modules de maintien de la paix dans leur programme de formation.

69. La MONUSCO a travaillé en étroite collaboration avec la Police nationale congolaise pour renforcer le principe de responsabilité dans toute l'institution afin d'accroître la confiance du public. Elle a encadré des activités de renforcement des capacités en matière de techniques d'enquête criminalistique et de police de proximité, et fourni un soutien aux programmes liés à l'application du plan d'action triennal sur la lutte contre la violence sexuelle et du plan d'action quinquennal de réforme. La police des Nations Unies a continué de fournir un appui à la police nationale dans le cadre des activités de démilitarisation de la gestion de l'ordre public, de l'application des principes de police démocratique et de respect des droits humains, en organisant des campagnes de sensibilisation et des activités de surveillance menées en collaboration avec le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme.

---

**Réalisation escomptée 1.1** : Établissement de conditions propices à la paix, à la stabilité et à l'exercice des droits des citoyens

---

*Indicateurs de succès prévus*

1.1.1 Nombre de réunions, de séances d'information et de consultations tenues entre le Gouvernement et les acteurs de la société civile pour renforcer les institutions publiques et élargir l'espace politique (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 12 ; 2019/20 : 20)

*Indicateurs de succès effectifs*

Au total, 127 réunions, séances d'information et consultations ont eu lieu à Kinshasa entre les hauts fonctionnaires de la Présidence de la République, du Ministère des droits de l'homme, du Ministère de la justice, de l'Assemblée nationale (Commission permanente des droits de l'homme), de la Commission nationale des droits de l'homme et des acteurs de la société civile pour renforcer les institutions de l'État et élargir l'espace politique. Ces consultations se sont concentrées sur la promotion et la protection des droits humains et des libertés fondamentales et l'amélioration du respect du principe de responsabilité concernant l'exercice de ces droits.

Le nombre plus élevé de réunions, de sessions et de consultations s'explique par l'engagement du Président de la République démocratique du Congo et des institutions gouvernementales à promouvoir le respect des droits humains, l'état de droit et le principe de responsabilité.

1.1.2 Nombre de plaintes émanant de citoyens examinées par la Commission nationale des droits de l'homme (2017/18 : données non disponibles ; 2018/19 : données non disponibles ; 2019/20 : 100)

La Commission nationale des droits de l'homme a reçu et traité 4 440 plaintes de citoyens entre juillet et décembre 2019. Les deux premiers rapports trimestriels de 2020 sur les plaintes reçues et traitées n'ont pas encore été publiés.

Le nombre plus élevé de plaintes traitées est dû au fait qu'avec l'appui de la MONUSCO, la Commission nationale des droits de l'homme a réussi à s'implanter dans les 26 provinces au lieu de 11 provinces à la période précédente.

1.1.3 Nombre de rapports publics publiés par la Commission nationale des droits de l'homme (2017/18 : 5, 2018/19 : 9 ; 2019/20 : 15)

1 rapport de synthèse sur la situation des droits humains et des défenseuses et défenseurs des droits humains en République démocratique du Congo a été publié par la Commission nationale des droits de l'homme le 2 juillet 2020, couvrant la période de décembre 2019 à mai 2020. Ce rapport portait sur les données relatives aux violations de divers droits humains (droits civils et politiques : 10 ; droits économiques, sociaux et culturels : 18 ; droits collectifs : 2 ; et les droits catégoriels : 4).

La Commission nationale des droits de l'homme a également publié un rapport semestriel (janvier à juin 2020) sur les visites des prisons et autres centres de détention effectuées au cours du premier trimestre 2020 dans les provinces du Haut-Katanga, du Haut-Lomami et du Kasai-Central, et au cours du deuxième trimestre dans les provinces de Kinshasa, du Kasai-Oriental, de Tshopo et du Sud-Kivu.

Le nombre inférieur de rapports publiés s'explique par le fait que la Commission manquant de ressources, elle n'a pas pu publier de rapports entre juillet et novembre 2019.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) :</i> <i>oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Réunions hebdomadaires avec des acteurs politiques et des parties prenantes de haut rang aux niveaux national, provincial et local pour faciliter le dialogue et promouvoir et favoriser le consensus sur le fonctionnement des institutions clefs dans le contexte des élections locales	32	réunions ont eu lieu entre la Mission et des représentants du Gouvernement, de partis politiques, y compris des membres de l'opposition, et de la société civile, y compris des groupes religieux et des associations de jeunes et de femmes, afin de trouver un accord sur le fonctionnement des institutions du pays et de consolider les acquis du transfert pacifique du pouvoir.  Il y a eu moins de réunions que prévu en raison du ralentissement des activités judiciaires du fait de la pandémie de COVID-19. Néanmoins, les réunions ont permis de dégager un consensus sur le fonctionnement des institutions clés et sur



Consultations mensuelles avec l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale pour assurer l'implication des organisations multilatérales dans le règlement des questions de paix et de stabilité, y compris la transition politique après les élections de décembre 2018

Élaboration d'un cadre d'action régional pour la République démocratique du Congo et les acteurs régionaux via des consultations trimestrielles avec ces derniers, le Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

6 séminaires avec des femmes politiques et des groupes politiques afin de suivre la mise en œuvre d'un plan d'action pour une plus large participation et représentation des femmes en politique, et de formuler des conseils à ce sujet

Réunions hebdomadaires avec des parlementaires congolais, des hauts fonctionnaires de ministères, des militaires, des policiers, des agents des services de renseignement et des dirigeants de la société civile, y compris des représentants des femmes et des jeunes, pour renforcer la confiance envers les institutions de sécurité et améliorer la coordination interinstitutions en matière de sécurité humaine

l'importance de la participation politique des femmes.

6 réunions d'information ont été organisées à l'intention des conseillers politiques basés à Kinshasa et d'autres fonctionnaires de l'Union africaine, de la SADC et de la Communauté économique des États d'Afrique centrale afin de garantir la contribution des organisations multilatérales aux questions de paix et de stabilité.

Il y a eu moins de réunions que prévu en raison du ralentissement des activités judiciaires du fait de la pandémie de COVID-19. Néanmoins, la Mission a pu obtenir la contribution des organisations multilatérales, notamment par des consultations à distance toujours en cours.

4 consultations entre la MONUSCO et les entités partenaires des Nations Unies concernant un cadre d'action régional pour la République démocratique du Congo, y compris des consultations avec le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs sur les préparatifs du dixième sommet du Mécanisme régional de suivi, qui devait se tenir à Kinshasa mais a dû être reporté en raison de la pandémie de COVID-19.

6 séances de travail menées à Kinshasa, Bukavu et Beni avec des groupes de la société civile sur le renforcement de la participation politique des femmes, le processus de paix et la lutte contre la pandémie de COVID-19. La Mission a également tenu 11 réunions avec des femmes politiques, y compris d'anciennes ministres et des parlementaires en activité aux niveaux national et provincial, sur l'égalité des genres, les moyens de renforcer la participation politique des femmes et les obstacles qu'elles rencontrent à l'entrée.

44 réunions et conférences, dont 12 réunions avec des membres des commissions parlementaires permanentes de la défense et de la sécurité et des organisations de la société civile sur la réforme du secteur de la sécurité, et 32 conférences visant à promouvoir la confiance dans les institutions chargées de la sécurité et à favoriser la coordination entre les institutions sur les questions de sécurité humaine, avec la participation de partenaires, notamment du Comité international de la Croix-Rouge, de la



Cour pénale internationale et du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, ainsi que d'officiers supérieurs de l'état-major général des FARDC. En outre, la Mission a facilité les réunions de coordination mensuelles sur la réforme du secteur de la sécurité tenues avec les représentants des partenaires multilatéraux et bilatéraux. Elle a participé à des exercices de simulation sur la protection des civils dans les conflits armés et à d'autres activités en rapport avec le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, organisés au Collège des Hautes Études de Stratégie et de Défense et à l'École Supérieure d'Administration Militaire. Bien que les activités aient dû être suspendues du fait de la pandémie de COVID-19, la Mission a maintenu une collaboration à distance avec les FARDC pour poursuivre l'action engagée en faveur de la transformation des institutions de défense ainsi que les consultations bilatérales avec les partenaires internationaux engagés dans la réforme du secteur de la sécurité.

Organisation de 4 ateliers à l'intention de 120 journalistes et de 1 campagne dans les médias visant à promouvoir une communication tenant compte des questions de genre et non sexiste et améliorer la couverture médiatique des femmes en politique et dans les initiatives de paix et de sécurité

- 10 ateliers visant à renforcer les capacités de 593 journalistes (300 femmes et 293 hommes) afin de promouvoir une communication tenant compte des questions de genre et non sexiste et améliorer la couverture médiatique des femmes en politique et dans les initiatives de paix et de sécurité. Les sujets abordés ont notamment porté sur la sensibilisation aux valeurs incarnées par Nelson Mandela, la consolidation de la paix, la sensibilisation à la protection de l'environnement, les organismes des Nations Unies en République démocratique du Congo et leurs réalisations, le rapport 2019 de la CNUCED sur les pays les moins avancés, les femmes journalistes et les défis de leur profession. Les activités comprenaient également un échange d'expériences entre des journalistes nouvelles dans la profession et des journalistes expérimentées, et un exposé sur la presse écrite et les nouvelles technologies de l'information et de la communication à l'intention des femmes dans les médias.

Le nombre plus élevé d'ateliers est dû à l'intérêt manifesté par les journalistes pour ces activités dans le but d'accroître leur impact.

Tenue de 5 débats publics et de 5 ateliers avec des représentants des jeunes sur les principes de

- 10 débats publics ont eu lieu à Beni, Bunia, Goma, Bukavu et Kinshasa, avec des représentants de la

masculinité positive et de sensibilité des citoyens aux questions de genre, dans le cadre desquels il est fait appel à des personnalités locales considérées comme des champions ou des ambassadrices de la paix

jeunesse, des étudiant(e)s, des organisations de la société civile et des forces de sécurité, sur la participation des hommes dans le respect de principes de masculinité positive, la participation politique des femmes en application de la résolution 2502 (2019) du Conseil de sécurité et les fondements des droits humains. Les débats ont également porté sur la prévention de l'enrôlement dans les groupes armés, la promotion des principes de masculinité positive et le respect de l'égalité des genres. Les activités visaient à améliorer la protection des civils et réduire la violence locale par la promotion de la communication non violente, la citoyenneté responsable et la cohabitation pacifique.

Le nombre plus élevé de débats est dû à l'organisation d'activités de sensibilisation faisant appel à des jeunes femmes ambassadrices de la paix, à l'intention de 800 personnes, dont 500 femmes et 300 hommes à Kinshasa ; et aux séances de travail tenues à Goma et à Kinshasa avec 384 agents des forces de sécurité, dont 341 hommes et 43 femmes, sur la prise en compte des questions de genre dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, afin d'appeler l'attention sur la protection des femmes contre la violence et le respect de leur dignité et de leurs droits, et sur la prévention d'une répression excessive dans le cadre de l'application des mesures d'état d'urgence liées à la pandémie de COVID-19.

2 ateliers organisés conjointement avec le Mécanisme national de suivi, l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations de la société civile pour faire en sorte que le Gouvernement tienne compte dans ses documents de planification pertinents des six engagements nationaux de l'Accord-cadre de paix, de sécurité et de coopération et pour assurer la complémentarité des engagements nationaux et régionaux

Aucun 10 réunions préparatoires sur l'appui conjoint de la MONUSCO et du PNUD au Mécanisme national de suivi ont abouti à une note de cadrage et à un plan de travail conjoint définissant les activités à mettre en œuvre. Les ateliers, qui devaient se tenir à partir d'avril 2020, n'ont pas eu lieu en raison de la pandémie de COVID-19. Une troisième activité prévue avec des organisations de jeunes, les 100 Jeunes pages d'espoir, préparée conjointement par la MONUSCO et le laboratoire d'accélération du PNUD à l'intention de 100 jeunes derrière des innovations en matière de développement contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable dans leurs communautés, n'a pas eu lieu en raison de la pandémie de COVID-19.

1 atelier de haut niveau d'une capacité de 200 participants, organisé conjointement avec le Cabinet du Premier Ministre et la Présidence et réunissant des partenaires et les ministres en charge des principaux groupes thématiques nationaux établis au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, pour faire progresser la mise en œuvre des engagements nationaux pris au titre de l'Accord-cadre

Aucun Le dixième sommet de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, initialement prévu pour le 18 octobre 2019, a été reporté à mars puis à mai 2020. Il n'a pas pu être tenu en raison de la pandémie de COVID-19. La MONUSCO a énormément contribué aux aspects techniques et logistiques de la préparation de ce sommet, auquel au moins 13 chefs d'États signataires du cadre et 4 garants étaient attendus. Elle a participé à 4 réunions techniques avec les experts thématiques du Gouvernement et le Mécanisme national de suivi. Trois réunions du Comité d'appui technique et trois réunions par vidéoconférence ont été organisées avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

Tenue de 6 séminaires sur la planification, l'encadrement et la gouvernance visant à renforcer les capacités des femmes participant à la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

5 Les séminaires organisés comprenaient 4 séminaires avec des représentantes de partis et de groupes afin d'établir une collaboration avec les autorités et l'assemblée provinciale du Kasai-Central, et 1 séminaire avec des organisations de femmes et de jeunes de la société civile à l'occasion de l'anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité afin de renforcer les capacités des femmes et des jeunes dans le cadre de leurs programmes liés à la paix et à la sécurité. Le nombre moins élevé de séminaires est dû aux restrictions imposées aux mouvements dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

## Réalisation escomptée 1.2 : Progrès dans la lutte contre l'impunité

### *Indicateurs de succès prévus*

1.2.1 Adoption et application d'une feuille de route pour la mise en œuvre des priorités stratégiques et opérationnelles indispensables au renforcement des liens entre action humanitaire, développement et paix

### *Indicateurs de succès effectifs*

Il n'y a pas eu de feuille de route. À la place, il a été convenu que les résultats collectifs (renforcer l'accès équitable aux services de base, prévenir et lutter contre la violence fondée sur le genre et aider les victimes, apporter une solution intégrée au phénomène des déplacements forcés et réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition) de l'approche intégrée adoptés à l'issue de l'atelier organisé par le Gouvernement, du 29 au 31 octobre 2019, seraient intégrés dans le plan de développement stratégique national et le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, signés entre le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies. La MONUSCO a continué d'aider la République démocratique du Congo à appliquer cette approche, dans le but de réduire les besoins humanitaires ainsi que les risques et les vulnérabilités à long terme chez les plus pauvres et les plus

vulnérables, en particulier dans les zones gravement touchées par le conflit.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Réunions mensuelles avec le comité exécutif du programme national de stabilisation et de reconstruction et des hauts fonctionnaires du Ministère de la planification et des ministères d'exécution concernés pour gérer, suivre et allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des initiatives de stabilisation et de consolidation de la paix	12	<p>réunions de haut niveau ont été organisées afin de coordonner les activités du programme national de stabilisation et de reconstruction, des autres parties prenantes du Gouvernement et de la MONUSCO menées dans les zones prioritaires de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. Ces réunions de haut niveau et la collaboration qui règne depuis deux ans entre la MONUSCO et des partenaires, avec l'appui du Fonds de cohérence pour la stabilisation, ont abouti à un accord de paix signé entre le FRPI et le Gouvernement de la République démocratique du Congo en février 2020, première étape vers le désarmement, la démobilisation et la réintégration de ce vieux groupe armé.</p> <p>La MONUSCO a également tenu des réunions hebdomadaires avec les représentants du programme national de stabilisation et de reconstruction, du Ministère de la planification et d'autres acteurs gouvernementaux dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu afin d'assurer la bonne exécution des programmes du Fonds de cohérence pour la stabilisation et de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation.</p>
Réunions mensuelles visant l'établissement de partenariats aux fins de la réduction des besoins humanitaires, de l'amélioration de la résilience des populations touchées et de la création d'un environnement propice à la conduite d'activités de développement dans le pays et à la réalisation des objectifs de développement durable	9	<p>réunions du groupe de donateurs ont été organisées dans le cadre de l'approche intégrée pour que les organismes intervenant dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de la paix puissent partager les bonnes pratiques, l'accent étant mis sur une programmation qui tienne compte de tous ces aspects ; établir des relations entre les différents groupes ; et favoriser les analyses conjointes, le suivi conjoint et la programmation conjointe. Ces réunions, mensuelles, ont dû être réduites du fait de la pandémie de COVID-19. Les donateurs se sont par la suite tournés vers l'impact socioéconomique de la pandémie de COVID-19 en République démocratique du Congo.</p> <p>En outre, un atelier sur la marche à suivre dans le cadre de l'approche intégrée s'est tenu en septembre 2019, suivi en octobre d'une</p>

<p>Réunions mensuelles de l'équipe spéciale pour appuyer les accords de transition avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et la mobilisation des ressources nécessaires au renforcement des capacités à long terme</p>	<p>Aucun</p> <p>conférence sur les résultats collectifs obtenus. Au cours de ces conférences, facilitées par les organismes des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques, les donateurs ont rencontré des organisations non gouvernementales, les autorités congolaises et d'autres parties prenantes afin de voir ensemble comment mieux travailler dans le cadre de l'approche intégrée. À l'issue de la conférence, des résultats collectifs ont été adoptés. L'analyse conjointe et ces résultats collectifs ont également eu une influence sur les stratégies de coopération bilatérale, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable et les programmes de pays des organismes des Nations Unies.</p>
<p>4 ateliers en coopération avec le Gouvernement congolais, le système des Nations Unies, les partenaires donateurs bilatéraux et multilatéraux, les institutions financières internationales, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires techniques, pour consolider les liens</p>	<p>L'équipe spéciale a été créée au premier trimestre 2020 en tant que groupe technique chargé d'accompagner le dialogue politique sur la transition, qui n'a pas pu être lancé, d'abord pour cause de divisions internes au sein de la coalition au pouvoir, puis en raison de la pandémie de COVID-19. Le dialogue sur la transition est donc bloqué au plus haut niveau du Gouvernement. Toutefois, la MONUSCO et les agences, fonds et programmes des Nations Unies ont tenu 13 réunions virtuelles sur la transition à Kinshasa et à Goma.</p> <p>En outre, une note de cadrage et un calendrier concernant la transition ont été établis par des experts techniques de la MONUSCO et du Bureau du Coordinateur résident. L'équipe de pays des Nations Unies a participé au débat technique sur la transition par l'intermédiaire de l'équipe de gestion des programmes et d'un atelier conjoint PNUD-MONUSCO qui s'est tenu à Goma, en février 2020. La MONUSCO a également collaboré avec les agences, fonds et programmes des Nations Unies dans le cadre de la mise en place de projets au Kasaï, au Kasaï-Central et au Tanganyika, financés par le Fonds pour la consolidation de la paix et désignés par le Gouvernement et les organismes des Nations Unies comme prioritaires pour la transition.</p>
	<p>3 1 atelier régional sur l'approche intégrée pour le Grand Kasaï a eu lieu à Kananga (Kasaï-Central), le 17 septembre 2019. Le Kasaï a été choisi comme région pilote pour le lancement d'activités relevant de l'approche intégrée. Le Gouverneur du Kasaï-Central a ouvert l'atelier,</p>

entre action humanitaire, développement et paix et appliquer la stratégie « Nouvelle façon de travailler » en République démocratique du Congo

auquel ont participé des représentants de quatre des cinq provinces du Grand Kasaï, des donateurs, des agences, fonds et programmes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires techniques.

Du 29 au 31 octobre 2019, 1 atelier national a été organisé sous l'égide du Gouvernement, sous forme de consultation multipartite, afin d'établir conjointement les priorités dans le cadre de l'approche intégrée ainsi que l'aide internationale correspondante dans les domaines thématiques et les régions géographiques. Quatre thèmes ont été sélectionnés en vue d'obtenir des résultats collectifs alignés sur les priorités nationales :

- a) renforcer l'accès équitable aux services de base,
- b) prévenir et lutter contre la violence fondée sur le genre et aider les victimes,
- c) apporter une solution intégrée au phénomène des déplacements forcés et
- d) réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

Les domaines dans lesquels l'approche intégrée serait mise à l'essai ont également été déterminés ainsi que les organismes chefs de file.

1 atelier s'est tenu à Kananga, le 19 février 2020, sur l'approche intégrée en vue du retrait de la MONUSCO du Kasaï et du Kasaï-Central. Il a été organisé conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies au Kasaï-Central et des organisations de la société civile et visait à assurer la coordination de l'action du système des Nations Unies et sa cohérence avec l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. À la suite de l'atelier, des réunions multilatérales ont eu lieu à Kananga et à Tshikapa pour assurer la complémentarité de la planification commune au sein des organismes des Nations Unies dans le cadre d'une programmation conjointe tenant compte de l'approche intégrée.

1 atelier n'a pas pu avoir lieu en raison de la pandémie de COVID-19.

---

**Réalisation escomptée 1.3 : Avancées en matière de vie politique et de droits de l'homme**


---

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.3.1 Diminution du nombre de violations avérées des droits politiques et de la liberté de réunion et d'expression commises par des acteurs étatiques (2017/18 : 1 423 ; 2018/19 : 1 110 ; 2019/20 : 900)

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et le 30 juin 2020, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a recensé 741 violations des droits humains liées aux droits politiques et à la liberté de réunion et d'expression commises par des agents de l'État, soit une diminution de 20 % des violations recensées par rapport à la période 2018/19 (923 violations). Ces violations ont été les plus nombreuses dans le Nord-Kivu (149), le Tanganyika (101), le Sud-Kivu (98), le Kasai (84) et le Kasai-Central (74).

La diminution du nombre de violations des droits civils et politiques recensées a coïncidé avec le changement de gouvernement à la suite des élections de décembre 2018, indiquant une ouverture de l'espace démocratique au début de 2019. Malgré la tendance positive, des attaques et des menaces contre des journalistes, des défenseuses et défenseurs des droits humains et des membres de la société civile ainsi que des restrictions à l'exercice des libertés fondamentales ont continué d'être signalées, y compris des arrestations arbitraires et un emploi injustifié et excessif de la force par les forces de défense et de sécurité pour réprimer des manifestations pacifiques.

Produits prévus

Produit(s)  
exécuté(s) :  
oui, non  
ou nombre

Observations

Échanges mensuels avec des interlocuteurs clefs, notamment les acteurs gouvernementaux, les entités chargées de la sécurité de l'État, les acteurs politiques et la société civile, pour plaider en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que d'un respect accru du principe de responsabilité concernant l'exercice de ces droits

284 réunions, séances d'information et consultations ont été organisées avec le Gouvernement, les autorités civiles et militaires, les institutions de l'État chargées de la sécurité, la société civile et la Commission nationale des droits de l'homme à Kinshasa et dans les provinces du Kasai, du Kasai-Central, du Tanganyika, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, afin d'assurer le suivi des cas de violations des droits humains, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, de plaider en faveur du principe de responsabilité et de la promotion et de la protection des droits humains et des libertés fondamentales et de sensibiliser aux droits humains, notamment à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits.

Le nombre plus élevé de réunions s'explique par la participation d'acteurs nationaux dans toute la République démocratique du Congo, qui soutiennent le Président dans l'engagement qu'il a pris de promouvoir les droits humains, ainsi que la nécessité de renforcer la mobilisation en raison de l'intensification des activités des

14 rapports sur la situation des droits de l'homme, abordant notamment les violations à caractère sexiste, le respect des droits de l'homme dans le contexte électoral, la liberté d'expression et de réunion pacifique

1 rapport sur les violations des libertés fondamentales et des droits de l'homme liées aux restrictions de l'espace démocratique et des droits politiques

groupes armés au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri et des conflits intercommunautaires au Sud-Kivu, au Tanganyika et au Maniema.

- 15 rapports publiés, dont 12 rapports mensuels, 2 rapports publics et 1 rapport annuel publié en janvier 2020. Les rapports mensuels et annuels rendent compte de la situation générale des droits humains en République démocratique du Congo, des tendances relatives aux violations des droits humains dans les provinces touchées par le conflit et aux violences sexuelles liées aux conflits, des violations des droits humains et du droit humanitaire concernant les enfants dans les zones touchées par le conflit, des violations des droits humains et des libertés fondamentales liées aux restrictions de l'espace démocratique, et des activités du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme. Un des rapports publics publié en janvier 2020 a rendu compte du conflit dans le territoire de Djugu (province de l'Ituri), entre décembre 2017 et septembre 2019. Un autre a rendu compte des attaques et des violations des droits humains et du droit international humanitaire par des combattants des Forces démocratiques alliées et des membres des forces de défense et de sécurité dans les territoires de Beni (Nord-Kivu) et d'Irumu et Mambasa (Ituri), entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 janvier 2020.

Ce rapport supplémentaire s'est justifié par la soudaine détérioration de la situation des droits humains à Beni, Irumu et Mambasa, à la suite de l'augmentation de l'activité des Forces démocratiques alliées en riposte aux opérations des FARDC.

- Aucun Le rapport prévu sur les violations des libertés fondamentales et des droits humains liées aux restrictions de l'espace démocratique et des droits politiques n'a pas été publié. À la place, il a été décidé de consacrer un chapitre dans les rapports mensuels portant sur la violation des droits humains et des libertés fondamentales liées aux restrictions de l'espace démocratique. En outre, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, dans le rapport annuel qu'il a publié en août 2019, a évalué les progrès réalisés par le Gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations précédemment formulées par son bureau en République démocratique du Congo et inclus un



6 réunions de sensibilisation de haut niveau avec le Ministère de la justice et le Ministère des droits de l'homme pour s'assurer que les auteurs de violations du droit international humanitaire ou des droits de l'homme, en particulier celles commises dans le cadre des élections, aient à répondre de leurs actes

2 ateliers de renforcement des capacités, à l'intention de 100 membres de la Commission nationale des droits de l'homme, sur la promotion des droits de l'homme, la gestion des bases de données, l'établissement de rapports et la décentralisation

45 émissions radiophoniques de 30 minutes intitulées « Journal des élections », diffusées une fois par semaine jusqu'à la fin des élections afin d'encourager la population, notamment les femmes, à y participer

examen des droits humains et des libertés fondamentales dans le contexte des élections.

6 réunions de sensibilisation de haut niveau ont été organisées avec le Ministère de la justice et le Ministère des droits de l'homme pour plaider en faveur des droits humains, de l'ouverture de l'espace démocratique, du renforcement du principe de responsabilité et de la lutte contre l'impunité. Ces réunions ont également permis de faire le point sur le respect par le Gouvernement de ses engagements en matière de droits humains, la mise en œuvre par le Gouvernement des recommandations que le Conseil des droits de l'homme lui a faites sur la question des enquêtes au Kasaï et les travaux en cours des experts internationaux, et d'examiner la question de la justice transitionnelle.

11 ateliers de renforcement des capacités ont été organisés à Kinshasa, à l'intention de 1 411 membres, dont 423 femmes, de la Commission nationale des droits de l'homme, sur la promotion des droits humains, la gestion des bases de données, l'établissement de rapports et la décentralisation.

Le nombre plus élevé d'ateliers et de participants est dû aux efforts accrus déployés en vue d'affecter du personnel dans les bureaux provinciaux et de renforcer la présence et les capacités de la Commission nationale des droits de l'homme dans les 26 provinces. Les ateliers ont permis au personnel de la Commission de se doter d'un code de déontologie et d'acquérir des connaissances approfondies en matière de suivi et d'établissement de rapports ainsi que des compétences en matière de droits humains fondamentaux, renforçant ainsi les capacités opérationnelles de la Commission.

Oui 45 émissions radiophoniques de 30 minutes diffusées une fois par semaine. Les émissions ont été adaptées en fonction du contexte, qu'il s'agisse de promouvoir la cohésion sociale et le développement économique ou de relever les défis posés par la pandémie de COVID-19. Radio Okapi a diffusé 5 émissions de 10 minutes intitulées « Coronavirus : parlons-en », 4 fois par jour, 30 fois par semaine, afin d'informer le public en ce qui concerne la pandémie de COVID-19, l'accent étant mis sur l'action menée par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires pour aider le pays à relever les défis

liés à la pandémie. L'émission radiophonique comprenait un nouveau programme, « Okapi École », visant à fournir un enseignement à environ 21 millions d'enfants qui n'ont pas pu aller à l'école en raison de la pandémie de COVID-19.

---

## **Composante 2 : protection des civils et droits de l'homme**

70. Les groupes armés, y compris les milices locales, ont encore été responsables du plus grand nombre d'atteintes aux droits de la personne et sont restés la principale menace pesant sur les civils. Il y a eu une prolifération des groupes Maï-Maï locaux, à la faveur, dans beaucoup de cas, des tensions intercommunautaires existantes qui ont été instrumentalisées et attisées par des acteurs armés et des acteurs politiques à des fins financières ou politiques. Cette situation a donné lieu à une escalade de la violence à Djugu et à Mahagi, dans l'Ituri, et aux attaques que continuent de subir les civils dans les régions du Petit Nord et du Grand Nord du Nord-Kivu, dans la zone des Hauts Plateaux du Sud-Kivu et dans le territoire de Nyunzu, dans le Tanganyika. En outre, l'exploitation illégale des ressources naturelles par divers acteurs armés a continué d'alimenter les violences, comme en témoignent les affrontements qui ont éclaté au sujet du contrôle des ressources, et a été, pour de nombreux groupes armés, une source de financement leur permettant de poursuivre leurs activités.

71. Entre juillet 2019 et juin 2020, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a pu établir que 1 078 femmes et 7 hommes avaient été victimes de violences sexuelles liées aux conflits, soit plus que durant l'exercice précédent (786 femmes et 3 hommes). De ces victimes, 71 % (760 femmes et 7 hommes) ont été agressées par des combattants de divers groupes armés et milices et plus de 29 % (318 victimes) par des agents de l'État, principalement des membres des FARDC (276 victimes) et des agents de la Police nationale congolaise (37 victimes). À la suite des efforts de plaidoyer déployés par le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, le Gouvernement a lancé le plan d'action de la Police nationale contre les violences sexuelles en décembre 2019, ce qui témoigne de sa détermination à mettre fin à ces violences. En outre, le Premier Ministre a signé un additif au communiqué conjoint du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de l'Organisation des Nations Unies en vue d'intensifier les efforts actuellement menés pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits. La MONUSCO a continué de suivre les six affaires de violations graves des droits de l'enfant commises par 135 parties au conflit. Les nouveaux recrutements, les enlèvements, les meurtres et cas de mutilation et les attaques visant les écoles et les hôpitaux ont considérablement diminué, de 52 %, 38 %, 52 % et 85 %, respectivement, à la faveur d'une campagne de communication menée auprès des groupes armés non étatiques et d'une réduction de la violence dans le Kasai et le Kasai-Central.

72. Compte tenu de la menace qui continue de peser sur les civils et du nombre élevé de violations des droits de la personne, la Mission a organisé des consultations multipartites pour réviser ses stratégies ciblées, en mettant l'accent sur l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Tanganyika, et formulé dans ce cadre des objectifs et des recommandations clairs en vue d'améliorer la protection des civils à court, moyen et long termes et d'encadrer son retrait éventuel. Elle a renforcé la protection des civils en améliorant les outils de protection tels que les mécanismes d'alerte rapide et

de coordination et en encourageant les initiatives de dialogue et de règlement des conflits. Elle a notamment consolidé les comités locaux de protection et les réseaux d'alerte locale, déployé des équipes mixtes de protection de la population civile et des équipes d'évaluation conjointes et conduit des missions d'enquête pour surveiller et signaler les violations des droits de la personne dans les zones touchées par l'activité de groupes armés. Elle a déployé des équipes mixtes de protection de la population civile dans les principaux bureaux locaux, afin de renforcer ses mécanismes de coordination de la protection des civils et d'améliorer l'analyse commune des menaces et la planification conjointe des activités de protection des civils entre la force, la police des Nations Unies, ses composantes civiles, les organismes des Nations Unies et les forces de défense et de sécurité congolaises. Grâce au renforcement de ses mécanismes de coordination des activités de protection des civils, à la mise en œuvre du dispositif normalisé de gestion des problèmes de sécurité dans les missions (SAGE) et au déploiement coordonné de drones, la MONUSCO a eu une meilleure perception de la situation et accru ses moyens d'évaluation des menaces, ce qui lui a permis de protéger plus efficacement les civils.

73. La Mission a continué de suivre une stratégie de protection par la projection, complétée par des activités et initiatives civiles visant à réduire ou à régler les conflits, ainsi qu'à faciliter les missions d'enquête. De même, elle a poursuivi ses patrouilles de jour et de nuit, ainsi que ses patrouilles de longue distance, afin de sécuriser les zones pour les populations locales et de permettre aux acteurs humanitaires d'y accéder en toute sécurité. En outre, la force a continué de contribuer aux opérations des FARDC dans les territoires de Djugu et de Beni, dans les Hauts Plateaux et, dans une moindre mesure, dans le Petit Nord, en apportant à celles-ci un appui en matière d'appréciation de la situation, de logistique et de transport, dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Grâce au déploiement d'unités de combat, la Mission a perturbé les activités et les mouvements des groupes armés et prévenu des attaques. Plusieurs déploiements ont permis aux missions humanitaires d'accéder à la population pour lui fournir une aide humanitaire, en particulier dans les zones où le conflit armé en cours a entraîné des déplacements de population. La force a également poursuivi ses activités de communication stratégique afin de réduire le soutien dont bénéficient les groupes armés auprès de la population, d'établir la confiance et d'accroître l'appui de la population aux forces de sécurité locales et à la Mission.

74. Dans le territoire de Beni (Nord-Kivu) et dans les zones adjacentes de la province de l'Ituri, la MONUSCO a continué de lutter contre la menace persistante émanant des ADF. Grâce à la pression militaire qu'elle a exercée, les ADF se sont déplacées vers le nord et l'ouest du territoire de Beni et le sud de l'Ituri, où la présence des forces de sécurité étatiques était limitée. Cela a rendu la protection des civils plus difficile et poussé des groupes d'autodéfense à se mobiliser contre les ADF. Pour contrer ces menaces, la MONUSCO a intensifié ses patrouilles entre Eringeti (nord de Beni) et Tchabi (sud d'Irumu) et augmenté les effectifs de la Brigade d'intervention de la force pour lutter contre la menace émanant des ADF dans le sud de l'Ituri. Elle a également déployé une équipe mixte de protection de la population civile le long de l'axe Boga-Tchabi afin de recueillir des données pour cartographier les menaces qui pèsent sur les civils et la dynamique du conflit, ce qui lui a permis d'avoir une meilleure perception de la situation et d'orienter ses interventions. En outre, elle a renforcé les capacités des membres des comités de sécurité locaux et étendu la couverture de son dispositif d'alerte rapide pour pouvoir répondre aux menaces. Six équipes d'enquête mixtes ont été déployées (en plus de 35 autres missions sur le terrain), ce qui a permis aux agents judiciaires de recueillir des éléments de preuve

sur des dizaines de violations des droits de la personne et de tenir quatre audiences foraines pour demander des comptes aux auteurs. Le 6 juillet 2020, un rapport du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme sur les violations des droits de la personne et du droit international humanitaire commises par les ADF et les forces de défense et de sécurité a été publié conjointement par la MONUSCO et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

75. Dans l'Ituri, les conditions de sécurité se sont nettement dégradées dans les territoires de Djugu et de Mahagi, où des groupes d'assaillants associés à la communauté lendu, dont la Coopérative pour le développement du Congo, ont intensifié leurs attaques contre les civils et les forces de sécurité. En réponse, la Mission a renforcé sa présence militaire à la frontière avec le territoire de Mahagi et l'appui qu'elle fournit aux FARDC dans cette zone, en procédant à 11 déploiements d'unités de combat pour assurer la protection des déplacés et sécuriser la principale route qui mène vers l'Ouganda et vers la ville de Bunia. Les patrouilles de jour et de nuit et le déploiement de missions de longue distance près des camps de déplacés à Roe, à Bayoo, à Fataki et à Bunia ont permis à la fois d'interrompre et de prévenir les attaques contre la population civile. Dans le sud du territoire d'Irumu, les conditions de sécurité ont continué de s'améliorer grâce à la signature, en février, de l'accord de paix avec la FRPI. Pour soutenir le Gouvernement dans ce processus, la MONUSCO a mené 17 missions de sensibilisation dans le sud d'Irumu et exécuté deux projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité consistant à appuyer deux radios communautaires (Paix Umoja, à Geti, et Radio Communautaire Aveba).

76. Dans le Nord-Kivu, la MONUSCO a continué de répondre aux attaques attribuées aux Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), qui se sont multipliées dans les territoires de Nyiragongo et de Rutshuru. Cette situation a poussé les FARDC à lancer des opérations contre les FDLR, qui ont fait un certain nombre de victimes civiles et provoqué des déplacements ainsi que de nouvelles attaques de représailles de la part du groupe. En outre, le conflit qui oppose le Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R) à la coalition Nyatura-FDLR-Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain a continué de créer un climat d'insécurité dans les territoires de Masisi et de Rutshuru et a permis au NDC-R de contrôler une zone plus étendue. En réponse, la MONUSCO a lancé des patrouilles de longue distance et des patrouilles de contrôle de zone terrestre par hélicoptère et procédé à 30 déploiements d'unités de combat à Nyabiondo (centre de Masisi), à Pinga (Walikale) et à Tongo, contribuant ainsi à réduire les tensions et assurant la sécurité des déplacés. Dans le cadre de ces déploiements, elle a fourni des renseignements aux FARDC et favorisé l'élaboration de mesures d'atténuation pour réduire la menace que les groupes armés font peser sur les civils. Au nombre des principaux résultats de ces déploiements, on peut citer l'élaboration d'un accord de règlement des conflits intercommunautaires à Pinga et la signature unilatérale par le groupe Maï-Maï « Union des patriotes pour la défense du Congo » d'un plan d'action visant à mettre fin au recrutement d'enfants à Remeka. La Mission a mené 13 initiatives d'appui aux femmes et aux personnes ayant subi des violences sexuelles à Nyiragongo, notamment en créant des activités génératrices de revenus par la formation professionnelle.

77. Dans le Sud-Kivu, la violence ethnique a persisté dans la zone de Minembwe. À Bijombo, des affrontements se sont produits chaque semaine entre les milices Twigwaneho et les combattants Maï-Maï entre mars et juin 2020. Fin avril, des heurts ont eu lieu pendant plusieurs jours consécutifs entre les FARDC et des groupes Maï-Maï dans la zone de Minembwe, où ils ont fait de multiples victimes et provoqué le déplacement de quelque 130 000 personnes. La Mission a assuré, en coordination

avec les FARDC, la protection de la population locale, ainsi que celle de plus de 3 000 déplacés réunis dans des implantations sauvages situées autour de ses bases de Bijombo et de Mikenge, en effectuant des patrouilles de jour et de nuit et en escortant les déplacés pour qu'ils puissent se rendre sur les marchés locaux et aux champs. Des missions conjointes d'évaluation, de protection et d'enquête ont été déployées, principalement dans la zone des Hauts Plateaux ; leur présence permanente dans 11 bases opérationnelles de compagnie, 16 lieux de déploiement d'unités de combat et une base opérationnelle temporaire à Mikenge a permis d'assurer la protection des déplacés.

78. Ces déploiements et la coordination avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire ont permis de fournir une aide humanitaire aux déplacés vivant dans les Hauts Plateaux. La Mission a également facilité le dialogue intracommunautaire et intercommunautaire entre les principaux acteurs des cinq groupes ethniques des Hauts Plateaux, l'objectif étant de promouvoir l'application d'un accord de cessez-le-feu signé par les chefs des groupes armés actifs dans cette zone. En réponse à l'augmentation des violences sexuelles liées aux conflits dans la province du Maniema, elle a établi une base temporaire à Lubichako, dans la même province, fourni une escorte aux acteurs humanitaires et effectué des patrouilles de longue distance. Ces mesures ont contribué à dissuader les groupes armés de pénétrer dans la zone et à assurer la sécurité de la population et favorisé le déploiement d'une équipe d'enquête mixte à Lubichako pour aider les autorités judiciaires congolaises à enquêter sur les violences sexuelles à grande échelle qui auraient été commises par les milices Twa entre juin et septembre 2019.

79. Dans la province du Tanganyika, où les conditions de sécurité se sont globalement améliorées depuis 2019, la MONUSCO a mis l'accent sur la promotion du retour des déplacés, encouragé les groupes armés restants à se rendre, soutenu les efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et plaidé pour la libération des enfants présents dans les rangs de ces groupes. La situation est certes plus stable, mais le conflit intercommunautaire qui sévit dans le territoire de Nyunzu demeure préoccupant ; les affrontements entre les milices Twa et bantoues ont déjà fait plus de 100 morts parmi les civils depuis le début de 2020. En réponse, la Mission a intensifié ses patrouilles à Bendera et dans d'autres zones minières afin de prévenir les incursions de groupes armés. En outre, elle a assuré la protection physique de 2 250 déplacés de retour dans le village de Lambo Katenga, dans le territoire de Kalemie.

80. Des progrès ont été notés dans la région du Kasai, où la Mission s'est attaquée en priorité aux causes profondes du conflit en facilitant huit initiatives de dialogue visant à renforcer la cohésion sociale. En outre, neuf ateliers de renforcement des capacités et séances de sensibilisation ont été organisés ; ils ont porté sur la protection des civils, l'alerte rapide, la COVID-19 et le renforcement de la confiance entre la Police nationale congolaise et la population locale, et ont vu la participation d'au moins 241 personnes, dont 93 femmes. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a continué de contribuer à la lutte contre l'impunité, par le déploiement de trois équipes d'enquête mixtes et la conduite de 15 missions d'évaluation conjointes, ce qui a permis d'apaiser effectivement les tensions intercommunautaires, d'améliorer la coordination entre la MONUSCO et l'équipe de pays et de créer des comités locaux de protection.

81. La MONUSCO a continué d'appuyer le renforcement des mécanismes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et du dialogue au niveau local, en l'absence d'un cadre national de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Elle a également aidé les gouvernements des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu à déterminer les besoins et à élaborer un plan d'action destiné à améliorer la réinsertion communautaire, ainsi qu'à renforcer les capacités de la Commission interprovinciale d'appui au processus de sensibilisation, de désarmement, de démobilisation et de réinsertion communautaire, tout en faisant des démarches auprès des donateurs pour les convaincre d'appuyer les efforts de réintégration à plus long terme. Les initiatives de lutte contre la violence au sein de la collectivité ont continué d'être menées en tant que passerelle entre la satisfaction des besoins immédiats et la promotion d'efforts de réintégration à plus long terme aux fins d'une réduction durable de l'activité des groupes armés.

82. La MONUSCO a continué de recentrer ses efforts sur la police de proximité, promouvant des activités à la fois de proximité et de renseignement afin de contribuer à la protection des civils et au respect des droits de la personne, et de lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, les violences sexuelles liées aux conflits et la criminalité organisée. Elle a continué de faciliter la création de mécanismes de contrôle essentiels, tels que l'Inspection générale de la Police nationale congolaise, et a poursuivi son action en faveur de la restauration de l'autorité de l'État en appuyant les enquêtes pénales menées par la police judiciaire. Grâce à une présence dans les locaux de la Police nationale congolaise et à un suivi, la police des Nations Unies a continué de plaider, auprès de la direction de celle-ci, en faveur de l'exécution d'un plan d'action quinquennal de réforme de la police pour la période 2020-2024. La MONUSCO a également contribué à la maîtrise des armements par une assistance technique, un suivi, un appui au renforcement des capacités et l'échange d'informations.

83. La MONUSCO a continué d'aider au renforcement de la sécurité dans 12 prisons à haut risque. À cet égard, elle a fourni un appui technique et logistique, et a notamment installé des systèmes de communication radio et d'alerte dans les prisons de Butembo, d'Uvira et de Kananga et entretenu des systèmes d'alerte existants dans les neuf autres prisons à haut risque. Grâce à cet appui, les incidents liés à la sécurité ont nettement diminué. Quatre incidents ont été enregistrés dans 3 des 12 prisons prioritaires, contre 10 au cours de l'exercice précédent. La Mission a continué d'organiser des séances hebdomadaires à l'intention des autorités judiciaires afin de leur fournir des conseils et un encadrement en ce qui concerne le fonctionnement de la chaîne de justice pénale. Dans le cadre de ses efforts de renforcement des capacités et afin de stimuler la réforme pénitentiaire, elle a également aidé sept administrateurs de prison, dont une femme, à effectuer un voyage d'étude au Burkina Faso et au Ghana. Grâce aux activités de sensibilisation de la Mission, un projet de loi sur les prisons axé sur les principes fondamentaux du régime pénitentiaire a été présenté au Bureau du Vice-Premier Ministre et Ministre de la justice.

84. En réponse à la série de violentes protestations qui ont mené à l'invasion et à la destruction, par des émeutiers, du complexe de la MONUSCO à Beni le 25 novembre 2019, et face au mécontentement croissant de la population de Bunia, les bureaux locaux de Bunia et de Beni ont élaboré des stratégies de communication visant à informer la population et à corriger les informations erronées circulant au sujet de l'action de la Mission grâce à des émissions et des campagnes de communication ciblant des publics bien déterminés, à la cartographie et à la surveillance des réseaux de médias sociaux, à la contre-propagande et à la prévention des discours haineux. Radio Okapi a commencé à diffuser une émission hebdomadaire interactive de questions-réponses pour faire connaître au public la Mission et son mandat et a



envoyé ses propres correspondants et journalistes indépendants pour qu'ils accompagnent des patrouilles de la force, notamment dans les zones de tension que sont Djugu et Mahagi.

85. Face au problème supplémentaire qu'est la pandémie de COVID-19, la Mission a maintenu sa capacité opérationnelle en veillant au respect des mesures d'atténuation. Dans le cadre des activités de sensibilisation de la population, elle a aidé les autorités locales et d'autres partenaires à informer des centaines de personnes, dont plus de 200 femmes, sur la pandémie. À Beni, dans le Nord-Kivu, un réseau de femmes a entrepris de fabriquer des masques de protection avec l'aide technique de la MONUSCO, et produit maintenant entre 1 000 et 2 000 masques par jour. Des initiatives analogues ont également vu le jour à Goma, où un projet à effet rapide de la MONUSCO a permis d'aider un réseau de femmes à produire des masques de protection et du gel de désinfection pour les mains. Un plaidoyer de haut niveau mené auprès du Vice-Premier Ministre et Ministre de la justice a conduit à la création d'un comité de surveillance et de prévention de la COVID-19 en milieu carcéral, chargé de limiter les conséquences de cette pandémie dans le système carcéral. Grâce à l'appui technique, logistique et financier apporté aux autorités judiciaires aux fins de l'application des mesures de désengorgement des prisons prises pour prévenir la propagation de la COVID-19, 970 détenus des prisons de Beni, Kananga, Kalemie, Bunia, Bukavu et Goma ont été libérés. La Mission a également fait don de 29 conteneurs à 11 prisons, qui serviront d'unités de mise en quarantaine, et a fourni des équipements de prévention de base et des fournitures sanitaires aux 12 prisons prioritaires. Une aide supplémentaire a été fournie pour nourrir 21 481 détenus dans 11 prisons, dont 521 femmes et 610 mineurs. La Mission a également contribué à la lutte contre la maladie à virus Ebola et la COVID-19 en renforçant la sécurité aux points d'entrée et de sortie des zones touchées par la première et en adaptant ses opérations quotidiennes pour y inclure des mesures d'atténuation visant à empêcher la propagation de la seconde.

---

## Réalisation escomptée 2.1 : Résolution des conflits par le dialogue et par une démarche de coopération

---

### *Indicateurs de succès prévus*

### *Indicateurs de succès effectifs*

2.1.1 Augmentation des pistes de dialogue entre le Gouvernement et les principaux groupes armés (2017/18 : 1 ; 2018/19 : 1 ; 2019/20 : 2)

2 pistes de dialogue ont été recensées, à savoir les pourparlers directs entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la FRPI, qui se sont conclus par la signature de l'accord de paix entre les deux parties le 28 février 2020, et les pourparlers entre le gouvernement de la province du Sud-Kivu et la milice Maï-Maï Maheshe, qui ont abouti à la reddition du chef de celle-ci, le « général de division » Maheshe Simba Wa Nkutu, ainsi que de 119 combattants confirmés.

2.1.2 Nombre d'accords de paix locaux signés pour régler les conflits communautaires (2017/18 : 13 ; 2018/19 : 13 ; 2019/20 : 13)

6 accords de paix locaux ont été signés, y compris :  
1 accord de paix local appuyé par huit communautés de Tshikapa, dans la province du Kasaï, en vue de créer, au niveau provincial, un mécanisme intercommunautaire de règlement pacifique des conflits, qui a ensuite été étendu aux cinq territoires de cette province ;

2 dialogues structurés organisés dans les provinces du Sankuru et du Kasai qui ont débouché sur la signature d'un pacte de paix entre les communautés de Kondo-Tshumbe et de Nambelu-Luhembe, à Lodja, et sur la création d'une plateforme inclusive de dialogue social pour régler les conflits intercommunautaires à Kamako ;

1 dialogue structuré tenu à Minova (Sud-Kivu) qui a abouti à l'élaboration d'un plan d'action visant à promouvoir l'instauration d'une paix durable à l'appui des autorités provinciales et territoriales et à la création d'un comité local chargé de suivre l'application de ce plan d'action ;

1 accord local signé par 9 autorités traditionnelles alur et lendu de Djugu et de Mahagi, afin d'améliorer la coexistence pacifique (province de l'Ituri) ;

1 accord local de coexistence pacifique signé par 37 chefs traditionnels lendu dans le territoire de Mahagi (province de l'Ituri).

5 dialogues et 16 initiatives locales de règlement de conflits n'ont pas pu être menés à terme en raison de la pandémie de COVID-19 et de l'escalade de la violence dans l'Ituri et dans le Nord-Kivu, ce qui fait que le nombre d'accords signés a été moindre que celui prévu.

2.1.3 Augmentation du nombre d'enfants associés à des groupes armés qui ont été libérés (2017/18 : 54 457 ; 2018/19 : 55 152 ; 2019/20 : 57 692)

La Mission a recensé 3 218 enfants (2 449 garçons et 769 filles) séparés des groupes armés, dont 1 457 (1 006 garçons et 451 filles) avaient été libérés dans le cadre d'initiatives de démobilisation volontaire entreprises par divers groupes armés, 939 (768 garçons et 171 filles) s'étaient échappés des groupes armés et avaient pris contact avec la MONUSCO et 822 (675 garçons et 147 filles) s'étaient rendus grâce à des efforts de plaidoyer directs et ciblés menés par la MONUSCO auprès des groupes armés et des populations. Cela porte à 60 041 le nombre d'enfants rendus à la vie civile.

Ce nombre plus élevé que prévu s'explique par le succès des activités de communication ciblées menées par la Mission auprès des chefs des groupes armés pour les encourager à libérer les enfants et à signer une déclaration unilatérale les engageant à mettre fin au recrutement d'enfants.

2.1.4 Réduction du nombre d'enfants nouvellement recrutés par les groupes armés (2017/18 : 1 214 ; 2018/19 : 700 ; 2019/20 : 500)

448 enfants (401 garçons et 47 filles) ont été nouvellement recrutés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et le 30 juin 2020, ce qui représente une diminution de 36 % par rapport à l'exercice 2018/19.

La diminution du nombre d'enfants nouvellement recrutés est le résultat de la stratégie lancée en juillet 2018 pour communiquer directement avec les commandants des groupes armés sur la question de la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants.



<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Mise en œuvre par la Mission de 6 stratégies dans le cadre de la démarche globale visant à faire face aux principales menaces à la protection émanant des groupes armés</p>	3	<p>stratégies ciblées appliquées à l'échelle de la Mission pour faire face aux principales menaces à la protection émanant des groupes armés dans le Tanganyika, le Kasaï et l'Ituri.</p> <p>Ce nombre inférieur aux prévisions est dû à la pandémie de COVID-19, qui a retardé l'application des stratégies prévues pour le Sud-Kivu, le Grand Nord et le Petit Nord. En raison de la complexité et de l'évolution de la situation sur le terrain, l'élaboration des trois stratégies a également pris plus de temps, ce qui a contribué à retarder leur application jusqu'à l'exercice suivant.</p>
<p>Réalisation de 4 sondages (2 sondages de l'opinion publique et 2 sondages thématiques) sur les perceptions de la population concernant les questions de paix, de sécurité, de justice et de reconstruction dans l'est de la République démocratique du Congo ; élaboration de 4 rapports analytiques et tenue de 10 séances de restitution avec les autorités provinciales et locales, les forces de sécurité et les acteurs de la société civile des provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri afin d'éclairer la définition de stratégies adaptées concernant les questions de paix, de sécurité, de justice et de reconstruction et d'évaluer les progrès sur ces questions</p>	1	<p>sondage de l'opinion publique (7 717 participants directement interrogés, dont 3 858 femmes) réalisé en décembre 2019 dans un échantillon de 24 territoires et localités de la République démocratique du Congo, notamment dans 6 zones prioritaires de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, dans le cadre d'un partenariat entre le PNUD, la MONUSCO et la Harvard Humanitarian Initiative ; 1 rapport analytique a été établi.</p> <p>Le deuxième sondage de l'opinion publique, qui devait être réalisé en juin, et deux sondages thématiques prévus dans les alentours des bases opérationnelles de compagnie, ainsi que l'élaboration des rapports analytiques correspondants, n'ont pas pu être menés à bien en raison de la pandémie de COVID-19.</p>
<p>Facilitation de 10 dialogues structurés et de 30 initiatives locales de règlement des conflits afin d'aider les autorités et la population congolaises, y compris les femmes et les jeunes des provinces touchées par le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo et dans les province des</p>	2	<p>2 séances de restitution ont été tenues dans le Nord-Kivu avec 90 autorités locales, dont 20 femmes.</p> <p>Les autres séances de restitution n'ont pas eu lieu, en raison de la pandémie de COVID-19 et parce que le deuxième sondage n'a pas pu être réalisé.</p>
<p>Facilitation de 10 dialogues structurés et de 30 initiatives locales de règlement des conflits afin d'aider les autorités et la population congolaises, y compris les femmes et les jeunes des provinces touchées par le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo et dans les province des</p>	5	<p>dialogues structurés à l'appui d'initiatives locales de règlement des conflits ont été cofacilités par les autorités des provinces du Kasaï, du Kasaï-Central et du Sud-Kivu ; ils ont vu la participation de 877 personnes, dont 264 femmes, et visaient à promouvoir</p>

Kasaï, à régler les conflits et à réduire les tensions et la violence

la coexistence pacifique entre les communautés dans des contextes de conflits faisant suite à une montée des tensions et à des affrontements au sujet de la terre, et de conflits interethniques.

Les 5 autres dialogues n'ont pas pu être entrepris en raison des restrictions imposées aux déplacements et aux grands rassemblements dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

- 14 initiatives locales de règlement des conflits ont été entreprises dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Kasaï, le Kasaï-Central et l'Ituri à l'intention de 790 participants, dont 172 femmes, afin d'atténuer les tensions et de prévenir de nouveaux actes de violence entre les communautés. Elles étaient réparties comme suit :

2 consultations organisées à Lodja (province du Sankuru) entre les communautés de Kondo-Tshumbe et de Nambelu-Luhembe et à Tshikapa (province du Kasaï), en prévision d'activités de dialogue social visant à remédier aux causes profondes de la violence et à définir la marche à suivre ;

1 consultation intercommunautaire tenue à Tchomia (province de l'Ituri) pour désamorcer les tensions entre les membres des communautés lendu, alur et hima découlant des activités de pêche menées sur le lac Albert, consultation à l'issue de laquelle un plan de gestion commune des zones de pêche a été adopté ;

5 consultations intercommunautaires organisées dans l'Ituri (Mahagi et Kpandroma) pour lutter contre les violences intercommunautaires liées à des questions ethniques et foncières, à l'issue desquelles les autorités traditionnelles et locales se sont engagées à mener des activités destinées à améliorer la cohabitation pacifique ;

1 consultation intercommunautaire tenue à Nyamilima et 2 à Munigi (Nord-Kivu) pour appuyer les mécanismes locaux de règlement des conflits axés sur les conflits entre les populations locales ayant pour objet la terre et le partage du pouvoir ;

2 ateliers de renforcement des capacités organisés à Bahunde (Nord-Kivu) et à

Élaboration de 6 rapports sur l'analyse des conflits et les causes structurelles profondes des conflits, de 12 rapports mensuels sur les tendances des conflits locaux et de 4 rapports *ad hoc* sur les conflits émergents

Organisation de 3 ateliers sur le dialogue démocratique dans les zones prioritaires des provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu visant à faire participer les populations au processus de stabilisation, en mettant l'accent sur la gouvernance de l'appareil de sécurité et la gestion agraire dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation

Shabunda (Sud-Kivu), au cours desquels les participants ont analysé deux conflits liés à l'exercice du pouvoir ;

1 consultation tenue à Baraka (Sud-Kivu) sur la transhumance qui crée des conflits entre agriculteurs et éleveurs, laquelle a débouché sur l'adoption d'un plan d'action ;

Les 16 autres initiatives de règlement des conflits n'ont pas pu être menées en raison des restrictions imposées aux déplacements et aux grands rassemblements dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

- 6 rapports établis, dont 5 sur les causes structurelles profondes des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles et sur les conflits émergents et 1 sur les dynamiques régionales.
- 12 rapports analytiques sur les tendances des conflits, dont 6 rapports sur la sécurité et la protection des civils et 6 documents contenant des profils d'acteurs, des cartes montrant les zones d'activité des groupes armés et des infographies sur les groupes armés.
- 4 rapports d'évaluation des menaces axés sur les menaces pesant sur les civils établis en vue de remédier aux tendances des conflits locaux dans la zone de Beni.
- 3 ateliers organisés dans les provinces où la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation est appliquée, à savoir le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri, avec des représentants du Ministère du plan, des responsables de l'exécution du plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé, des partenaires dans l'application de la Stratégie et la MONUSCO.

Ces ateliers visaient à faire le point de l'avancée du dialogue démocratique et des autres interventions liées à la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation dans chaque province, et à définir des priorités provinciales s'agissant de programmes supplémentaires pour la période 2020-2022, en tirant parti des interventions passées et en cours. Sur la base des conclusions des ateliers, la MONUSCO et les responsables de l'exécution du plan de

<p>Organisation de 15 réunions avec 15 groupes armés afin qu'ils libèrent les enfants se trouvant dans leurs rangs et qu'ils signent des accords officiels les engageant à cesser de recruter des enfants et à s'abstenir de commettre des actes de violence sexuelle</p>	<p>stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé ont défini des priorités clefs en matière d'interventions de stabilisation, qui ont déjà été approuvées par le gouvernement de la province du Sud-Kivu et sont en voie de l'être pour le Nord-Kivu et l'Ituri.</p> <p>12 réunions tenues avec 12 groupes armés qui ont signé des plans d'action les engageant à cesser de recruter des enfants et à s'abstenir de commettre d'autres violations graves des droits de l'enfant. Les 3 réunions restantes n'ont pas pu avoir lieu en raison des restrictions imposées aux déplacements et aux grands rassemblements dans le contexte de la pandémie de COVID-19.</p>
---	---

---

**Réalisation escomptée 2.2** : Renforcement de la sécurité et amélioration de la protection des civils dans les zones touchées par le conflit

---

*Indicateurs de succès prévus*

2.2.1 Réduction du nombre de cas avérés de violation des droits de la personne commises par des acteurs non étatiques dans les zones touchées par le conflit armé (2017/18 : 2 477 ; 2018/19 : 2 350 ; 2019/20 : 2 200)

*Indicateurs de succès effectifs*

4 112 cas de violations des droits de la personne commises par des acteurs non étatiques dans les zones touchées par le conflit armé ont été recensés par la Mission, ce qui représente une augmentation de 55 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation est le résultat d'une intensification des activités des groupes armés, des conflits intercommunautaires et des actes de violence visant certaines communautés dans plusieurs provinces, en particulier dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri, le Maniema et le Tanganyika. Dans le Nord-Kivu, des groupes armés tels que les ADF, les FDLR, le NDC-R et Nyatura ont tous commis de plus en plus de violations des droits de la personne contre les civils et ont notamment procédé à un nombre alarmant d'exécutions sommaires (1 026 civils, dont 261 femmes et 75 enfants). Dans le Sud-Kivu, le conflit interethnique qui oppose les Banyamulenge soutenus par le groupe armé Gumino et la milice Twigwaneho d'une part, et les Bafuliro, les Banyindu, les Bashi et les Beembe appuyés par des combattants de divers groupes Maï-Maï d'autre part, a également entraîné de graves violations des droits de la personne. Dans l'Ituri, des assaillants établis à Djugu ont mené un plus grand nombre d'attaques sanglantes contre les civils dans les territoires de Djugu et de Mahagi, en particulier à partir de mars 2020. Les provinces du Maniema et du Tanganyika ont continué d'être touchées par les activités des groupes Maï-Maï, en particulier des Maï-Maï Malaika et des Maï-Maï Apa Na Pale. La résurgence du conflit interethnique qui

2.2.2 Augmentation du pourcentage d'alertes émises par les réseaux d'alerte civils permettant de prévenir les conflits (2017/18 : 11 %, 2018/19 : 12 %, 2019/20 : 13 %), de les atténuer (2017/18 : 7 %, 2018/19 : 8 %, 2019/20 : 9 %) ou de les faire cesser (2017/18 : 7 %, 2018/19 : 7 %, 2019/20 : 8 %)

oppose les Twa et les Bantous dans le Tanganyika a également conduit à une augmentation du nombre d'exactions commises par la milice Twa.

14 % des alertes émises par les réseaux d'alerte civils ont permis de prévenir les conflits et 42 % ont permis de les atténuer ou de les faire cesser.

Ces pourcentages plus élevés que prévu s'expliquent par l'amélioration du réseau d'alerte, la création de comités locaux de protection et le renforcement de leurs capacités, et l'amélioration de la couverture, par le réseau de téléphonie, des zones auparavant dépourvues de moyens de communication efficaces. Les alertes ont donc été reçues plus tôt, ce qui a contribué à accroître l'efficacité des interventions.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de 30 ateliers locaux avec les acteurs de la société civile, en particulier des femmes et des animateurs de mouvements de jeunesse, les autorités et les comités de protection, afin de renforcer la capacité des mécanismes de protection locaux en matière d'alerte rapide et de permettre le transfert progressif, aux populations et aux autorités, des responsabilités relatives aux mécanismes de protection	22	ateliers, auxquels ont participé 1 066 personnes, dont 295 femmes, organisés pour renforcer les réseaux d'alerte locale et améliorer l'utilisation des mécanismes et outils de protection locaux par les comités locaux de protection, les autorités locales et la société civile, ainsi que les groupes de femmes et de jeunes, dans le Kasai, le Kasai-Central, le Sud-Kivu, le Tanganyika, le Nord-Kivu et l'Ituri. Ces ateliers ont abouti à la création de 20 nouveaux comités locaux de protection dans l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu et à l'extension du réseau d'alerte locale à 30 autres zones du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Kasai, du Tanganyika et de Kinshasa.  Les autres ateliers n'ont pas eu lieu du fait des conflits violents et des opérations militaires en cours à Bunia et à Beni, ainsi que des restrictions imposées aux déplacements et aux grands rassemblements dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
Mise en place de 280 missions conjointes de protection civile, parallèlement aux déploiements de forces dans les zones touchées par les conflits armés, le but étant d'évaluer et de limiter les risques auxquels sont exposés les enfants, les femmes et les hommes en matière de protection et d'appuyer les actions préventives et réactives des partenaires congolais et internationaux	138	missions conjointes de protection civile mises en place parallèlement aux déploiements de forces, dont 102 missions d'évaluation conjointes et 36 équipes mixtes de protection de la population civile, pour appuyer les initiatives locales d'atténuation des risques et évaluer les conditions de sécurité et les préoccupations liées à la protection des civils dans les provinces du

Tenue de 4 séances de formation destinées à 40 officiers des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) inscrits au Collège de la défense nationale, à l'Académie militaire et à l'École d'état-major sur le principe de responsabilité, la bonne gouvernance et les droits de la personne, y compris la violence sexuelle liée aux conflits, et la politique de diligence voulue en matière de droits de la personne

Entretien d'une moyenne de 36 bases opérationnelles de compagnie ; 75 déploiements d'unités de combat effectués par des bataillons d'intervention rapide ; 27 déploiements d'unités de combat effectués par des bataillons d'infanterie ; conduite de 104 patrouilles quotidiennes en moyenne (62 de jour et 42 de nuit) par les contingents ; conduite en moyenne de 52 patrouilles quotidiennes conjointes avec les FARDC dans les zones urbaines non couvertes afin de protéger les civils et de réduire le nombre de violations des droits de la personne commises par des groupes armés ou des agents de l'État

Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri, du Tanganyika et du Kasai.

Ce chiffre est inférieur aux prévisions car le nombre de menaces à la protection apparues au cours de l'exercice considéré a été moindre que celui prévu, en particulier parce que les conditions de sécurité se sont nettement améliorées dans les provinces du Kasai et du Tanganyika. Cela montre que l'action menée par la Mission en matière de protection des civils dans les zones touchées par le conflit armé a été globalement couronnée de succès.

- 7 séances de formation sur les droits de la personne, le droit international humanitaire, les mécanismes de protection et la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme organisées à l'intention d'officiers des FARDC inscrits au Collège de la défense nationale, à l'Académie militaire et à l'École d'état-major (358 participants au total, dont 10 femmes).

Le nombre de séances et de participants plus élevé que prévu tient au fait que les FARDC ont mis en place un nouveau programme, intitulé « Matinée de l'État major », qui a favorisé la participation d'un plus grand nombre d'officiers, et qu'elles ont invité la Mission à organiser des séances de formation supplémentaires sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

- 36 bases opérationnelles de compagnie entretenues.
- 75 déploiements d'unités de combat effectués par des bataillons d'intervention rapide.
- 27 déploiements d'unités de combat effectués par des bataillons d'infanterie.
- 235 patrouilles quotidiennes conduites en moyenne, dont une moyenne de 128 patrouilles de jour et de 107 de nuit. Ce chiffre inclut une moyenne de 21 patrouilles quotidiennes conjointes avec les FARDC.

Le nombre de patrouilles quotidiennes plus élevé que prévu s'explique par la reconfiguration de la Force, notamment la diminution du nombre de bases opérationnelles de compagnie statiques et

- l'adoption d'un dispositif plus souple en ce qui concerne les déploiements d'unités de combat et les bases opérationnelles temporaires, ce qui a entraîné une augmentation des patrouilles quotidiennes et des missions de longue distance.
- Le nombre de patrouilles conjointes moindre que celui prévu est dû aux restrictions imposées aux mouvements dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
- Exécution de 150 interventions ponctuelles de neutralisation d'explosifs et de munitions
- 339 interventions ponctuelles de neutralisation d'explosifs et de munitions menées à l'appui de la réalisation de l'objectif prioritaire de la MONUSCO (protéger les civils dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri, du Maniema, du Haut Katanga et du Tanganyika) et en réponse à toutes les alertes reçues en matière d'explosifs et de munitions (201 alertes). Ces activités ont contribué à protéger les populations locales contre les risques liés aux explosifs et aux munitions et à améliorer leur accès aux principales infrastructures civiles, telles que les écoles, les hôpitaux, les points d'eau et les aéroports, ainsi qu'aux terres.
- Ce chiffre supérieur aux prévisions tient au fait que la Mission a reçu plus de demandes que prévu de la part des populations à risque, notamment dans le Nord-Kivu (Goma, Rumangabo et Rutshuru), le Sud-Kivu (Bukavu, Fizi, Uvira et Shabunda) et le Tanganyika (Kalemie, Lukengo et Nyunzu).
- Conduite de 3 opérations au niveau des bataillons et de 36 opérations au niveau des compagnies, suivies d'une évaluation des dégâts de combat, afin d'assurer la protection des civils et la neutralisation des groupes armés
- 10 opérations conduites au niveau des bataillons dans 2 endroits, dans l'Ituri contre le groupe criminel Coalition des démocrates congolais, et à Beni contre les ADF.
- Ce nombre plus élevé que prévu s'explique par la montée de la violence commise par les groupes armés Coalition des démocrates congolais et ADF contre les civils dans l'Ituri et à Beni, respectivement, à partir d'août 2019. Les forces de la MONUSCO ont dû intensifier leurs opérations en réponse aux menaces pesant sur les civils.
- 37 opérations conduites au niveau des compagnies, ce qui a permis de projeter un total de 3 706 patrouilles et missions de longue distance, ainsi que 46 591 patrouilles de jour, 38 993 patrouilles de nuit et 7 659



- patrouilles conjointes, et d'assurer 2 943 escortes pour les acteurs humanitaires, afin de garantir la sécurité dans les zones reculées où les civils sont fortement menacés.
- Réalisation de 3 500 heures de renseignement civil et militaire, de surveillance et d'acquisition d'objectif effectuées par le système de drone aérien afin d'améliorer l'appréciation de la situation
- 1 900 heures de renseignement civil et militaire effectuées, dont 403 heures par le système de drone aérien et 606 heures par hélicoptère. Ces vols comprenaient 1 vol de reconnaissance aérienne en appui à une opération unilatérale des FARDC dans le territoire de Djugu, 6 vols spéciaux en appui au déploiement de militaires des FARDC à Loda, 1 vol de renseignement, de surveillance et de reconnaissance visant à évaluer les conditions de sécurité à Djugu, 1 vol de reconnaissance aérienne en soutien à une opération dans le Sud-Kivu, 1 vol de reconnaissance aérienne effectué à Minembwe en vue d'aider les FARDC à sélectionner des sites de déploiement, 1 vol de reconnaissance aérienne effectué en appui aux FARDC pour la collecte de renseignements sur les groupes armés et 1 vol de reconnaissance aérienne effectué en soutien aux FARDC à Minembwe et à Mikenge pour la planification des opérations.
- Le nombre d'heures a été moindre que celui prévu car le système n'a été opérationnel qu'avec un seul véhicule à la fin de janvier 2020 et qu'il a fonctionné cinq jours par semaine. Les mauvaises conditions météorologiques qui ont régné dans la zone de Beni ont également contribué à ce résultat.
- Appui à 4 opérations dirigées par les FARDC dans les domaines du renseignement, de la reconnaissance, des tirs indirects et de la logistique, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- 9 opérations dirigées par les FARDC ont été appuyées dans les domaines du renseignement et de la reconnaissance, dont 3 opérations à Djugu, 3 dans la zone de Beni (Nord-Kivu), 2 dans la zone de Minembwe (Sud-Kivu) et 1 dans le Nord-Kivu (contre le groupe armé Conseil national pour le renouveau et la démocratie-Ubwiye).
- Ce nombre a été supérieur aux prévisions car les FARDC ont fait des demandes d'appui imprévues compte tenu de la flambée de la violence à Beni, à Djugu et à Minembwe.

Conduite de 6 missions à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification élargi pour renforcer la sécurité aux frontières

5 missions ont été effectuées, dont 1 à Bukavu, 1 à Bunia, 1 à la frontière avec le Soudan du Sud et 2 à Beni, à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification élargi et dans le but de renforcer la sécurité aux frontières.

Ce nombre moindre que celui prévu est dû aux restrictions imposées aux mouvements dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

---

**Réalisation escomptée 2.3** : Mise en place d'un environnement protecteur dans les zones touchées par les conflits armés

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

2.3.1 Augmentation du nombre de commandants de groupes armés capturés ou se rendant spontanément (2017/18 : 65 ; 2018/19 : 70 ; 2019/20 : 80)

58 commandants se sont rendus, dont 50 combattants congolais, 4 rwandais et 4 burundais.

Le nombre inférieur que celui prévu de commandants qui se sont rendus spontanément s'explique par le fait qu'aucun progrès n'a encore été enregistré dans le cadre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration. En l'absence de programme opérationnel, les commandants ont moins de raisons de se rendre.

2.3.2 Réduction du nombre de cas avérés de violation des droits de la personne commises par des acteurs étatiques dans les zones touchées par le conflit armé (2017/18 : 2 822 ; 2018/19 : 2 100 ; 2019/20 : 2 000)

La Mission a recensé 3 106 violations des droits humains commises par des acteurs étatiques dans les zones touchées par le conflit armé, ce qui représente une augmentation de 19 % par rapport à l'exercice précédent.

L'augmentation du nombre de violations commises par des agents des FARDC et de la Police nationale congolaise dans plusieurs provinces (notamment au Nord-Kivu, au Sud-Kivu, au Kasai, au Kasai-Central, au Maniema et au Tanganyika) a été constatée lors d'opérations militaires menées contre des groupes armés et des milices. Au Kasai et au Kasai-Central, 397 violations ont été commises par des agents de police, ce qui pourrait s'expliquer par le fait que, depuis la fin de 2018, plus d'agents ont été déployés dans ces provinces après en avoir été longtemps absents durant la crise déclenchée par la milice Kamuina Nsapu. L'éloignement et l'isolement de ces zones par rapport aux bases de commandement et de contrôle (situées à Kananga et Tshikapa) pourraient contribuer à la hausse des violations enregistrées.

2.3.3 Hausse du pourcentage de femmes et d'hommes congolais disant avoir confiance dans la capacité des forces de sécurité de l'État de protéger la population (2017/18 : 55 % ; 2018/19 : 57 % ; 2019/20 : 60 %)

47 % de la population a déclaré avoir confiance dans la capacité des forces de sécurité de l'État de protéger la population en août 2019 et 50 % en décembre 2019.

<p>2.3.4 Diminution du nombre de problèmes de sécurité dans les prisons (2017/18 : 44 ; 2018/19 : 20 ; 2019/20 : 15)</p>	<p>La baisse des chiffres est probablement imputable à l'augmentation des violations des droits humains commises par les forces étatiques.</p> <p>5 problèmes de sécurité ont été recensés dans des prisons au cours de l'exercice, dont 4 dans des prisons prioritaires relevant de la responsabilité de la MONUSCO. Les faits étaient liés à des émeutes et des tentatives d'évasion massive : 2 émeutes à Uvira et 1 à Kananga, ainsi qu'une tentative d'évasion massive à Beni.</p> <p>Le nombre de problèmes moins élevé que prévu s'explique principalement par l'amélioration de la sécurité qui découle du renforcement des capacités du personnel pénitentiaire, ainsi que de l'utilisation efficace et efficiente des systèmes d'alerte dans les prisons.</p>
<p>2.3.5 Hausse du pourcentage de femmes et d'hommes congolais déclarant avoir la capacité de participer aux décisions, de contribuer à la paix et d'apporter des changements dans leur communauté (2017/18 : 89 % ; 2018/19 : 90 % ; 2019/20 : 90 %)</p>	<p>58 % de la population (50 % des femmes et 64 % des hommes) ont déclaré avoir la capacité de participer aux décisions, 67 % (57 % des femmes et 68 % des hommes) de contribuer à la paix et 64 % (62 % des femmes et 71 % des hommes) d'apporter des changements dans leur communauté.</p> <p>Une seule enquête a pu être menée (en décembre 2019) au cours de l'exercice considéré en raison de la pandémie de COVID-19, il n'a dès lors pas été possible de quantifier une potentielle amélioration.</p>

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Conduite de 150 missions de suivi et d'évaluation sur le terrain, y compris de missions d'évaluation concernant 65 projets de lutte contre la violence de proximité</p>	<p>65</p>	<p>missions de suivi et d'évaluation sur le terrain, y compris 13 missions d'évaluation concernant des projets de lutte contre la violence de proximité, ont été conduites.</p> <p>La pandémie de COVID-19 a été à l'origine du nombre de missions inférieur que celui prévu : 54 projets en phase initiale ont été suspendus et n'ont pas été exécutés pendant l'exercice 2019/20 ; de plus les restrictions de circulation imposées ont limité le suivi des projets en cours.</p>
<p>Conduite de 24 missions sur le terrain de sensibilisation au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et à la réinstallation ou au rapatriement ciblant les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les groupes armés congolais au Nord-Kivu et au Sud-Kivu</p>	<p>52</p>	<p>missions sur le terrain de sensibilisation au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et à la réinstallation ou au rapatriement ont été conduites : 19 dans la province de l'Ituri (17 dans le sud d'Irumu en soutien au processus engagé par la FRPI et 2 dans le territoire de Djugu), 12 dans la région du Petit Nord (2 dans le territoire de Masisi et 6 dans le territoire de Rutshuru ciblant les FDLR, ainsi que 3 dans le territoire</p>

Conduite de 60 missions d'enquête et d'établissement des faits chargées de surveiller la situation en matière de droits de la personne et d'enquêter, de rassembler des informations et d'établir des rapports sur les violations de ces droits et les atteintes y relatives, y compris les violences sexuelles liées au conflit, dans les zones touchées par un conflit armé

Conduite, aux niveaux provincial et territorial, de 5 missions d'évaluation et d'encadrement et de 3 ateliers d'examen avec des intervenants nationaux sur la gouvernance de l'appareil de sécurité à l'échelle locale, le but étant de renforcer les capacités et les dispositifs de gouvernance locale en matière de sécurité et d'alerte rapide

de Walikale et 1 dans le territoire de Nyiragongo), et 21 dans le Sud-Kivu (dans les territoires d'Uvira et de Fizi, et à Kigulube, Bibatama, Ziralo, Kasika, Kalungu, Kitamba, Byangama et Cishadu).

Le fait que le nombre de missions ait été plus élevé que prévu s'explique par la forte demande dans la province de l'Ituri, où le Gouvernement a eu besoin d'appui pour conclure l'accord de paix avec la FRPI ainsi que par la recrudescence des activités des groupes armés dans la province du Sud-Kivu.

- 95 missions d'enquête et d'établissement des faits ont été menées dans les zones touchées par un conflit armé : 8 à Goma, 15 à Bukavu, 8 à Beni, 24 à Uvira, 4 à Kalemie, 9 à Kananga, 3 à Kindu et 24 à Bunia.

Le fait qu'il y ait eu plus de missions que prévu s'explique par l'intensification des activités des groupes armés au Nord-Kivu et au Sud-Kivu et par les conflits ciblant certaines populations, notamment dans la province de l'Ituri, au Sud-Kivu, au Maniema et au Tanganyika, et, corollairement, par la hausse du nombre d'allégations graves de violations des droits humains et des atteintes y relatives.

- 5 missions d'évaluation et d'encadrement ont été organisées à l'intention de 277 membres des collectivités locales (dont 68 femmes) : 2 séances d'encadrement à Kindu (Maniema) et dans le territoire de Lodja (Sankuru) et 3 missions d'évaluation dans le groupement de Bishusha, ainsi que dans les chefferies de Bukumu et Bahunde (Nord-Kivu).

- 5 ateliers d'examen ont été organisés à l'intention de 54 membres des autorités provinciales (dont 9 femmes) à Goma (Nord-Kivu) et Kindu (Maniema) et de 110 membres des collectivités locales (dont 20 femmes) dans les chefferies de Bwito (Nord-Kivu), de Burhinyi et Luhwinja (Sud-Kivu). En conséquence, 3 comités de sécurité de proximité ont été mis en place au niveau des chefferies et le personnel y a été formé.

Le nombre d'ateliers plus élevé que prévu s'explique par la nomination de nouvelles personnes au sein des autorités provinciales du Sud-Kivu et du Nord-Kivu, ce qui a entraîné

Tenue de 20 forums avec des acteurs de la société civile à Kinshasa et dans les zones touchées par les conflits armés afin d'améliorer la protection des civils sur la base d'évaluations des menaces tenant compte des questions de genre

Élaboration et supervision de 65 projets de lutte contre la violence de proximité qui permettront de désengager les membres des groupes armés, de réinsérer les ex-combattants, de réduire le recrutement dans les groupes armés, en particulier celui de personnes issues de groupes vulnérables, notamment les jeunes, de soutenir les victimes et de renforcer la prise en compte de la problématique femmes-hommes en se concentrant particulièrement sur les femmes et les enfants

Fourniture de vêtements, d'articles ménagers, de produits d'hygiène, de rations, de solutions d'hébergement et de soins médicaux pour un séjour d'une durée maximale de 10 jours dans des camps de transit en vue du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et de la réinstallation ou du rapatriement d'un millier de combattants congolais, d'un millier d'enfants associés aux groupes armés et de 500 combattants étrangers accompagnés de membres de leur famille

des demandes supplémentaires en matière de formation.

- 17 forums se sont tenus avec des acteurs de la société civile (total de 1 482 participants, dont 412 femmes) : 6 dialogues à Goma sur la sécurité urbaine et la cohésion sociale, 10 consultations formelles avec la population locale (renforcement de la confiance) dans différentes zones sensibles du territoire de Beni pour traiter du sentiment anti-MONUSCO et une session à Tshikapa sur la protection des civils et la culture de la paix.

Le fait qu'il y ait eu moins de forums que prévu s'explique par les restrictions de voyage et de rassemblement liées à la pandémie de COVID-19.

- 16 projets de lutte contre la violence de proximité ont été mis en œuvre et ont ciblé directement 6 680 personnes au total : 4 195 ex-combattants, 1 129 femmes vulnérables, 776 jeunes menacés de recrutement et 580 enfants anciennement associés à des groupes armés.

Le nombre inférieur de projets mis en œuvre est dû aux restrictions imposées aux voyages et aux grands rassemblements du fait de la pandémie de COVID-19. Au total, 70 projets ont été élaborés, mais 54 projets en phase initiale ont été mis en attente et n'ont pas été mis en œuvre au cours de l'exercice 2019/20.

- Non 478 combattants congolais, dont 18 femmes et 161 enfants (18 filles), ainsi que 107 combattants étrangers (4 femmes) et 69 membres de leur famille (41 femmes) ont été hébergés dans les 11 camps de transit en vue du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et de la réinstallation ou du rapatriement dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Le nombre de personnes ayant bénéficié de l'aide a été plus faible que prévu étant donné que moins de combattants se sont rendus. Cette situation s'explique par le fait qu'il n'y ait pas de programme national cohérent opérationnel en matière de désarmement, de démobilisation et de rapatriement et par les restrictions liées à la pandémie de COVID-19, qui ont limité le nombre de combattants pouvant être hébergés dans des camps de transit. Afin d'éviter de rassembler un trop

<p>Développement de partenariats avec 4 radios locales dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, l'objectif étant d'accroître la portée des messages de sensibilisation au sujet du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et de la réinstallation ou du rapatriement grâce à des programmes de « recherche de talents »</p>	<p>grand nombre de personnes en un même lieu et à titre de mesure temporaire pendant la pandémie de COVID-19, les combattants désarmés, démobilisés et libérés ont reçu un certificat attestant qu'ils avaient été démobilisés et qu'ils attendaient la levée des restrictions liées à la pandémie et la mise en place d'un programme de réintégration pour poursuivre le processus de désarmement, de démobilisation et de rapatriement.</p>
<p>Diffusion quotidienne de l'émission de radio « Ma Nouvelle Vie », concernant le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la réinstallation ou le rapatriement, par Radio Okapi et 8 stations de radio mobiles, ciblant les groupes armés étrangers et congolais</p>	<p>Non Des partenariats avec deux radios locales ont été établis dans le cadre des projets de réduction de la violence de proximité mis en œuvre à l'appui du désarmement, de la démobilisation et du rapatriement des combattants de la FRPI.</p> <p>Oui 288 épisodes de l'émission radio « Ma Nouvelle Vie », prenant en compte les questions de genre, ont été produits et diffusés sur Radio Okapi 6 jours par semaine, l'un des épisodes de la semaine étant rediffusé le dimanche.</p> <p>8 stations de radio mobiles ont réalisé 576 émissions de radio au Nord-Kivu et au Sud-Kivu.</p>
<p>Production de 300 000 dépliants à l'intention des principaux groupes armés étrangers et congolais dans les secteurs Nord, Centre et Sud, qui seront distribués pendant les missions sur le terrain et au moyen de 30 largages aériens (10 000 dépliants par largage) dans des zones ciblées du Nord-Kivu et du Sud-Kivu</p>	<p>21 597 dépliants ont été distribués aux principaux groupes armés étrangers.</p> <p>1 largage aérien de dépliants a été effectué, au cours duquel 6 600 dépliants ont été largués sur les territoires du Nord-Kivu où l'on sait que les FDLR sont présentes.</p> <p>Le nombre inférieur que celui prévu de dépliants produits et de largages aériens s'explique par l'indisponibilité des moyens aériens de la Mission, ainsi que par le fait qu'il ait été décidé qu'il serait inefficace de larguer des dépliants supplémentaires en l'absence de programme national de désarmement, de démobilisation et de rapatriement opérationnel.</p>
<p>Tenue de 4 réunions trimestrielles de coordination avec la Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration concernant le suivi des ex-combattants des FDLR rapatriés et conduite de 8 missions de suivi au Rwanda visant à recueillir des documents audio, vidéo et photographiques à</p>	<p>6 réunions de coordination se sont tenues avec la Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration.</p> <p>Plus de réunions que prévu ont eu lieu en raison du vif intérêt manifesté par la Commission pour discuter de l'évolution de la</p>

utiliser aux fins de la production de messages radio, de messages vidéo et de dépliants

démobilisation suite aux opérations menées contre les FDLR.

- 2 missions de suivi ont été entreprises pour recueillir des documents audio, vidéo et photographiques à utiliser aux fins de la production de messages radio, de messages vidéo et de dépliants. Au cours de ces missions, un total de 39 ex-combattants des FDLR ont été interrogés, dont 4 anciens officiers.

Le nombre inférieur de missions est dû au fait que les documents recueillis au cours des deux missions avaient suffi à produire les programmes radio, les vidéos et les brochures nécessaires.

Réalisation de 32 208 patrouilles de la police des Nations Unies, y compris des patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise (88 patrouilles par jour pendant 366 jours, soit un total de 1 280 policières et policiers)

- 44 102 patrouilles ont été menées par la police des Nations Unies, y compris des patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise.

Un nombre plus élevé de patrouilles que prévu a été entrepris dans l'objectif de faire face à la recrudescence des actes perpétrés par des groupes armés, en particulier par les ADF dans l'est de la République démocratique du Congo. Ces patrouilles ont permis à la MONUSCO d'afficher davantage sa présence.

Suivi et encadrement quotidiens de la Police nationale congolaise, grâce au partage de locaux, afin de l'aider à lutter contre l'insécurité et à renforcer le respect des droits de la personne, des libertés fondamentales et des normes internationales en matière d'application des lois

- Oui La police des Nations Unies a assuré le suivi et l'encadrement quotidien de la Police nationale congolaise en partageant leurs locaux pendant 1 248 jours. Dans le cadre de la stratégie opérationnelle intégrée de lutte contre l'insécurité, des centres conjoints de commandement, de contrôle et de coordination ont été mis sur pied dans les locaux de la police dans quatre localités. La police des Nations Unies a mené 5 937 activités de suivi et d'encadrement avec les institutions de réforme et de contrôle de la police, les instituts de formation, les unités de police judiciaire, les unités de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur genre et les unités de réaction rapide.

Fourniture d'un appui technique, opérationnel et logistique à la Police nationale congolaise dans 4 localités (Beni, Oicha, Goma et Bukavu)

- Oui Un appui technique, opérationnel et logistique a été fourni à la Police nationale congolaise dans 4 localités (Beni, Oicha, Goma et Bukavu). L'Organisation des Nations Unies a organisé 629 sessions de formation/sensibilisation sur diverses questions relatives au maintien de l'ordre à l'intention de 15 719 agents de police, dont



	1 502 femmes. Il s'agissait notamment de soutenir la police dans sa lutte contre la COVID-19 en lui proposant ses bons offices et en lui prodiguant des recommandations techniques et des conseils en matière de sécurité, en vue d'atténuer la transmission locale du virus.
Formation de 150 femmes et hommes de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise à la politique de diligence voulue en matière de droits de la personne	150 membres de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise, dont 34 femmes, ont été formés à la politique de diligence voulue en matière de droits de la personne.
Formation de 7 000 agents de la Police nationale congolaise, dont 20 % de femmes, sur des questions liées à la gestion de l'ordre public et au respect des droits de la personne, à la police de proximité, à la violence sexuelle et fondée sur le genre, à la collecte de données de renseignement et aux fonctions de la police judiciaire	15 719 agents de la Police nationale congolaise, dont 1 502 femmes, ont été formés aux questions liées à la gestion de l'ordre public et au respect des droits de la personne, à la police de proximité, à la violence sexuelle et fondée sur le genre, à la collecte de données de renseignement et aux fonctions de la police judiciaire.  Le nombre plus élevé d'agents formés s'explique par le fait que la Mission a redoublé d'efforts pour renforcer davantage la gestion des foules, ainsi que la collecte de données de renseignement et les techniques relatives aux enquêtes et à la lutte contre le terrorisme.
Formation de 500 agents de la Police nationale congolaise, dont 20 % de femmes, aux procédures d'enquête et à la protection des lieux du crime, y compris les techniques médico-légales	1 323 agents de la Police nationale congolaise, dont 443 femmes (33,5 %), ont été formés aux procédures d'enquête (257 agents), à la protection des lieux du crime, y compris les techniques médico-légales (854 agents), et à la criminalité organisée (212 agents), y compris la grande criminalité organisée.  Le nombre plus élevé que prévu d'agents formés s'explique par une demande plus importante émanant du Gouvernement et par la nécessité de faire face à la situation sur le terrain (réurrence des attaques des groupes armés, en particulier celles ciblant l'équipe d'intervention contre l'Ebola).
Organisation, dans 5 zones prioritaires, de séances hebdomadaires de conseils et d'encadrement à l'intention des autorités judiciaires sur le renforcement du fonctionnement de l'appareil de justice pénale, le droit à une procédure régulière, la réduction du nombre de détentions illégales et l'organisation d'audiences foraines	Oui Des séances hebdomadaires de conseil et d'encadrement ont été organisées à l'intention des autorités judiciaires dans 5 zones prioritaires des provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Tanganyika et du Kasai. Il s'agissait notamment de 17 inspections judiciaires de prisons et de 64 audiences foraines civiles visant à endiguer les détentions arbitraires et illégales, ce qui a permis la libération de 512 détenus, la

Encadrement quotidien des directeurs et des surveillants dans 12 prisons à haut risque ; organisation de 36 séances de formation en cours d'emploi à l'intention de 1 078 membres du personnel pénitentiaire et agent(e)s de sécurité sur l'administration pénitentiaire, la sécurité dans les prisons, les droits de la personne dans les prisons et le renseignement pénitentiaire ; conduite de 12 missions conjointes d'évaluation des prisons avec des partenaires nationaux ; fourniture d'un appui technique et logistique visant à améliorer encore les installations de sécurité dans 2 prisons ; réalisation de 2 opérations de transfèrement de prisonniers ; formation de 110 membres du personnel pénitentiaire à la sécurité générale, aux soins de santé pour les femmes et les hommes et à la gestion des prisons

régularisation de 930 affaires grâce à l'ouverture des dossiers en bonne et due forme, l'acquittement de 36 accusés et la condamnation de 127 autres, dont 39 pour violences sexuelles. En outre, grâce aux 889 inspections menées par des magistrats du parquet dans les centres de détention de la Police nationale congolaise, 1 393 détenus ont pu être libérés et 1 346 autres ont vu leur situation régularisée.

- Oui Des séances quotidiennes d'encadrement ont été organisées dans 11 prisons à haut risque et des séances hebdomadaires d'encadrement et de suivi se sont tenues dans une prison difficile d'accès.
- 36 séances de formation en cours d'emploi à l'intention de 1 406 membres du personnel pénitentiaire et agent(e)s de sécurité ont été organisées sur l'administration pénitentiaire, la sécurité dans les prisons, les droits de la personne dans les prisons et le renseignement pénitentiaire afin de renforcer les capacités du personnel pénitentiaire.
- Le nombre de personnes formées a été plus élevé que prévu en raison de la forte demande et parce que les partenaires nationaux se sont montrés davantage déterminés à renforcer les capacités dans ce domaine.
- 14 visites conjointes d'évaluation des prisons ont été effectuées aux côtés des autorités nationales.
- Les visites conjointes ont été plus nombreuses que prévu étant donné que les partenaires nationaux se sont montrés déterminés à privilégier la sécurité, notamment dans les provinces de l'Ituri, du Kasai et du Kasai-Central.
- 3 prisons (Butembo, Uvira et Kananga) ont bénéficié d'un appui technique et logistique pour l'installation de systèmes de communication et d'alerte par radio afin de renforcer encore les installations de sécurité.
- Le nombre de prisons ayant bénéficié d'un appui a été plus élevé que prévu car les partenaires nationaux ont signalé davantage de problèmes de sécurité, tant dans les prisons relevant de l'administration civile que dans celles de l'administration militaire.

Installation de solutions de stockage sécurisé des armes, fourniture d'une assistance technique, organisation de 30 sessions de sensibilisation à l'intention de 500 membres du personnel en tenue pour assurer le stockage sécurisé et le marquage des 7 000 armes de la police nationale et des forces armées

Un appui supplémentaire a été fourni pour l'entretien des systèmes d'alerte existants dans 12 prisons afin d'en assurer le bon fonctionnement.

Oui Un soutien a été apporté à deux transfèrements de prisonniers, notamment celui de 121 détenus à haut risque d'Uvira vers des prisons plus sûres à Bukavu et celui de 217 détenus à faible risque de Bunia et Bukavu, lors d'une opération qui visait à désengorger les prisons.

110 membres du personnel pénitentiaire ont été formés à la sécurité générale, aux soins de santé pour les femmes et les hommes et à la gestion des prisons afin d'améliorer encore la gestion des prisons, l'assainissement et l'hygiène, ainsi que la sécurité en général. Sept administrateurs de prison, dont une femme, ont bénéficié d'une aide pour entreprendre un voyage d'étude au Burkina Faso et au Ghana, dans le cadre du renforcement des capacités et de la promotion de la réforme des prisons, ce qui a abouti à la promulgation d'un projet de loi pénitentiaire sur les principes fondamentaux des régimes pénitentiaires, qui a été présenté au Bureau du Vice-Premier Ministre et au Ministre de la justice pour examen et suite à donner.

Oui La Mission a installé 266 coffres d'armes pour appuyer les FARDC et la Police nationale congolaise au Nord-Kivu, au Sud-Kivu, au Kasai-Central, à Kinshasa et au Tanganyika, l'objectif étant de permettre le stockage sûr et sécurisé de 6 102 armes détenues par l'État. Au total, 3 885 armes détenues par l'État ont été marquées en collaboration avec la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre et de réduction de la violence armée.

Il n'a pas été possible de sécuriser autant d'armes que prévu étant donné que la pandémie de COVID-19 a eu pour effet de limiter les lignes commerciales régulières et les vols de la MONUSCO, les sites du Kasai-Central ayant dès lors été plus difficiles d'accès et les équipes chargées du marquage des armes n'ayant pu être déployées au Tanganyika.

42 séances de sensibilisation aux armes et munitions ont été menées auprès de 462 membres du personnel en tenue, dont

- Tenue de 20 ateliers visant à sensibiliser les services nationaux de sécurité, les réseaux de protection et les organisations de la société civile et renforcer leurs capacités en matière de respect des droits de la personne et de surveillance et de signalement des violations de ces droits et des atteintes y relatives
- 16 femmes, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de la personne, suite à l'installation de solutions de stockage des armes.
- Il y a eu plus de sessions et moins de participants que prévu en raison des mesures prises pour atténuer la pandémie de COVID-19 : un plus grand nombre de sessions a été organisé, une limite ayant été imposée au nombre de participants pour chacune d'entre elles afin que soient respectées les règles de distanciation physique.
- 16 ateliers de renforcement des capacités ont été organisés à l'intention de 2 849 participants, dont 841 femmes, sur les droits humains, le droit international des droits de l'homme et le droit humanitaire, les violences sexuelles liées aux conflits et la protection des civils. Parmi les participants figuraient des militaires et des membres du personnel de police, des réseaux de protection et des organisations de la société civile.
- En outre, une session de formation sur le plan d'action des FARDC visant à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits a été organisée à Kindu à l'intention de 40 commandants et sous-officiers, ainsi que de magistrats militaires.
- Ce nombre moindre que celui prévu est dû aux restrictions imposées aux rassemblements du fait de la pandémie de COVID-19. Les équipes des bureaux locaux spécialisées dans les droits humains ont continué de collaborer avec des partenaires, notamment les autorités nationales, la société civile et les réseaux de protection sur le terrain, ont poursuivi leurs activités de suivi, d'enquête et d'établissement de rapports et ont continué de donner suite aux signalements de violations des droits humains.
- Tenue de 5 ateliers de renforcement des capacités et de sensibilisation à l'intention des acteurs non étatiques sur la violence sexuelle liée aux conflits dans 5 sites situés dans des zones touchées par un conflit
- 3 ateliers de renforcement des capacités et de sensibilisation ont été organisés sur l'interdiction et la prévention des violences sexuelles liées aux conflits dans les provinces du Sud-Kivu et du Nord-Kivu à l'intention de 41 interlocuteurs (dont 6 femmes) issus de groupes armés non étatiques : 1 atelier avec des interlocuteurs du groupe Raïa Mutomboki (territoire de Shabunda, Sud-Kivu), 1 atelier avec des interlocuteurs de l'Union des patriotes pour la défense du Congo, et 1 atelier

	avec des interlocuteurs de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain au Nord-Kivu.
	Il y a eu moins d'ateliers organisés par rapport à ce qui avait été prévu : du fait des restrictions aux rassemblements imposées par la pandémie de COVID-19, aucun atelier n'a pu avoir lieu après mars 2020. En dépit des circonstances difficiles, la Mission a poursuivi ses activités de sensibilisation, en veillant à prendre en compte les préoccupations liées aux violences sexuelles liées aux conflits dans les actes d'engagement signés par les commandants des groupes armés en vue de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats. Des acteurs armés non étatiques ont signé des actes d'engagement après chacun des ateliers, dans lesquels ils se sont engagés à mettre fin au recrutement d'enfants soldats, à d'autres violations graves des droits des enfants et aux violences sexuelles liées aux conflits.
Fourniture de 2 300 escortes de missions humanitaires en République démocratique du Congo	3 066 escortes ont été fournies à des missions humanitaires dépêchées au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et au Tanganyika.  Il a fallu organiser plus d'escortes que prévu à cause des conditions de sécurité, qui ont entraîné une hausse du nombre de personnes déplacées dans certaines régions et une augmentation des besoins d'aide humanitaire.
Organisation de campagnes d'information multimédias et de programmes de sensibilisation à l'appui de l'exécution du mandat de la Mission par les moyens suivants : a) diffusion d'émissions 24 heures sur 24 sur Radio Okapi à l'intention de 24 millions d'auditeurs et d'auditrices par semaine ; b) production de 35 émissions vidéo de la MONUSCO diffusées sur 11 chaînes de télévision locales et mises en ligne sur YouTube et UNifeed ; c) publication et diffusion de 6 numéros du magazine <i>Échos de la MONUSCO</i> ; d) exploitation et gestion des sites Web de la Mission et de Radio Okapi, enrichis quotidiennement par des articles, des récits et des photographies provenant de l'ensemble de la République démocratique du Congo ; e) diffusion d'informations fiables par l'intermédiaire des médias sociaux	Oui La campagne d'information multimédia et le programme de sensibilisation de la MONUSCO ont été mis en œuvre grâce à la diffusion d'émissions de Radio Okapi 24 heures sur 24 sur plus de 40 émetteurs FM dans toute la République démocratique du Congo, qui ont attiré chaque semaine 24 millions d'auditeurs et d'auditrices, selon une enquête de la société IMMAR.  22 vidéos ont été produites, dont 2 éditions de « ONU Hebdo » diffusées sur 11 chaînes de télévision locales et partagées sur YouTube et Facebook, 5 clips vidéo ont été partagés sur YouTube et 15 clips vidéo ont été mis en ligne sur UNifeed.  Le nombre moindre de vidéos produites par rapport aux prévisions s'explique par les difficultés rencontrées lors du tournage et de la production en raison des restrictions de

circulations liées à la pandémie de COVID-19. La Mission a augmenté la production de séquences vidéo de courte durée partagées sur UNifeed, en facilitant leur diffusion en continu et leur partage sur les médias sociaux afin d'atteindre un public plus large.

- 2 numéros du magazine *Échos de la MONUSCO* tirés à 3 000 exemplaires ont été produits, distribués et mis en ligne sur le site web de la MONUSCO.

Il y a eu moins de numéros des *Échos de la MONUSCO* que prévu : en effet, les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ont eu des incidences sur la production et l'impression et la Mission a revu sa stratégie en matière d'information pour privilégier les plateformes de médias sociaux.

- Oui Le site Web de la MONUSCO et les comptes de la Mission sur les médias sociaux ont été exploités et gérés, 193 articles y ont notamment été mis en ligne (155 en français et 38 en anglais). En moyenne, le site Web de la MONUSCO a enregistré chaque mois 95 908 visites (92 301 visiteurs) et le service de diffusion en direct de Radio Okapi a enregistré 1 411 860 visites.

- Oui Des informations fiables ont été fournies sur les médias sociaux (1 129 726 abonnés sur Facebook et 640 762 sur Twitter). La MONUSCO a produit et diffusé 1 128 photos, dont des « photos du jour » en haute résolution, sur [www.flickr.com/MONUSCO](http://www.flickr.com/MONUSCO).

En outre, elle a mené des activités de sensibilisation au Tanganyika sur le dialogue pacifique et le règlement des conflits entre les peuples Twa et Bantou ; en Ituri sur la protection des civils ; à Beni et Butembo sur le dialogue entre les jeunes et les dirigeants communautaires à la suite des attaques perpétrées contre les locaux de la MONUSCO, ainsi que sur l'atténuation des tensions ; à Uvira sur le dialogue intercommunautaire et intracommunautaire suite aux faits survenus dans la région des Hauts Plateaux ; à Kinshasa en vue d'appuyer les préparatifs devant mener à la tenue d'une conférence sur la lutte contre les discours et les messages de haine ; dans tout le pays sur la promotion de la prise en compte des questions de genre dans les processus de désarmement, démobilisation,

réintégration, et réinstallation ou rapatriement des femmes et des enfants.

### Réalisation escomptée 2.4 : Progrès dans la lutte contre l'impunité

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

2.4.1 Nombre de condamnations pour violations graves des droits de la personne, crimes de guerre ou crimes contre l'humanité prononcées dans le respect des garanties judiciaires (2017/18 : 313 ; 2018/19 : 500 ; 2019/20 : 400)

315 personnes ont été traduites en justice et condamnées pour des violations graves des droits humains, des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, dont 148 membres des FARDC, 68 membres de la Police nationale congolaise et 58 membres de groupes armés. Sur ce total, 213 personnes ont été traduites en justice grâce à l'appui logistique, technique et financier de la Mission. Il y a eu moins de condamnations que prévu en raison de l'insécurité qui règne dans certaines régions et du ralentissement des activités judiciaires, qui s'explique par la pandémie de COVID-19.

*Produits prévus*

*Produit(s)*

*exécuté(s) :*

*oui, non*

*ou nombre*

*Observations*

Réunions mensuelles de suivi et de formation à l'intention des autorités judiciaires de 6 localités sur les enquêtes et les poursuites concernant les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et autres violations graves des droits de la personne

Oui Des réunions mensuelles de suivi ont été organisées à l'intention des autorités judiciaires sur les enquêtes et les poursuites concernant les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et autres violations graves des droits de la personne, en particulier sur la violence qui secoue le territoire de Djugu, les atrocités perpétrées par les ADF, les attaques contre les centres de traitement de l'Ebola et les violences sexuelles perpétrées par des membres des forces de sécurité, les affaires liées au conflit qui oppose les Twa et les Bantou ainsi que les crimes commis par les miliciens et les éléments des forces de sécurité pendant l'insurrection de la milice Kamuina Nsapu. Un soutien a également été apporté dans le cadre d'affaires concernant des attaques perpétrées contre des locaux des Nations Unies et des soldats de la paix, notamment la destruction du bureau du maire et du bureau de la MONUSCO dans le quartier de Boikene à Beni, l'enlèvement d'un observateur militaire des Nations Unies, l'attaque menée contre des soldats de la paix à Kalemie et les atrocités qui auraient été commises par les Maï-Maï Kata Katanga à Moba.



Soutien logistique au déploiement de 25 missions d'enquête et organisation de 20 audiences foraines dans le but d'enquêter sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les autres violations graves des droits de la personne, y compris les violences sexuelles et les violations graves des droits de l'enfant

Tenue de 6 consultations de haut niveau avec les autorités congolaises, y compris les autorités judiciaires, concernant 50 cas de violations ayant été signalés dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de la personne et n'ayant encore donné lieu à aucune suite disciplinaire ou judiciaire

15 missions d'enquête ont été menées, pour lesquelles un soutien logistique, technique et financier a été fourni aux autorités judiciaires.

16 audiences foraines ont été organisées pour enquêter sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits de la personne, y compris les violences sexuelles et les violations graves commises contre les enfants.

Le nombre de missions et d'audiences moins élevé que prévu s'explique par le fait que les problèmes de sécurité ont rendu certaines zones inaccessibles et par le ralentissement des activités judiciaires au vu de la pandémie de COVID-19.

20 consultations de haut niveau avec les autorités judiciaires congolaises, en particulier avec la Cour suprême, la Haute Cour militaire et l'Auditeur général des FARDC, afin d'assurer le suivi des affaires n'ayant encore donné lieu à aucune suite disciplinaire ou judiciaire.

Le nombre plus élevé de consultations que prévu s'explique par la nécessité de suivre les affaires prioritaires telles que les poursuites engagées contre « Cobra Matata », Ntabo Ntaberi Sheka, Germain Katanga et le lieutenant-colonel Mabilia Ngoma. Ces consultations ont conduit à l'ouverture ou à la poursuite d'enquêtes judiciaires et de procès dans certaines affaires très médiatisées impliquant de graves allégations de violations des droits humains, notamment l'affaire Mulombodi au Kasai-Central et les massacres de Yumbi à Mai-Ndombe. Elles ont également permis la tenue d'audiences foraines dans des affaires importantes, notamment par le tribunal militaire de Bunia, dans la province de l'Ituri.

En outre, la Mission a recommandé aux autorités judiciaires nationales d'adopter, dans le cadre des enquêtes et des audiences, des mesures visant à prévenir la propagation de la COVID-19 dans les cours, tribunaux et bureaux des procureurs. En conséquence, la plus haute instance judiciaire a publié quatre circulaires sur les mesures à mettre en place pour freiner la propagation de la COVID-19 dans les tribunaux. Par ailleurs, le Ministère de la justice a également fixé des conditions de service minimum afin que les tribunaux puissent continuer à fonctionner tout en

Organisation de 4 réunions avec l’Auditeur général des FARDC et d’autres hauts responsables de l’appareil judiciaire afin de donner des conseils sur les stratégies de poursuite et la hiérarchisation des affaires

Déploiement de 15 équipes d’enquête mixtes et organisation de 10 audiences foraines pour enquêter sur les crimes de guerre, les crimes contre l’humanité et les autres violations graves des droits de la personne, y compris les violences sexuelles et les violations graves des droits de l’enfant

Conduite de 5 réunions de sensibilisation avec des parlementaires, des juges, des procureur(e)s et des avocat(e)s en vue de l’adoption du projet de loi sur la protection des victimes, des témoins et du personnel judiciaire participant aux procès relatifs aux infractions graves

Tenue de réunions mensuelles de haut niveau avec des fonctionnaires du Ministère de la justice et du Ministère des droits de l’homme pour encourager la responsabilisation, promouvoir les droits de la

respectant les mesures de prévention liées à la pandémie de COVID-19.

- 2 réunions se sont tenues avec des hauts responsables de l’appareil judiciaire sur la hiérarchisation des affaires en fonction des progrès et des problèmes enregistrés dans le cadre des poursuites relatives aux affaires de violences sexuelles liées aux conflits, ainsi que sur la hiérarchisation des affaires au Nord-Kivu. À la suite de ces réunions, des travaux de planification ont été entamés aux fins de la tenue d’audiences foraines à Beni pour juger les affaires mettant en cause des membres des ADF détenus dans la prison de Beni. Ces audiences ont été reportées *sine die* en mars en raison de la pandémie de COVID-19.

Il y a eu moins de réunion que prévu en raison du ralentissement des activités judiciaires au vu de la pandémie de COVID-19.

Produit déjà exécuté. Veuillez vous reporter aux observations ci-dessus.

- 2 réunions de sensibilisation ont été organisées avec des hauts magistrats civils et militaires à Goma en juillet et août 2019 pour solliciter leur avis sur le projet de loi sur la protection des victimes, des témoins et du personnel judiciaire. En outre, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l’homme a rédigé un guide consacré à la protection des victimes, des témoins et du personnel judiciaire en décembre 2019.

Il y a eu moins de réunions que prévu étant donné que les consultations supplémentaires qui devaient se tenir avec les autorités judiciaires de Kinshasa sur le projet de loi ont été reportées en raison, dans un premier temps, de l’indisponibilité des parlementaires et, dans un deuxième temps, des restrictions aux déplacements et de l’état d’urgence déclaré pour atténuer la pandémie de COVID-19.

- 16 réunions de haut niveau se sont tenues avec des hauts fonctionnaires du Ministère de la justice et du Ministère des droits humains pour encourager l’application du principe de responsabilité, promouvoir les droits de la

personne et les droits civils et politiques et lutter contre l'impunité

Organisation de 6 séances de travail avec le Conseiller spécial du Chef de l'État en matière de lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants, les FARDC et la Police nationale aux fins de l'application du communiqué commun et des plans d'action en matière de lutte contre la violence sexuelle

Tenue de 4 ateliers de renforcement des capacités à l'intention de 40 juges et de 40 avocat(e)s et organisation de 4 audiences foraines pour appuyer les initiatives visant à mettre en œuvre des mesures de justice transitionnelle dans les provinces des Kasais et d'autres provinces touchées par le conflit, afin de promouvoir l'application du principe de responsabilité en cas de violations graves des droits de la personne et du droit international humanitaire

personne et les droits civils et politiques et lutter contre l'impunité Ces réunions ont conduit à la création d'un groupe technique sur les questions pénitentiaires, chargé de rédiger les textes relatifs à la réforme du système pénitentiaire. Le groupe technique a également mis au point des mesures de désengorgement des prisons afin de prévenir la propagation de la COVID-19 dans les établissements pénitentiaires. En conséquence, 2854 détenus ont été libérés le 2 juillet 2020.

Le nombre plus élevé de réunions que prévu s'explique par la tenue de réunions supplémentaires avec le Ministère de la justice suite à l'imposition de mesures préventives dans le cadre de l'état d'urgence déclarée face à la pandémie de COVID-19, l'objectif ayant été d'aider le Ministère à mettre en place des mesures de service minimum dans les tribunaux afin de garantir la poursuite des procédures judiciaires, ainsi que de l'aider à élaborer une stratégie visant à contenir la propagation du virus dans les établissements pénitentiaires, notamment en désengorgeant les prisons.

Non Aucune séance n'a eu lieu, le poste de Conseiller(ère) spécial(e) du Chef de l'État étant vacant (M<sup>me</sup> Chantal Yelo Mulop a été nommée Conseillère spéciale en remplacement de Jeanine Mabunda en février 2020). Cependant, le groupe de travail technique conjoint sur les enfants et les conflits armés, dont la Conseillère spéciale est devenue membre, a tenu 9 réunions.

3 ateliers de renforcement des capacités ont été organisés, dont 2 ateliers de formation visant à renforcer les capacités de 11 membres (dont 6 femmes) des équipes de consultation publique sur les principes des droits humains, la violence sexuelle liée au conflit et la justice transitionnelle, et 1 atelier a eu lieu afin de renforcer les capacités de 25 professionnels des médias (dont 6 femmes) sur les mécanismes des droits humains et de la justice transitionnelle. En outre, la Mission a tenu 4 réunions et consultations, dont 1 sur les besoins en matière de justice, les réparations et la prévention de nouveaux conflits, et 1 sur les consultations publiques ; 1 sur l'harmonisation de la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle au Kasai-Central et 1 avec les

conseillers spéciaux du Cabinet du Président, les ministres de la justice et des droits humains, le corps diplomatique et les représentants de la région du Kasaï vivant à Kinshasa au sujet des consultations publiques sur les besoins en matière de justice, les réparations, la prévention de nouveaux conflits et les mécanismes de justice transitionnelle dans la province du Kasaï-Central.

Le fait qu'il y ait eu moins d'ateliers que prévu s'explique par les restrictions de circulation imposées en raison de la pandémie de COVID-19.

### Composante 3 : appui

86. La composante Appui a continué d'aider la Mission à exécuter son mandat grâce à la fourniture de services efficaces et efficients dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité, qui permettront d'exécuter les produits s'y rapportant.

#### Réalisation escomptée 3.1 : Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables

##### *Indicateurs de succès prévus*

##### *Indicateurs de succès effectifs*

3.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation primaire et secondaire) (2017/18 : 79 % ; 2018/19 : 90 % ; 2019/20 : 90 %)

72,7 % des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire secondaire et primaire) ont été utilisées. Le pourcentage a été moins élevé que prévu étant donné que tous les voyages dans la zone de la Mission ont été annulés à partir de mars 2020 du fait de la pandémie de COVID-19, qui a affecté les déplacements des équipes d'évaluation et de protection à l'intérieur du pays, ainsi que les inspections environnementales.

3.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2017/18 : 15 % ; 2018/19 : 15 % ; 2019/20 : 15 %)

Le taux de vacance moyen réel était de 11,8 % pour 2019/20. Ce taux plus faible que prévu s'explique principalement par une accélération des recrutements visant à pourvoir les postes vacants.

3.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2017/18 : 27 % ; 2018/19 : 30 % ; 2019/20 : 34 %)

Le pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international était de 29,9 %. Le pourcentage, plus faible que prévu, s'explique principalement par l'absence de candidates sur les listes de réserve, le départ de membres de personnel féminin et le ralentissement du processus de recrutement à partir de mars 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, qui a eu un impact sur la réalisation des objectifs liés aux questions de genre.

3.1.4 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de

Le recrutement sur une liste de réserve pour les postes soumis à recrutement international a pris en moyenne

réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour les postes soumis à recrutement international (2017/18 : 50 ; 2018/19 : 48 ; 2019/20 : 48)

3.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifique, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection, pour tous les postes soumis à recrutement international (2017/18 : 120 ; 2018/19 : 104 ; 2019/20 : 95)

3.1.6 Note globale sur le tableau de bord environnemental de l'Administration (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 100 ; 2019/20 : 100)

3.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2017/18 : 96 % ; 2018/19 : 96 % ; 2019/20 : 96 %)

3.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2017/18 : 90 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

3.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clefs de résultats (2017/18 : 1 786 ; 2018/19 : 1 800 ; 2019/20 : 1 800)

84 jours ouvrables, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats. Le nombre de jours plus élevé que prévu est principalement dû au ralentissement des recrutements à partir de mars 2020 au vu de la pandémie de COVID-19. Le nombre moyen était de 37 jours de juillet à décembre 2019 et de 97 jours de janvier à juin 2020.

Le recrutement à des postes spécifiques faisant l'objet d'un recrutement international a pris en moyenne 119 jours ouvrables, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats. Le nombre de jours plus élevé que prévu s'explique par le fait que le Conseil central de contrôle pour le personnel des missions a approuvé tardivement le seul cas de recrutement à un poste spécifique qui s'est produit au cours de l'exercice considéré. La Mission a initié la procédure de recrutement en octobre 2019 et a soumis le dossier pour approbation en décembre 2019. Le Conseil central a renvoyé le dossier à deux reprises pour clarification et l'a finalement approuvé en février 2020.

Le résultat global de la Mission sur le tableau de bord environnemental est de 74. Bien que la Mission ait réduit des risques importants liés aux eaux usées et qu'elle ait donc pour la première fois une note à afficher, et quoique sa consommation en électricité soit relativement faible, la note moins élevée que prévu s'explique en grande partie par sa forte consommation d'eau, qui augmente les coûts et les risques liés au traitement des eaux usées, et par la quantité relativement importante de déchets produits.

Au total, 97,3 % des problèmes liés à l'informatique et aux communications ont été réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave).

La politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain a été respectée à 80 %.

Le pourcentage inférieur aux prévisions est imputable aux retards pris dans la mise en œuvre du programme de sécurité et de santé au travail au cours de l'exercice 2019/20.

La note globale concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel s'est établie à 1 872, sur la base de 20 indicateurs clefs de résultats. La Mission a atteint l'objectif fixé en obtenant 1 000 points pour l'indice subsidiaire axé sur le principe de responsabilité et 872 points pour l'indice subsidiaire axé sur la gestion.

3.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2017/18 : non disponible ; 2018/19 : 20 % ; 2019/20 : 20 %)

L'écart par rapport au plan de gestion de la demande en ce qui concerne les quantités prévues et les délais de livraison des achats s'est établi à 20 %.

3.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2017/18 : 80 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

Au 30 juin 2020, 72 % des membres des contingents étaient logés dans des locaux conformes aux normes établies. Ce pourcentage plus faible que prévu s'explique principalement par le fait que l'entretien de tous les bâtiments préfabriqués (fuites de toit, planchers brisés, climatiseurs défectueux et extincteurs périmés) n'a pas pu être effectué en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

3.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2017/18 : 95,5 % ; 2018/19 : 95 % ; 2019/20 : 95 %)

Les normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks ont été respectées par 97 % des fournisseurs.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
------------------------	---	---------------------

### **Amélioration des services**

Exécution du plan d'action pour l'environnement dans la zone de la Mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration

Oui Le plan d'action pour l'environnement dans la zone de la Mission a été exécuté conformément à la stratégie environnementale de l'Administration.

Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration

Oui La restructuration de la Section de la gestion des marchés telle qu'envisagée dans le cadre de la refonte des services de gestion de la chaîne d'approvisionnement entreprise conformément au plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement sera définitivement approuvée d'ici le 31 janvier 2021. La stratégie et le plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement ont été mis en œuvre à 95 %.

### **Audit, contrôle des risques et conformité**

Application de 34 recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne devant être mises en œuvre d'ici à la fin de l'année (31 décembre) et de 26 recommandations non encore appliquées formulées par le Comité des commissaires aux comptes au cours d'exercices budgétaires antérieurs et acceptées par la direction

Exécution partielle La Mission a appliqué 37 des 46 recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne.

Sur les 15 recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes les années précédentes, 7 ont été appliquées et 1 est devenue obsolète. Au total, 8 des 15 recommandations ont donc été classées par le Comité des commissaires aux comptes.

## Opérations aériennes

Exploitation et entretien de 40 aéronefs (9 avions et 31 hélicoptères) et de 3 drones

42 aéronefs (10 avions et 32 hélicoptères) et 2 drones ont été exploités et entretenus.

Le nombre plus élevé que prévu d'aéronefs s'explique par l'ajout à la flotte d'un C-130 fourni à la MONUSCO une semaine par mois à titre gracieux, en complément du C-130 vieillissant dont dispose déjà la Mission.

Le nombre plus élevé que prévu d'hélicoptères résulte de l'ajout d'un Mi-17, qui a été utilisé en renfort pour assurer un service ininterrompu dans le cadre des heures de vol approuvées.

Il y a eu moins de drones que prévu ; en effet, un des appareils requis n'était pas disponible auprès du contractant, la Mission ayant décidé de déployer un nouveau type de drone au cours de l'exercice considéré.

Exécution d'un total de 21 363 heures de vol prévues (9 142 par des prestataires commerciaux et 12 221 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherches et sauvetage, et évacuation sanitaire secondaire et primaire)

15 530 heures de vol ont été effectuées (6 447 par des prestataires commerciaux et 9 083 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherches et sauvetage, et évacuation sanitaire secondaire et primaire). Il y a eu moins d'heures de vol effectuées par rapport aux prévisions étant donné que tous les voyages dans la zone de la Mission ont été annulés à partir de mars 2020 au vu de la pandémie de COVID-19.

Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 40 appareils et 10 aérodromes et sites d'atterrissage

Les normes de sécurité aérienne ont été contrôlées pour :

42 aéronefs

10 aérodromes et sites d'atterrissage

## Budget, finances et communication de l'information

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1 023,3 millions de dollars

Oui Des services budgétaires et financiers et des services d'information financière ont été fournis pour un budget de 1 048,7 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués.

Établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU

Oui Les états financiers annuels de la Mission ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.



## Services relatifs au personnel civil

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à 2 444 civils (591 agents recrutés sur le plan international, 1 510 agents recrutés sur le plan national, 49 titulaires d'emplois de temporaire et 294 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

Organisation d'activités de formation dans la zone de la Mission (bénéficiaires : 3 769 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 108 membres du personnel civil)

Appui au traitement de 6 039 demandes de voyage dans la zone de la mission et de 226 demandes de voyage en dehors de cette zone à des fins autres que la formation, ainsi que de 190 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

Des services de gestion des ressources humaines ont été fournis à (les chiffres correspondent à des moyennes) :

2 639 membres du personnel civil (635 agents recrutés sur le plan international, 1629 recrutés sur le plan national, 51 titulaires d'emplois de temporaire et 324 Volontaires des Nations Unies), lesquels ont notamment bénéficié d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance, le tout dans la limite des pouvoirs délégués.

Les membres du personnel ayant bénéficié de ces services sont plus nombreux que ce qui était prévu en raison des taux de vacance de postes plus faibles pour la plupart des catégories de personnel.

4 942 membres du personnel civil ont été formés dans la zone de la Mission.

Un appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la Mission a été fourni à 41 membres du personnel civil.

Il y a eu plus de membres du personnel civil formés dans la zone de la Mission étant donné que plus de membres du personnel recruté sur le plan national y ont pris part, conformément aux efforts faits par la Mission pour renforcer les capacités locales.

Moins de membres du personnel ont été formés à l'extérieur de la zone de la Mission par rapport aux prévisions. Cela est dû principalement aux répercussions de l'épidémie du virus Ebola dans la partie est du pays et, ultérieurement au cours de l'exercice, aux restrictions imposées aux voyages internationaux au vu de la pandémie de COVID-19.

3 068 demandes de voyage dans la zone de la Mission à des fins autres que la formation ont été traitées. Le nombre de voyages dans la zone de la Mission a été inférieur aux prévisions étant donné que tous les voyages de ce type ont été annulés à partir de mars 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

- 249 demandes de voyage en dehors de la zone de la Mission à des fins autres que la formation ont été traitées. Le nombre plus élevé que prévu de demandes de voyage en dehors de la zone de la Mission s'explique principalement par les escortes médicales entreprises et par le fait que le personnel transite par Addis-Abeba avant de retourner dans la zone de la Mission en raison des restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19.
- 345 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil ont été traitées. Le nombre plus élevé de demandes de voyages à des fins de formation s'explique essentiellement par le fait que des formations non planifiées ont été organisées à l'intention du personnel de la Section du contrôle des mouvements étant donné que la certification pour le transport des marchandises dangereuses avait expiré ainsi qu'à l'intention du personnel de la Section de l'administration pénitentiaire, du personnel fourni par des gouvernements et de la police des Nations Unies, à l'appui de l'exécution du mandat.

### Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 122 installations de la Mission réparties dans 14 sites
- 135 sites de la Mission répartis entre 14 lieux ont été entretenus et remis en état. Il y a eu plus de sites entretenus du fait principalement de l'ouverture de bases d'opérations temporaires et de bases opérationnelles de compagnie, conformément aux besoins opérationnels.
- Construction et entretien de 200 kilomètres de route, de 10 ponceaux et de 5 ponts, de 10 aérodromes et de 66 héliports
- 223 kilomètres de routes, 1 ponceau, 8 ponts et 64 héliports ont été construits ou entretenus. Le nombre plus élevé que prévu de kilomètres de routes s'explique par le fait qu'une société de génie militaire a apporté plus de contributions. Au cours de l'exercice, 1 ponceau et 8 ponts cassés ont dû être réparés. Moins d'héliports ont été entretenus du fait de la fermeture des héliports de Kisangani et de Dungu.
- Exploitation et entretien de 830 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- 774 groupes électrogènes appartenant à l'ONU ont été exploités et entretenus. Le nombre moins élevé que prévu s'explique principalement par une réduction progressive du nombre de groupes électrogènes qui ont été comptabilisés en pertes.
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (38 stations de traitement des eaux usées dans 8 sites,
- Oui Des installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau appartenant à l'ONU (40 stations de traitement des eaux usées dans 8 sites et 78 stations de traitement et de

78 stations de traitement et de purification de l'eau dans 7 sites et 7 stations d'embouteillage dans 7 sites)

purification de l'eau dans 7 sites et 6 stations d'embouteillage dans 6 sites) ont été exploitées et entretenues.

Le nombre plus élevé de stations de traitement des eaux usées est dû à la nécessité d'augmenter la capacité de traitement des eaux usées dans les sites de la Mission afin de respecter la politique environnementale.

Le nombre moins élevé que prévu de stations d'embouteillage et de sites s'explique par une réduction de la production de bouteilles d'eau d'une capacité d'un litre et demi afin de minimiser l'empreinte environnementale des bouteilles en plastique.

Fourniture de service de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides (34 stations de traitement des eaux usées dans 13 sites et 54 stations de traitement et de purification de l'eau dans 20 sites)

Oui Des services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides ont été fournis (40 stations de traitement des eaux usées dans 8 sites et 54 stations de traitement et de purification de l'eau dans 15 sites).

Le nombre plus élevé de stations de traitement des eaux usées tient aux efforts faits par la Mission pour veiller au respect de son plan d'action pour l'environnement.

Le nombre de sites inférieur à celui prévu découle directement de la réduction de l'empreinte de la Mission, notamment de la fermeture de 5 sites.

Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie dans 13 sites

Oui Des services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie ont été fournis dans 13 sites

### **Gestion du carburant**

Gestion de la distribution et du stockage de 35,6 millions de litres de carburant (20,8 millions de litres pour les opérations aériennes, 5,7 millions de litres pour les transports terrestres et 9,1 millions de litres pour les groupes électrogènes et autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis dans 8 sites gérés par l'ONU et 9 sites gérés par des contractants

31,3 millions de litres de carburant ont été livrés et stockés (13,7 millions de litres pour les opérations aériennes, 5,3 millions de litres pour les transports terrestres et 12,3 millions de litres pour les groupes électrogènes et autres installations) dans 8 sites gérés par l'ONU et 9 sites gérés par des contractants.

Le Jet A1 a consommé moins de carburant que prévu en raison de la fermeture de l'espace aérien, tant à l'échelle nationale qu'internationale, au vu de la pandémie COVID-19, ce qui a entraîné une réduction des opérations aériennes.

Les transports terrestres ont consommé moins de carburant que prévu en raison d'une

réduction de la circulation des véhicules, des confinements ayant été mis en place du fait de la pandémie de COVID-19.

Les groupes électrogènes ont consommé plus de carburant que prévu étant donné le caractère intermittent de l'approvisionnement en électricité par le réseau électrique national dans tout le pays.

### Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

Fourniture de 4 254 radios portatives, 2 062 radios mobiles pour véhicules et 207 stations de radio fixes pour la base, avec assistance technique

4 787 radios portatives ont été fournies, avec assistance technique. Le nombre de radios portatives a été plus élevé que prévu en raison des retards pris dans la comptabilisation en pertes et au fait qu'il a fallu des radios supplémentaires pour appuyer les opérations de l'Équipe d'intervention d'urgence contre l'Ebola.

2 342 radios mobiles pour véhicules, ainsi qu'une assistance technique, ont été fournies. Le nombre de radios mobiles a été plus élevé que prévu principalement du fait des besoins d'appui de l'Équipe d'intervention d'urgence contre l'Ebola.

278 stations de radio fixes pour la base, ainsi qu'une assistance technique, ont été fournies. Le nombre plus élevé de stations de radio fixes pour la base s'explique par le retard pris dans la procédure de comptabilisation en pertes.

Exploitation et entretien de 41 stations de radio FM et 12 studios de production radiophonique

39 stations de radio FM ont été exploitées et entretenues.

9 studios de production radiophonique ont été exploités et entretenus.

Le nombre de stations de diffusion et de studios de production radiophonique concernés a été moins élevé que prévu en raison de la fermeture de plusieurs sites, conformément à l'ajustement du dispositif de la Mission.

Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, comprenant notamment 72 microterminaux VSAT, 27 centraux téléphoniques et 82 liaisons hertziennes

65 microterminaux VSAT ont été exploités et entretenus. Le nombre de microterminaux VSAT concernés a été moins élevé que prévu en raison principalement de l'optimisation continue du réseau satellitaire de la MONUSCO et de l'arrêt correspondant des services Internet fournis par Other Three Billion dans certains sites de la MONUSCO, ce qui a entraîné le démantèlement et la mise hors service de microterminaux VSAT.

	<p>Non Aucun central téléphonique n'a été exploité et maintenu. La MONUSCO a achevé la migration du système de téléphonie traditionnel vers les communications unifiées qui utilisent la technologie Voix sur IP sur tous les sites. Il n'y a donc plus de système de centraux téléphoniques public opérationnel dans la Mission.</p>
	<p>105 liaisons hertziennes ont été exploitées et entretenues. Le nombre plus élevé de liaisons hertziennes est dû à la nécessité de répondre aux pics inhabituels de demande de fourniture de connexions domestiques supplémentaires et d'assurer une connexion redondante dans le contexte de la pandémie de COVID-19.</p>
<p>Fourniture de 3 416 ordinateurs et 827 imprimantes pour un effectif moyen de 3 323 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 1 621 appareils et 60 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexe et d'autres services communs</p>	<p>3 892 ordinateurs et une assistance y relative ont été fournis, pour un effectif moyen de 3 416 utilisateurs finals (membres du personnel civil et du personnel en tenue). Le nombre plus élevé d'ordinateurs s'explique par les retards pris dans la comptabilisation en pertes et par l'appui que la Mission a apporté aux opérations de l'Équipe d'intervention d'urgence contre l'Ebola.</p>
	<p>827 imprimantes et une assistance y relative ont été fournies à des utilisateurs finals (membres du personnel civil et du personnel en tenue)</p>
	<p>1 621 Des ordinateurs, ainsi que d'autres services communs, ont été fournis aux fins de la connectivité du personnel des contingents.</p>
	<p>60 imprimantes, ainsi que d'autres services communs, ont été fournis aux fins de la connectivité du personnel des contingents.</p>
<p>Fourniture de services d'assistance et de maintenance pour 30 réseaux locaux et 57 réseaux étendus dans 57 sites</p>	<p>30 réseaux locaux et 57 réseaux étendus répartis entre 57 sites ont fait l'objet de services d'assistance et de maintenance.</p>
<p>Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 19 200 kilomètres carrés, mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 25 cartes</p>	<p>Oui Les données géospatiales d'une zone de 19 200 km<sup>2</sup> ont été analysées, les couches topographiques et thématiques ont été mises à jour et 25 cartes ont été établies.</p>
<p><b>Services médicaux</b></p>	
<p>Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (10 centres de consultation ou dispensaires de niveau I) et fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux contingents (50 centres de consultation de niveau I, 2 hôpitaux de niveau II</p>	<p>Oui Les installations médicales appartenant à l'ONU (10 centres de consultation ou dispensaires de niveau I) ont été exploitées et entretenues. Les installations médicales appartenant aux contingents (50 centres de consultation de niveau I, 2 hôpitaux de</p>

et 1 hôpital de niveau III) dans 10 sites, et gestion d'arrangements contractuels avec 5 hôpitaux ou centres de consultation

Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 9 centres de soins (2 hôpitaux de niveau II, 4 de niveau III et 3 de niveau IV) dans 4 sites dans la zone de la mission et dans 3 sites à l'extérieur de cette zone

#### Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 286,8 millions de dollars

Réception, gestion et redistribution d'un maximum de 10 600 tonnes de marchandises dans la zone de la mission

Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 428,9 millions de dollars, et communication de l'information y relative

niveau II et 1 hôpital de niveau III) dans 10 sites ont reçu un appui et les arrangements contractuels avec 5 hôpitaux ou centres de consultation ont été gérés.

Oui Des dispositifs d'évacuation sanitaire vers 9 centres de soins (2 installations de niveau II, 4 de niveau III et 3 de niveau IV) ont été gérés dans 4 sites dans la zone de la Mission et dans 3 sites à l'extérieur de cette zone.

Non Un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs a été fourni aux fins de l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 276,5 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués.

En raison de la pandémie de COVID-19, plusieurs achats ont été suspendus, notamment pour ce qui est des mouvements stratégiques, des opérations aériennes et du relèvement du personnel. Pendant la troisième partie de l'exercice, les achats de fournitures médicales ont été prioritaires pour répondre aux besoins de la Mission dans le contexte de la pandémie.

15 296 tonnes de marchandises ont été reçues, gérées et redistribuées. Il y a eu plus de tonnes que prévu, principalement en raison des mouvements internes de marchandises qui n'avaient pas été planifiés, notamment le déplacement de 15 unités de matériel appartenant aux contingents de Tshikapa à Nyamilima ; de 20 camions, de marchandises en vrac et de 10 véhicules blindés de transport de troupes de Kinshasa à Kananga ; de véhicules blindés de transport de troupes, de camions, de remorques et de bulldozers de Kinshasa à Bunia ; de matériel lourd appartenant aux contingents d'Uvira à Beni ; de matériel appartenant aux contingents entre Goma et Beni.

Oui Dans la limite des pouvoirs délégués, les immobilisations corporelles, les stocks avec ou sans valeur marchande et les équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 342,9 millions de dollars, ont été gérés et comptabilisés, et l'information y relative a été communiquée

		La valeur des actifs de la MONUSCO a diminué de 86 millions de dollars (20 %), car certains biens ont été comptabilisés en perte ou décomptabilisés en raison de la fermeture de sites ou de leur vieillissement.
<b>Services relatifs au personnel en tenue</b>		
Déploiement, relève et rapatriement de 14 808 militaires et policiers (211 observateurs militaires, 277 officiers d'état-major, 13 750 membres des contingents, 286 policiers des Nations Unies et 910 membres d'unités de police constituées) et de 45 membres du personnel fourni par des gouvernements	15 850	militaires et policiers (176 observateurs militaires, 284 officiers d'état-major, 14 217 soldats, 272 membres de la police des Nations Unies et 901 membres d'unités de police constituées) et 45 membres du personnel fourni par des gouvernements, en moyenne, ont été déployés, relevés et rapatriés.  Le total plus élevé que prévu est dû à un taux de vacance de postes plus faible pour le personnel des contingents et aux retards pris dans le rapatriement du personnel en raison des restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19.
Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 50 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 119 sites	Oui	L'inspection et la vérification du matériel majeur appartenant aux contingents, le contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome et l'établissement de rapports à ce sujet ont été effectués pour 50 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 119 sites.
Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 14 808 membres de contingents et d'unités de police constituées	15 118	La fourniture et le stockage de rations, y compris de combat, et d'eau ont été assurés pour un effectif moyen de : membres des contingents et membres d'unités de police constituées  Les effectifs plus élevés que prévu s'expliquent par le maintien de 3 bataillons pour faire face à la dégradation des conditions de sécurité.
Appui au traitement des indemnités et prestations pour un effectif moyen de 14 808 militaires et policiers et 45 membres du personnel fourni par des gouvernements	15 850	Un appui au traitement des indemnités et prestations a été fourni pour un effectif moyen de : militaires et membres du personnel de police 45 membres du personnel fourni par des gouvernements  Les chiffres plus élevés que prévu pour les militaires et le personnel de police s'expliquent principalement par un taux de vacance de postes plus faible pour le personnel des contingents.
Appui au traitement de 813 demandes de voyage dans la zone de la Mission et de 5 demandes de	678	demandes de voyage dans la zone de la Mission à des fins autres que la formation ont été

voyage en dehors de cette zone à des fins autres que la formation, ainsi que de 15 885 demandes de voyage à des fins de formation

traitées. Il y a eu moins de demandes de voyage dans la zone de la Mission étant donné que tous les voyages de ce type ont été annulés à partir de mars 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

72 demandes de voyage à l'extérieur de la zone de la Mission à des fins autres que la formation ont été traitées. Le nombre plus élevé que prévu de demandes de voyage à l'extérieur de la zone de la Mission à des fins autres que la formation s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'escortes médicales, principalement de la part des contingents militaires, et par les voyages d'aide à la sélection, à savoir les visites effectuées par les équipes chargées de sélectionner et d'évaluer les policiers hors unités constituées avant leur déploiement et les visites d'équipes d'évaluation de la police constituée chargée d'évaluer la capacité opérationnelle du personnel de police.

52 429 demandes de voyage dans la zone de la Mission à des fins de formation ont été traitées. Le nombre plus élevé que prévu de demandes de voyage à des fins de formation est principalement dû à une augmentation du nombre de formations internes recommandées que la Mission propose aux membres des contingents militaires et au personnel de police, notamment une formation sur l'exploitation et les agressions sexuelles, une séance de sensibilisation de masse sur le VIH/sida pour les troupes, des capsules de formation pour les troupes et une formation sur le virus Ebola.

### Gestion des véhicules et services de transport terrestre

Exploitation et entretien de 1 477 véhicules appartenant à l'ONU (665 véhicules légers, 309 véhicules à usage spécial, 27 ambulances, 32 véhicules blindés, 263 autres véhicules spécialisés et 181 remorques et accessoires), de 2 723 véhicules appartenant aux contingents et de 9 ateliers et installations de réparation

1 778 véhicules appartenant à l'ONU (1 063 véhicules légers, 260 véhicules à usage spécial, 29 ambulances, 30 véhicules blindés, 243 autres véhicules spécialisés et 153 remorques et accessoires) ont été exploités et entretenus.

Le nombre plus élevé de véhicules que prévu s'explique principalement par des retards pris dans le processus de comptabilisation en pertes des véhicules obsolètes.

2 605 véhicules appartenant aux contingents ont été exploités et entretenus. Le nombre moins élevé que prévu de véhicules est dû au rapatriement du matériel appartenant aux contingents.



Mise à disposition 7 jours sur 7 d'un service de navette permettant en moyenne à 770 membres du personnel des Nations Unies de se rendre, chaque jour, de leur logement à leur lieu de travail et inversement en République démocratique du Congo (tous sites confondus), ainsi que d'un service de navette fonctionnant 5 jours sur 7 et permettant de transporter quotidiennement un effectif moyen de 280 membres du personnel des Nations Unies à Entebbe

### Déontologie et discipline

Exécution d'un programme de déontologie et de discipline pour 16 827 militaires, policiers et membres du personnel civil (formation, prévention, suivi et recommandation de mesures correctives, l'accent étant mis sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et autres manquements)

9 ateliers et installations de réparation ont été exploités et entretenus.

Oui Un service de navette mis à disposition 7 jours sur 7 a permis en moyenne à 972 membres du personnel des Nations Unies de se rendre, chaque jour, de leur logement à leur lieu de travail et inversement en République démocratique du Congo (tous sites confondus) et un service de navette assuré 6 jours sur 7 a permis de transporter quotidiennement un effectif moyen de 356 membres du personnel des Nations Unies à Entebbe.

Le nombre plus élevé que prévu de personnes utilisant le service de navette mis à disposition quotidiennement en République démocratique du Congo s'explique principalement par le fait qu'outre le transport de groupe régulier prévu pour que le personnel se rende du domicile au lieu de travail et vice-versa, la Mission a dû assurer un service supplémentaire pour transporter les troupes, les observateurs militaires et la police des Nations Unies de l'aéroport au lieu de quarantaine, et vice-versa et, dans certains cas, assurer le transport jusqu'au lieu de destination finale.

Plus de personnes que prévu ont utilisé le service de navette quotidien à Entebbe ; cela est principalement dû à la nécessité de fournir un appui aux autres passagers de la Mission et aux évacuations de blessés étant donné les restrictions à la circulation imposées par les autorités locales.

Oui Un programme de déontologie et de discipline a été exécuté à l'intention de 9 149 militaires, policiers et membres du personnel civil (formation, prévention, suivi et recommandation de mesures correctives, l'accent étant mis sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et autres manquements).

Il y a eu moins de personnes formées que prévu en raison des restrictions de circulation et des règles de distanciation physique imposées dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Après le mois de mars, les séances de formation ont été très limitées et se sont principalement tenues sur des applications virtuelles.

Facilitation du signalement des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles

Oui Le signalement des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles a été facilité. Toutes les allégations de faute, y compris d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ont été rapidement évaluées et celles qui méritaient une enquête ont été dûment renvoyées aux services d'enquête compétents pour que ces derniers y donnent suite. Au total, 16 allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été reçues et toutes ont été transmises aux services d'enquête compétents, y compris au Bureau des services de contrôle interne et aux États Membres, pour qu'ils y donnent suite. Les renseignements relatifs aux allégations ont tous été saisis dans le Système de suivi des fautes professionnelles.

Facilitation de l'accès des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'aide médicale, psychologique et judiciaire, en cas de faute

Oui L'accès des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'aide médicale, psychologique et judiciaire en cas de faute a été facilité. Au total, 18 victimes ont été orientées vers le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) (15) et l'UNICEF (3) pour obtenir un soutien et une assistance dans un délai de 24 à 72 heures. Ces victimes ont notamment pu bénéficier d'un soutien médical, psychologique et juridique.

Organisation d'une campagne locale de sensibilisation ciblant les populations à risque, reposant sur 20 activités de sensibilisation et la distribution de supports d'information à 5 000 personnes concernées par l'intermédiaire des réseaux locaux de dépôt et de traitement des plaintes et des coordonnateurs désignés dans les zones isolées

Une campagne locale de sensibilisation ciblant les populations à risque a été organisée ; elle reposait sur :

14 activités de sensibilisation

Le fait qu'il y ait eu moins d'activités que prévu s'explique par les restrictions aux déplacements imposées en raison de la pandémie de COVID-19. Toutefois, il a été possible d'utiliser Radio Okapi pour diffuser des messages sur l'exploitation et les atteintes sexuelles afin de sensibiliser la population locale à la politique de tolérance zéro. Ces messages ont également été rediffusés sur les stations de radio locales dans les langues locales.

Mesures visant à faire en sorte que les mécanismes locaux de dépôt de plaintes mis en place dans les zones où la Mission est très présente soient pleinement opérationnels et que ses membres soient en mesure de sensibiliser la population locale à la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles

Oui La Mission a veillé à ce que les 43 mécanismes locaux de dépôt de plaintes mis en place soient pleinement opérationnels dans les zones où elle est très présente et que ses membres soient en mesure de sensibiliser la population locale à la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles. Cela a permis de rendre le réseau

Évaluation de tous les cas signalés d'exploitation et d'atteintes sexuelles et collecte et traitement des éléments constituant un commencement de preuve, selon que de besoin	plus efficace et de renforcer ainsi l'appui dont bénéficie la Mission dans le cadre de sa stratégie en matière de réponse aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles.
Mise en œuvre, en collaboration avec l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population, le pays hôte et les pays fournisseurs de contingents, d'un mécanisme de suivi des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles en République démocratique du Congo	<p>Oui Les 16 cas signalés d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été évalués et les éléments constituant un commencement de preuve ont été collectés et traités dans les meilleurs délais et les cas qui méritaient une enquête ont été dûment renvoyés aux services d'enquête compétents pour qu'ils y donnent suite.</p> <p>Oui En collaboration avec l'UNICEF, le FNUAP, le pays hôte et les pays fournisseurs de contingents, la MONUSCO a mis en œuvre un mécanisme de suivi des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles en République démocratique du Congo. La Mission a continué de collaborer avec l'UNICEF, le FNUAP et ses partenaires au sein du réseau de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles afin de discuter des stratégies permettant de lutter contre ce fléau et d'apporter un soutien à long terme aux victimes et aux enfants nés d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.</p>
<b>VIH/sida</b>	
Exploitation et entretien de 5 centres de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission	5 centres de conseil et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission ont été exploités et entretenus.
Organisation de 30 séances obligatoires de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de 300 membres du personnel civil	26 séances de sensibilisation obligatoires au VIH/sida ont été organisées pour 300 membres du personnel civil de la Mission. Le fait qu'il y ait eu moins de séances que prévu s'explique par les restrictions de circulation imposées en raison de la pandémie de COVID-19.
Conduite de 120 programmes de sensibilisation à grande échelle à l'intention de 12 000 militaires et policiers	86 programmes de sensibilisation à grande échelle ont été organisés à l'intention de 8 598 militaires et policiers. Le fait qu'il y ait eu moins de programmes et de participants que prévu s'explique par les restrictions de circulation imposées en raison de la pandémie de COVID-19.
Organisation de 60 stages de formation de base à l'intention de 3 000 militaires et policiers arrivant dans le cadre d'un déploiement ou d'une relève	100 stages de formation de base ont été organisés à l'intention de 6 486 membres du personnel en tenue arrivant dans le cadre d'un déploiement ou d'une relève. Le nombre plus élevé que prévu de stages et de participants s'explique par le nombre plus élevé de membres du personnel

<p>Organisation de 15 stages de remise à niveau à l'intention de 920 militaires et de 8 stages de formation par les pairs dans 8 sites de la Mission à l'intention de 200 militaires et policiers</p>	<p>en tenue arrivant dans le cadre d'un déploiement ou d'une relève.</p> <p>16 stages de remise à niveau ont été organisées à l'intention de 1 594 militaires.</p> <p>8 stages de formation par les pairs ont été organisées dans 8 sites à l'intention de 274 militaires et policiers.</p> <p>Le nombre plus élevé de militaires formés s'explique principalement par le fait que la Mission ait décidé d'augmenter le nombre de stages afin de toucher davantage de membres du personnel en tenue.</p>
<p>Organisation de 2 ateliers sur les services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à l'intention de 40 conseillers sur le VIH, et de 2 ateliers sur la prophylaxie post-exposition à l'intention de 40 responsables de cures prophylactiques</p>	<p>2 ateliers sur les services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels ont été organisés à l'intention de 35 conseillers sur le VIH.</p> <p>1 atelier sur la prophylaxie post-exposition a été organisé à l'intention de 16 responsables de cures prophylactiques.</p> <p>Le nombre moins élevé que prévu d'ateliers et de participants s'explique par le fait que l'atelier qui devait se tenir en mars a été annulé en raison des restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19.</p>
<p>Organisation, chaque trimestre, dans des différents sites de la Mission, d'une campagne de promotion des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels</p>	<p>Oui Chaque trimestre, dans des différents sites de la Mission, une campagne de promotion des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels a été organisée.</p>
<p>Prestation de services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à 3 500 membres du personnel de la Mission</p>	<p>Oui Des services de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel ont été offerts à 5 206 membres du personnel de la Mission. Le nombre de personnes a été plus élevé que prévu en raison du vif intérêt que les services ont suscité.</p>
<p>Organisation, auprès des bataillons, de 30 missions mobiles fournissant des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels</p>	<p>32 missions mobiles fournissant des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels ont été organisées auprès des bataillons. Le nombre plus élevé que prévu de missions mobiles tient essentiellement aux demandes supplémentaires de services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels émanant des bataillons.</p>
<p>Réalisation d'une étude visant à déterminer les effets des activités prescrites et à orienter la poursuite de leur mise en œuvre</p>	<p>1 étude visant à déterminer les effets des activités prescrites et à orienter la poursuite de leur mise en œuvre a été menée.</p>

## Sécurité

Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 dans la zone de la mission	Oui Des services de sécurité 24 heures sur 24 ont été assurés dans toute la zone de la Mission.
Prestation de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 aux responsables de la Mission et aux visiteurs de haut rang	Oui Une protection rapprochée a été assurée 24 heures sur 24 pour les responsables de la Mission et les visiteurs de haut rang.
Vérification, à la demande des membres du personnel, de la sécurité de 400 logements et évaluation de la sécurité dans la zone de la Mission	650 logements ont fait l'objet d'une vérification de la sécurité à la demande des membres du personnel et la sécurité dans l'ensemble de la zone de la Mission a été évaluée.  Le nombre plus élevé de vérification est dû à l'augmentation du nombre de nouveaux membres du personnel (militaires, policiers et civils), et au changement de résidence du personnel des Nations Unies.
Organisation de 500 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission	488 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence ont été organisées à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission. Le fait qu'il y ait eu moins de séances que prévu s'explique par les restrictions de circulation imposées en raison de la pandémie de COVID-19.
Établissement de 365 comptes rendus sur la sécurité	365 comptes rendus sur la sécurité ont été établis.
Exécution de 700 missions de reconnaissance et patrouilles dans la zone d'opérations	730 missions de reconnaissance et patrouilles ont été effectuées. Le fait qu'il y ait eu plus de missions et de patrouilles s'explique principalement par le fait que le nombre quotidien de patrouilles a été porté à 2 au lieu de 1 dans la région de Goma au vu de la situation en matière de sécurité.
Organisation de séances d'initiation aux questions de sécurité et d'exercices élémentaires de lutte contre les incendies à l'intention de 50 nouveaux membres du personnel de la Mission	Des séances d'initiation aux questions de sécurité et d'exercices élémentaires de lutte contre les incendies ont été organisées à l'intention de :  18 nouveaux membres du personnel de la Mission. Moins de membres ont été formés car la séance d'initiation prévue pour mars 2020 a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19.
Organisation de formations sur la sécurité et la sûreté en mission à l'intention de 500 membres du personnel	Des séances de formation à la sécurité et à la sûreté en mission ont été organisées à l'intention de :  424 membres du personnel des Nations Unies. Il y a eu moins de membres du personnel des Nations Unies formés à la sécurité et à la sûreté en mission, étant donné que la formation qui devait se tenir au dernier trimestre de l'exercice a été

<p>Conduite du programme de certification en matière de sécurité à l'intention de 20 agents de sécurité recrutés sur le plan international</p>	<p>annulée en raison de la pandémie de COVID-19.</p> <p>Non Il n'y a pas eu de programme de certification en raison des restrictions de circulation imposées au vu de la pandémie de COVID-19.</p>
<p>Organisation d'une formation sur l'utilisation de la trousse médicale d'intervention d'urgence à l'intention de 20 agents de sécurité recrutés sur le plan international</p>	<p>Une formation sur l'utilisation de la trousse médicale d'intervention d'urgence a été organisée à l'intention de :</p>
	<p>40 agents de sécurité recrutés sur le plan international. Plus de personnel a été formé suite à la décision de la Mission d'organiser 2 séances de formation à Goma et à Kinshasa.</p>
<p>Élaboration de 22 documents sur la gestion des risques de sécurité</p>	<p>22 documents sur la gestion des risques de sécurité ont été établis.</p>
<p>Établissement de 18 avis de sécurité relatifs aux zones de voyages</p>	<p>18 avis de sécurité relatifs aux zones de voyages ont été établis.</p>
<p>Actualisation des données de géolocalisation de toutes les installations de l'ONU et téléchargement sur le site du Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies</p>	<p>Oui Les données de géolocalisation de toutes les installations de l'ONU ont été actualisées et téléchargées sur le site du Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies.</p>
<p>Fourniture d'informations sur la sécurité par la diffusion d'avis de sécurité, la mise à jour de la base de données et la diffusion d'alertes en cas de problèmes</p>	<p>Oui Des informations sur la sécurité ont été fournies par la diffusion d'avis de sécurité, la mise à jour de la base de données et la diffusion d'alertes en cas de problèmes.</p>
<p>Établissement de 26 000 cartes d'identité pour le personnel civil et militaire</p>	<p>26 000 cartes d'identité ont été établies.</p>
<p>Organisation de formations à l'intention de 150 responsables de sécurité incendie, établissement de 15 rapports sur la sécurité incendie et organisation de 15 exercices d'incendie</p>	<p>Une formation a été dispensée à 84 responsables de sécurité incendie. Il y a eu moins de responsables de sécurité incendie formés étant donné que certaines des sessions de formation prévues ont été annulées en raison de la pandémie de COVID-19.</p>
	<p>15 rapports sur la sécurité incendie ont été établis.</p>
	<p>7 exercices d'incendie ont été menés. Le fait qu'il y ait eu moins d'exercices que prévu s'explique par les restrictions de rassemblement liées à la pandémie de COVID-19.</p>

### III. Exécution du budget

#### A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.)

Catégorie	Montant alloué <sup>a</sup>	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4) = (3)/(1)
<b>Militaires et personnel de police</b>				
Observateurs militaires	31 790,5	29 080,1	2 710,4	8,5
Contingents	451 862,1	447 676,7	4 185,4	0,9
Police des Nations Unies	17 892,1	16 375,0	1 517,1	8,5
Unités de police constituées	31 541,5	26 798,2	4 743,3	15,0
<b>Total partiel</b>	<b>533 086,2</b>	<b>519 930,0</b>	<b>13 156,2</b>	<b>2,5</b>
<b>Personnel civil</b>				
Personnel recruté sur le plan international	126 075,8	137 861,6	(11 785,8)	(9,3)
Personnel recruté sur le plan national	70 811,8	89 427,5	(18 615,7)	(26,3)
Volontaires des Nations Unies	15 289,8	19 833,1	(4 543,3)	(29,7)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 283,3	9 061,8	(4 778,5)	(111,6)
Personnel fourni par des gouvernements	2 870,5	2 699,1	171,4	6,0
<b>Total partiel</b>	<b>219 331,2</b>	<b>258 883,1</b>	<b>(39 551,9)</b>	<b>(18,0)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	752,0	210,4	541,6	72,0
Voyages officiels	5 097,4	3 583,3	1 514,1	29,7
Installations et infrastructures	54 707,6	53 732,3	975,3	1,8
Transports terrestres	10 723,6	12 572,3	(1 848,7)	(17,2)
Opérations aériennes	140 619,3	104 700,3	35 919,0	25,5
Opérations maritimes ou fluviales	626,9	1 228,6	(601,7)	(96,0)
Communications et informatique	33 046,8	31 465,0	1 581,8	4,8
Santé	1 860,6	6 709,2	(4 848,6)	(260,6)
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	47 338,8	41 591,9	5 746,9	12,1
Projets à effet rapide	1 500,0	1 485,6	14,4	1,0
<b>Total partiel</b>	<b>296 273,0</b>	<b>257 278,9</b>	<b>38 994,1</b>	<b>13,2</b>
<b>Total brut</b>	<b>1 048 690,4</b>	<b>1 036 092,0</b>	<b>12 598,4</b>	<b>1,2</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	22 651,2	27 885,5	(5 234,3)	(23,1)
<b>Total net</b>	<b>1 026 039,2</b>	<b>1 008 206,5</b>	<b>17 832,7</b>	<b>1,7</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 048 690,4</b>	<b>1 036 092,0</b>	<b>12 598,4</b>	<b>1,2</b>

<sup>a</sup> Ressources approuvées d'un montant brut de 1 012 252 800 dollars (montant net : 989 601 600 dollars) et engagements autorisés d'un montant brut de 36 437 600 dollars correspondant aux ressources supplémentaires nécessaires pour faire face la situation en matière de sécurité en République démocratique du Congo jusqu'au 30 juin 2020.

## B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Répartition initiale du montant approuvé</i>	<i>Crédits supplémentaires<sup>a</sup> (crédits inutilisés)</i>	<i>Montants réaffectés</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	509 091,1	23 995,1	(7 825,4)	525 260,8
II. Personnel civil	219 331,2	–	39 552,4	258 883,6
III. Dépenses opérationnelles	283 830,5	12 442,5	(31 727,0)	264 546,0
<b>Total</b>	<b>1 012 252,8</b>	<b>36 437,6</b>	<b>–</b>	<b>1 048 690,4</b>
Pourcentage de réaffectations				<b>3,8</b>

<sup>a</sup> Engagements autorisés correspondant aux ressources supplémentaires nécessaires pour faire face à la situation en matière de sécurité en République démocratique du Congo.

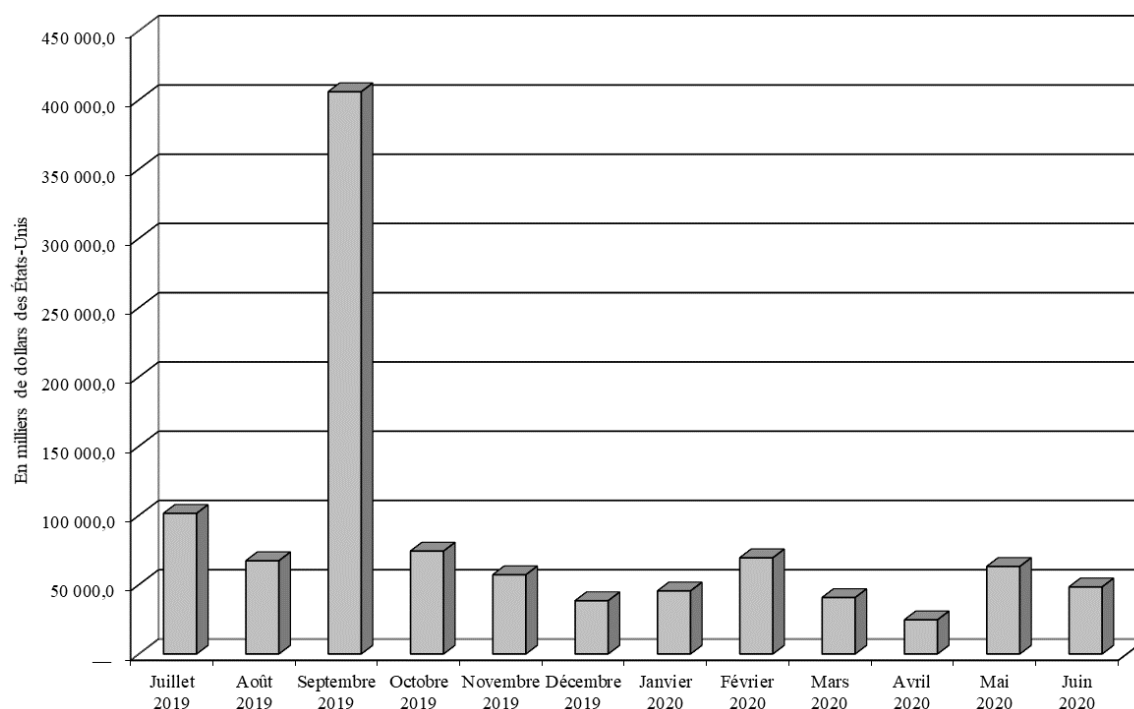
87. Au cours de l'exercice considéré, des fonds ont été réaffectés à la catégorie II (Personnel civil) en raison de dépassements de crédits aux titres suivants : taux de vacance effectif moyen plus faible que prévu pour toutes les catégories de personnel ; augmentation du coefficient d'ajustement ; hausse des barèmes des traitements et indemnités applicables au personnel recruté sur le plan national et aux Volontaires des Nations Unies ; versement d'indemnités de cessation de service aux membres du personnel dont le poste a été supprimé au 1<sup>er</sup> juillet 2019 et création d'emplois de temporaire (autre que pour les réunions) pour ces membres du personnel, le temps que la procédure de cessation de service soit menée à son terme.

88. Il a été possible de réaffecter des fonds de la catégorie I (Militaires et personnel de police) pour les raisons suivantes : taux de déploiement tardif des observateurs militaires, des contingents et de la police des Nations Unies plus élevés que prévu ; dépenses de fret pour la rotation et le rapatriement du matériel appartenant aux contingents et coût quotidien des rations inférieurs aux prévisions ; rapatriement anticipé – au cours de l'exercice 2018/19 – d'une unité de police constituée, dont le coût avait été inscrit au budget de l'exercice 2019/20.

89. Il a été possible de réaffecter des fonds de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) en raison des restrictions imposées aux voyages et aux rassemblements du fait de la pandémie de COVID-19, ce qui s'est traduit par la sous-utilisation des crédits ouverts au titre des opérations aériennes et des voyages, par l'annulation ou l'ajournement de certains projets de construction, par un taux d'exécution des activités relatives aux programmes moins élevé que prévu et par la sous-utilisation des crédits ouverts au titre du fret.



### C. Évolution des dépenses mensuelles



90. Le pic constaté en juillet 2019 s'explique principalement par la création d'engagements aux titres suivants : rations destinées aux contingents et aux membres des unités de police constituées ; achat d'essences, de carburants et de lubrifiants pour les groupes électrogènes, les véhicules et les aéronefs ; indemnité journalière versée aux militaires et au personnel de police ; frais bancaires ; Volontaires des Nations Unies.

91. Le pic constaté en septembre 2019 s'explique principalement par des engagements de dépenses aux titres suivants : remboursement aux taux standard du coût des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents ; contrats commerciaux et lettres d'attribution concernant la flotte aérienne de la Mission.

### D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produits des placements	2 829,1
Recettes diverses ou accessoires	2 206,8
Contributions volontaires en espèces	—
Ajustements sur exercices antérieurs	—

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	9 786,4
<b>Total</b>	<b>14 822,3</b>

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	71 735,2
Unités de police constituées	4 417,1
<b>Total partiel</b>	<b>76 152,3</b>
<b>Soutien autonome</b>	
Contingents	65 801,3
Unités de police constituées	3 280,3
<b>Total partiel</b>	<b>69 081,6</b>
<b>Total</b>	<b>145 233,9</b>

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	1,8	1 <sup>er</sup> juillet 2017	30 juin 2017
Usage opérationnel intensif	2,9	1 <sup>er</sup> juillet 2017	30 juin 2017
Actes d'hostilité ou abandon forcé	4,7	1 <sup>er</sup> juillet 2017	30 juin 2017
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0-3,5		

## F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	16 894,7
Contributions volontaires en nature	—
<b>Total</b>	<b>16 894,7</b>

<sup>a</sup> Correspond à la valeur locative des terrains et des bâtiments, aux redevances aéroportuaires, aux droits d'atterrissage, aux frais d'utilisation de fréquences radio et au coût de l'immatriculation des véhicules.

## IV. Analyse des écarts<sup>1</sup>

	<i>Écart</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	2 710,4	8,5 %

92. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par un taux moyen de déploiement tardif plus élevé que le taux approuvé (30 % contre 26 %) et par un nombre de voyages inférieur aux prévisions à l'occasion du déploiement, de la relève et du rapatriement du fait du prolongement du déploiement d'observateurs militaires et d'officiers d'état-major au-delà de l'exercice considéré en conséquence des restrictions sur les voyages liées à la pandémie de COVID-19.

	<i>Écart</i>	
<b>Contingents</b>	4 185,4	0,9 %

93. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par les facteurs suivants : le nombre de soldats déployés a été inférieur aux prévisions ; le coût du fret pour le rapatriement du matériel appartenant à deux bataillons a été moins élevé que prévu grâce à une procédure de passation de marché efficace et au volume moins élevé que prévu des marchandises transportées ; le coût du fret en lien avec le renouvellement du matériel appartenant à deux bataillons a été moins élevé que prévu en raison de la fusion sous un seul contrat des rotations des hélicoptères respectifs de ces bataillons, d'où la baisse du coût des vols au moment du déploiement et du retrait ; le rapatriement du matériel appartenant à une unité a été ajourné en raison de la pandémie de COVID-19 ; le coût quotidien effectif moyen des rations a été inférieur aux prévisions (5,06 dollars contre un montant budgétisé de 5,61 dollars).

94. La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par le remboursement, pendant l'exercice 2019/20, d'un montant supérieur aux estimations au titre du matériel appartenant aux contingents pour le dernier trimestre de l'exercice 2018/19.

	<i>Écart</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	1 517,1	8,5 %

95. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par un taux moyen de déploiement tardif plus élevé que le taux approuvé (46,4 % contre 26,9 %) et par un nombre de voyages inférieur aux prévisions à l'occasion du déploiement, de la relève et du rapatriement du fait du prolongement du déploiement d'observateurs militaires et d'officiers d'état-major au-delà de l'exercice considéré en conséquence des restrictions sur les voyages liées à la pandémie de COVID-19.

96. La sous-utilisation des crédits est partiellement contrebalancée par le fait que le coût moyen des voyages (1 691 dollars par voyage) a dépassé le coût budgétisé (1 187 dollars).

	<i>Écart</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	4 743,3	15,0 %

<sup>1</sup> Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent plus ou moins 5 % ou 100 000,00 dollars.

97. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : le rapatriement anticipé – au cours de l'exercice 2018/19 – d'une unité de police constituée, dont le coût avait été inscrit au budget de l'exercice 2019/20 ; des taux d'immobilisation et de non-déploiement du matériel appartenant aux contingents plus élevés que prévu, et des résultats inférieurs aux prévisions s'agissant du soutien logistique assuré au moyen de ce matériel ; des retenues plus élevées que prévu sur les montants à rembourser aux unités de police constituées en raison du non-déploiement ou du non-fonctionnement de matériel majeur appartenant aux contingents – conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	(11 785,8)	(9,3 %)

98. Le dépassement de crédits s'explique principalement par un taux de vacance de postes moins élevé que prévu (11,8 % au lieu de 18,0 %, taux approuvé) et par l'augmentation du coefficient d'ajustement, passé de 41,5 % à 52,6 % à compter de septembre 2019.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	(18 615,7)	(26,3 %)

99. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) un taux de vacance de postes moyen inférieur aux prévisions (16,2 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 4,1 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, contre des taux approuvés de 22,0 % et 11,2 %, respectivement ; b) l'augmentation, à compter du 1<sup>er</sup> août 2019, du barème des traitements applicables au personnel recruté sur le plan national en République démocratique du Congo, soit 4,7 % pour le personnel relevant de la catégorie des services généraux et 1,8 % pour le personnel relevant de la catégorie des administrateurs ; c) le versement d'indemnités de cessation de service aux membres du personnel dont le poste a été supprimé au 1<sup>er</sup> juillet 2019 ; d) l'augmentation du montant de certaines indemnités – indemnité pour enfant à charge (de 731 dollars à 765 dollars nets par an, par enfant, pour un maximum de six enfants) ; prime de connaissances linguistiques (première langue supplémentaire – de 1 047 dollars à 1 096 dollars nets par an) ; prime de connaissances linguistiques (deuxième langue supplémentaire – de 524 dollars à 548 dollars nets par an).

	<i>Écart</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	(4 543,3)	(29,7 %)

100. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : un taux de vacance de postes moyen de 6 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et de 18,2 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national, contre des taux de vacance approuvés de 14,7 % et 36,4 %, respectivement ; l'augmentation du montant mensuel moyen de l'indemnité de subsistance, passé à 2 858 dollars, contre un montant budgétisé de 2 414 dollars.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	(4 778,5)	(111,6 %)

101. Le dépassement de crédits s'explique principalement par la création de 10 emplois de temporaire recruté sur le plan international et de cinq emplois de temporaire recruté sur le plan national (en moyenne) en conséquence de la suppression de certains postes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le temps que la procédure requise pour la cessation de service soit menée à son terme.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel fourni par des gouvernements</b>	171,4	6,0 %

102. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par la prolongation au-delà du terme de l'exercice considéré du déploiement de 21 membres du personnel fourni par des gouvernements en raison des restrictions applicables aux voyages du fait de la pandémie de COVID-19, ainsi que par un coût moyen des voyages inférieur aux prévisions (1 505 dollars par voyage contre un coût budgétisé de 1 883 dollars).

	<i>Écart</i>	
<b>Consultants et services de consultants</b>	541,6	72,0 %

103. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par les retards enregistrés aux titres du recrutement et des voyages en raison de la pandémie de COVID-19 ; de la fourniture d'un appui technique au Mécanisme national de suivi, la formation des services compétents du Gouvernement ayant elle-même pris du retard ; de la mise en œuvre des processus et procédures d'analyse du retour d'expérience de la Commission électorale nationale indépendante, s'agissant du renforcement institutionnel et du développement des capacités.

	<i>Écart</i>	
<b>Voyages officiels</b>	1 514,1	29,7 %

104. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par les restrictions applicables aux voyages à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone de la mission en raison de la pandémie de COVID-19.

	<i>Écart</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	975,3	1,8 %

105. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par l'annulation ou l'ajournement de projets de construction en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 – maintenance de deux aéroports, de deux pistes et de deux hélicoptères à Dungu et à Kisangani ; construction d'une route à l'aéroport de Goma ; modernisation du système électrique à Bukavu ; installation d'un système conventionnel d'épuration des eaux usées à l'échelle de la mission ; remise en état de 350 kilomètres de routes dans la zone de Beni –, ainsi que par l'ajournement, à la suite d'un examen des stocks, d'activités d'achat de matériel et de fournitures pour répondre aux besoins accrus du personnel civil.

106. La sous-utilisation des crédits est principalement contrebalancée par : a) un dépassement de crédits au titre des services de sécurité – à Bukavu, en raison de l'augmentation du nombre de demandes de tels services pour les logements du personnel en uniforme et de la mobilisation de gardes de sécurité supplémentaires à la suite du départ d'un groupement de forces spéciales et d'un bataillon ; à Bunia, en raison de la détérioration de la situation en matière de sécurité ; à Butembo, en raison

de l'augmentation des effectifs ; à Goma, pour couvrir les besoins en matière de sécurité aux terminaux de l'aéroport ; b) l'utilisation accrue de carburant pour les groupes électrogènes à l'échelle de la mission en raison du manque de fiabilité de l'approvisionnement en électricité par le réseau national dans l'ensemble de la République démocratique du Congo ; c) le remboursement non budgétisé de montants dus à des pays fournisseurs de contingents au titre des munitions utilisées dans le cadre d'exercices militaires menés en République démocratique du Congo ; d) un dépassement de crédits au titre de la location de locaux, qui s'explique principalement par le retard accumulé dans le regroupement des locaux à Kinshasa, qui a rendu nécessaire la prolongation de la location de la base logistique de Kinshasa, ce qui n'était pas inscrit au budget pour 2019/20.

	<i>Écart</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(1 848,7)	(17,2 %)

107. Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'acquisition de matériel spécialisé – trois ambulances, trois autopompes, un camion de vidange et un camion-citerne à eau – à l'appui des mesures d'atténuation prises en conséquence de la pandémie de COVID-19 ; les améliorations apportées aux centres d'isolement de la Mission ; le remplacement de 15 véhicules légers de transport de passagers, dont la durée d'utilisation prévue était dépassée.

	<i>Écart</i>	
<b>Opérations aériennes</b>	35 919,0	25,5 %

108. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) des dépenses moins élevées que prévu au titre des services de transport aérien, pour les raisons suivantes : i) la non-disponibilité du système de drone aérien entre le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et le 28 juillet 2020 en raison de contraintes logistiques dues au déménagement de Bunia à Beni ; ii) l'impossibilité d'externaliser les services aéroportuaires, aucun prestataire n'étant disposé à les assurer pour un coût raisonnable ; iii) le coût inférieur aux prévisions des services liés à l'invitation à émettre et à la localisation, du système mondial de navigation par satellite et des services de manutention au sol ; iv) les restrictions applicables aux voyages en conséquence de la pandémie de COVID-19 ; b) une consommation de carburant moins élevée que prévu (13,5 millions de litres contre un volume budgétisé de 20,8 millions de litres) en raison des restrictions applicables aux voyages du fait de la pandémie de COVID-19 ; c) un coût moyen pondéré réel du carburant moins élevé que prévu (0,91 dollar par litre contre un prix budgétisé de 0,97 dollar par litre) ; d) des dépenses moins élevées que prévu au titre de la location d'aéronefs, pour les raisons suivantes : i) les restrictions applicables aux voyages en raison de la pandémie de COVID-19 ; ii) l'utilisation d'un C-130 mis à disposition par le Canada par lettre d'attribution pour un coût de 1 dollar par heure de vol, contre un coût budgétisé de 6 500 dollars par heure de vol ; iii) la mise à disposition plus tôt que prévu (dès la mi-novembre au lieu du 31 décembre 2019) de trois Rooivalk ; iv) la mise à disposition plus tôt que prévu (le 21 mars au lieu du 30 juin) de quatre Mi-24 ; v) l'indisponibilité partielle de deux hélicoptère Oryx en décembre 2019, en raison de travaux d'entretien imprévus.

109. La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par l'acquisition de matériel de soutien au sol pour l'aviation ainsi que de véhicules de commandement pour l'intervention et les secours d'urgence en cas d'accident, d'escaliers d'embarquement remorquables pour les passagers, de chargeurs de bagages roulants

et de compresseurs de démarrage pour l'aéroport de Goma. À la suite de la fermeture des frontières et des aéroports internationaux en raison de la pandémie de COVID-19 et du fait que les plateformes de transport de la MONUSCO à Kigali, Entebbe et Bujumbura n'étaient pas disponibles, Goma est devenu le principal pôle de transport aérien pour la relève des contingents internationaux.

	<i>Écart</i>	
<b>Opérations maritimes ou fluviales</b>	(601,7)	(96,0 %)

110. Le dépassement des crédits s'explique principalement par l'acquisition non inscrite au budget de conteneurs maritimes pour le transport d'installations préfabriquées, de fournitures pour la défense des périmètres et de matériel destiné à appuyer la riposte à la pandémie de COVID-19.

	<i>Écart</i>	
<b>Communications et informatique</b>	1 581,8	4,8 %

111. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que du matériel qu'il était prévu d'acheter a en fait été reçu de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, qui a réduit son effectif. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par le dépassement de crédits au titre des services d'information et de publication en raison de dépenses qui n'avaient pas été inscrites au budget : a) impression de magazines de la MONUSCO, d'étiquettes à bagages et d'étiquettes portant la mention « marchandise dangereuse » ; b) appels à manifestation d'intérêt et avis de vacance de poste publiés dans des journaux locaux ; c) production non prévue d'un film documentaire au sujet de la protection des civils et de l'appui à l'accès humanitaire assurés par la Mission, dans lequel les communautés touchées racontent ce qu'elles ont vécu ; d) souscription d'un abonnement à S&P Global Platts ; e) achat de journaux locaux et internationaux pour la direction et d'autres services organiques.

	<i>Écart</i>	
<b>Santé</b>	(4 848,6)	(260,6 %)

112. Le dépassement de crédits tient principalement au versement par la MONUSCO de sa quote-part s'agissant des arrangements mis en place à l'échelle du système des Nations Unies pour les évacuations sanitaires liées à la COVID-19 ; à l'acquisition de matériel médical – moniteurs de signes vitaux, pompes à perfusion et respirateurs fixes – utilisé dans les centres d'isolement mis en place par la MONUSCO en réponse à la pandémie de COVID-19 ; à l'acquisition de fournitures médicales – gants et masques de protection individuelle, gel hydroalcoolique et trousse de dépistage de la COVID-19.

	<i>Écart</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	5 746,9	12,1 %

113. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : un taux d'exécution des activités relatives aux programmes moins élevé que prévu en raison des restrictions imposées aux voyages et aux grands rassemblements du fait de la pandémie de COVID-19 ; des dépenses de fret moins élevées que prévu en raison du moindre coût du transfert d'une unité de police constituée et du matériel appartenant

aux contingents correspondant de Kinshasa à Butembo et à Bunia, ainsi que de celui d'un bataillon de déploiement rapide et du matériel appartenant aux contingents correspondant de Kasai et de Kasai-Central dans le Nord-Kivu ; la suspension des déplacements au dernier trimestre de l'exercice considéré en raison de la pandémie de COVID-19. Le coût de la réinstallation de l'unité de police constituée et du bataillon a été moins élevé que prévu en raison du recours au transport multimodal – aéronefs, barges et véhicules de transport terrestre – en lieu et place de l'affrètement de courte durée de deux avions IL-76. Cette façon de procéder – certes plus lente – avait en effet été considérée comme acceptable d'un point de vue opérationnel.

## **V. Exécution du budget : ressources financières relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses**

114. Dans sa résolution 2502 (2019) du 19 décembre 2019, le Conseil de sécurité a notamment noté que la République démocratique du Congo restait en proie à des cycles récurrents et nouveaux de conflits et de violence persistante perpétrée par des groupes armés étrangers et nationaux, qui exacerbent une crise profondément préoccupante sur le plan de la sécurité et des droits de la personne et sur le plan humanitaire. Dans la même résolution, le Conseil a également décidé que l'une des deux priorités stratégiques de la MONUSCO serait de contribuer à assurer la protection des civils.

115. Au cours de l'exercice 2019/20, la République démocratique du Congo a connu une flambée de violences intercommunautaires dans l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Dans ces provinces, les activités des groupes armés se sont nettement intensifiées, ce qui a eu des conséquences catastrophiques pour les populations locales. Entre novembre 2019 et février 2020, environ 313 civils ont été tués dans le territoire de Beni. Face à ces menaces, la Mission a progressivement concentré ses forces dans les zones touchées par des conflits armés et des violences intercommunautaires de forte intensité. Dans le cadre de cette reconfiguration, deux bataillons-cadres qui auraient dû être rapatriés le 30 juin 2019 ont été maintenus pour six mois dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, un autre bataillon-cadre qui aurait dû être rapatrié le 30 juin 2019 a été maintenu sur place pour 12 mois, un bataillon de déploiement rapide stationné dans le Kasai et le Kasai-Central a été redéployé dans le Nord-Kivu, un bataillon-cadre stationné à Kinshasa a été partiellement redéployé dans le Kasai et le Kasai-Central et la présence de la Mission a été renforcée dans les zones à haut risque par des déploiements d'unités de combat.

116. De plus, après l'escalade des actes d'hostilité et des attaques dirigées contre des civils et contre la MONUSCO et les équipes d'intervention contre l'Ebola autour de Beni et de Mambasa entre octobre et décembre 2019, le Département des opérations de paix a demandé, en décembre 2019, au général Santos Cruz d'établir un rapport d'évaluation indépendant sur la protection des civils et la neutralisation des groupes armés dans ces zones. Ce rapport contient plusieurs conclusions et recommandations concernant quatre domaines clés : a) la mise en œuvre d'une stratégie commune globale ; b) une communication stratégique ; c) la réorganisation de la MONUSCO ; d) le renforcement des capacités.

117. Les dépenses afférentes au maintien de trois bataillons et à l'application des recommandations formulées par le général Santos Cruz dans son rapport ne pouvant pas être financées au moyen des ressources existantes, la Mission a demandé des ressources additionnelles d'un montant de 36 437 600 dollars.



118. Dans une lettre datée du 28 avril, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant ne dépassant pas 36 437 600 dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, venant s'ajouter aux crédits déjà ouverts pour le même exercice.

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.)

Catégorie	Engagements autorisés (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police	23 995,1	19 809,7	4 185,4	17,4
<b>Total partiel</b>	<b>23 995,1</b>	<b>19 809,7</b>	<b>4 185,4</b>	<b>17,4</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>				
Installations and infrastructures	8 348,6	3 158,5	5 190,1	62,2
Transports terrestres	544,1	544,1	–	–
Opérations maritimes ou fluviales	326,9	326,9	–	–
Fournitures, services et matériel divers	3 222,9	–	3 222,9	100,0
<b>Total partiel</b>	<b>12 442,5</b>	<b>4 029,5</b>	<b>8 413,0</b>	<b>67,6</b>
<b>Montant brut</b>	<b>36 437,6</b>	<b>23 839,2</b>	<b>12 598,4</b>	<b>34,6</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	–	–	–	–
<b>Montant net</b>	<b>36 437,6</b>	<b>23 839,2</b>	<b>12 598,4</b>	<b>34,6</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>36 437,6</b>	<b>23 839,2</b>	<b>12 598,4</b>	<b>34,6</b>

### Militaires et personnel de police

119. Des dépenses d'un montant de 19 809 700 dollars ont été engagées afin de maintenir trois bataillons pour faire face à la flambée de violence dans l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Les dépenses ont été inférieures aux prévisions, les effectifs militaires déployés et les coûts des rations ayant été plus faibles que prévu.

### Dépenses opérationnelles

120. Des dépenses d'un montant de 4 029 500 dollars ont été engagées pour acheter du matériel et des fournitures nécessaires aux déploiement d'unités de combat, des installations préfabriquées pour la mise en place d'une base opérationnelle temporaire, le carburant pour les groupes électrogènes et les véhicules destinés aux trois bataillons maintenus et des conteneurs pour le transport du matériel destiné aux troupes maintenues.

121. Les dépenses au titre des installations et infrastructures ont été inférieures aux prévisions, des projets de construction ayant été reportés en raison de la pandémie de COVID-19. Les dépenses au titre des fournitures, services et matériel divers ont été

inférieures aux prévisions, les mouvements de troupes ayant été suspendus au dernier trimestre de l'exercice à cause de la pandémie de COVID-19.

122. Durant l'exercice considéré, sur le montant des engagements autorisés, 23 839 200 dollars en tout ont été utilisés. Les ressources approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/315](#) aux fins du fonctionnement de la Mission, d'un montant de 1 012 252 800 dollars, ayant été utilisées intégralement, un crédit de 23 839 200 dollars doit être approuvé par les États Membres.

## VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

123. En ce qui concerne le financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) ouvre, pour inscription au Compte spécial de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, un crédit supplémentaire de 23 839 200 dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 20 juin 2020, correspondant au montant des engagements autorisés qui a été utilisé mais n'a pas été mis en recouvrement au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 ;

b) compte tenu du montant de 1 012 252 800 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution [73/315](#), affecte au financement du déficit pour l'exercice clos le 30 juin 2020 les autres produits, soit 14 822 300 dollars [produits des placements (2 829 100 dollars), produits divers ou accessoires (2 206 800 dollars) et annulation d'engagements d'exercices antérieurs (9 786 400 dollars)] ;

c) mette en recouvrement un montant supplémentaire de 9 016 900 dollars, qui représente la différence entre le crédit supplémentaire à ouvrir (23 839 200 dollars) et les autres produits (14 822 300 dollars) pour l'exercice clos le 30 juin 2020 ;

d) se prononce sur l'affectation du montant de l'augmentation des recettes provenant des contributions du personnel de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, soit 698 800 dollars.

## VII. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution [74/286](#)

(Résolution [74/286](#))

---

### *Demande ou recommandation*

Souligne également l'importance que revêt la bonne exécution du budget de l'ensemble des opérations de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de continuer d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents tout en tenant compte comme il se doit des orientations et

### *Mesures prises*

La Mission continuera d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents, tout en tenant compte des orientations et recommandations de l'Assemblée générale, et d'en rendre compte dans les rapports sur l'exécution du budget.

recommandations qu'elle-même a données, et de rendre compte de la question dans ses rapports sur l'exécution du budget de ces opérations (par. 14)

Note avec une vive préoccupation la menace que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) représente pour la vie, la santé et la sécurité, et souligne qu'il importe d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats essentiels, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités de la Mission contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en font la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la coordonnatrice résidente ou le coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays (par. 15)

Prie le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport sur l'exécution du budget les mesures qui auront été prises par la Mission pour faire face aux épidémies et aux pandémies passées et présentes et les enseignements qui on auront été tirés, et de faire des propositions visant à améliorer la préparation aux épidémies et aux pandémies, notamment en ce qui concerne la continuité des activités (par. 16)

On se reportera aux paragraphes 28 à 35 du présent rapport, qui renseignent sur les mesures prises par la Mission pour faire face à la pandémie de COVID-19.

La Mission a mis à profit l'expérience acquise dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo pour organiser ses activités de lutte contre la pandémie de COVID-19, notamment en élaborant un plan d'urgence et des protocoles médicaux et en aidant la police nationale dans la recherche et le suivi des contacts.

La Mission a également établi une note d'information pratique sur les mesures de prévention et d'adaptation prises face à la pandémie de COVID-19, qui recense les meilleures pratiques appliquées et les enseignements tirés durant les premiers mois de la pandémie en République démocratique du Congo.

La Mission a en outre établi un cadre d'opérations, qui comprend des prévisions concernant les effets à long terme sur l'exécution de son mandat et une matrice de décision avec des programmes adaptés pour les bureaux de secteur, afin de juguler la propagation de la COVID-19 tout en exécutant les activités essentielles. Elle a élaboré un dispositif consacré à la COVID-19 dans le Système complet d'évaluation de la performance afin de tenir compte de l'évolution du contexte et des tâches effectuées à l'appui des autorités nationales.

L'une des principales difficultés rencontrées a été la circulation de fausses informations sur la COVID-19 et ses modes de transmission dans la population locale. Il s'est donc avéré indispensable de mener des activités de communication stratégique et d'aider à

l'organisation de campagnes d'information, notamment sur Radio Okapi.

Il y a eu des retards dans l'acquisition de fournitures et d'articles médicaux en raison de l'augmentation de la demande à l'échelle mondiale ainsi que des retards dans l'expédition des marchandises et l'exécution des contrats-cadres, qui se sont révélés inefficaces compte tenu des longs délais d'exécution. La Mission a intensifié les achats aux niveaux local et régional pour parer à toute lacune.

Les mesures suivantes sont envisagées pour améliorer la préparation aux épidémies et pandémies :

a) diffusion par le Siège de l'ONU de directives indiquant comment le personnel de première ligne des missions devrait exécuter les activités essentielles prévues tout en assurant la protection des civils pendant une pandémie et comment réduire les retards et incertitudes ; b) organisation d'échanges de connaissances entre les médecins prodiguant des soins essentiels dans les pays qui ont déjà aplati la courbe des infections ; c) établissement d'une liste de disponibilité en vue de faciliter le déploiement rapide du personnel médical qualifié détaché par des États Membres pour une courte période en cas de besoin urgent de spécialistes sur le terrain ; d) fourniture d'équipements de protection individuelle de base à l'ensemble du personnel de première ligne ; e) réorientation des ressources affectées aux programmes en vue d'améliorer la capacité d'adaptation et de lutte des collectivités face à la COVID-19 ; f) plaidoyer en faveur de la décentralisation des services de dépistage ; g) préparation des évacuations sanitaires, désinfection des bureaux, diffusion régulière d'informations au personnel, échange de bonnes pratiques et de données d'expérience avec d'autres missions, exécution d'activités par l'équipe de pays en vue d'enrayer la circulation de fausses informations et renforcement des moyens de télétravail.

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission ait la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elle rende compte de l'emploi qu'elle en fait, conformément aux directives applicables et compte tenu du contexte dans lequel elle évolue, et de faire figurer dans le prochain projet de budget et dans le rapport sur l'exécution du budget des renseignements détaillés sur les activités de la Mission relatives aux programmes, notamment sur la façon dont elles ont contribué à

Conformément aux directives de 2017 du Département des opérations de paix et du Département de l'appui aux missions concernant les activités relatives aux programmes des missions de maintien de la paix qui sont financées au moyen des contributions, les activités relatives aux programmes de la Mission ont été incluses comme produits dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats et accordées avec les réalisations escomptées et les indicateurs de succès.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation et sur la mise en place par la Mission des contrôles voulus (par. 19)

Les projets sont établis par les chefs de section et les chefs de bureau sous la direction du (de la) responsable de la composante concernée, compte tenu du mandat et de l'analyse des besoins et en concertation avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Les projets thématiques sont approuvés par le (la) responsable de la composante concernée et le (la) chef de mission. Les mémorandums d'accord aident à déterminer les décaissements de fonds qui sont fonction de la réception et de l'approbation des rapports sur les dépenses ainsi que des résultats des missions de contrôle qui figurent dans les rapports connexes.

Conformément aux consignes générales de la Mission concernant les projets de lutte contre la violence de proximité et les projets à effet rapide, les projets sont élaborés par les bureaux de secteur et sont ensuite examinés par l'équipe de gestion de l'assurance de la qualité dirigée par le (la) chef de bureau concerné(e) puis par le comité d'examen des programmes de la composante concernée qui donne son approbation. Des mémorandums d'accord sont signés, et des missions de contrôle sont effectuées pour évaluer la qualité de l'exécution. Les rapports financiers sont présentés en vue du déblocage de nouvelles tranches de financement.

Le contrôle de l'exécution des programmes se fait au moyen de l'évaluation de l'exécution des projets qui correspondent à des produits figurant dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats. Durant la phase d'exécution des programmes, le Groupe de la gestion des projets assure la supervision, suit l'avancement des projets et rend compte des progrès. Parallèlement, la Section du budget et des finances présente au comité de gestion des ressources de la Mission des rapports financiers mensuels sur les décaissements de fonds pour les activités relatives aux programmes.

La Mission est responsable de l'utilisation des ressources réservées aux activités relatives aux programmes pour l'exécution des activités prescrites, en mettant en place les mécanismes nécessaires de supervision, de gestion, d'exécution, de contrôle et de communication de l'information, comme les outils de contrôle financier et de communication de l'information financière qui permettent d'établir le rapport annuel sur l'exécution du budget. Par l'intermédiaire de la Cellule de la planification stratégique, la Mission procède à un examen à mi-parcours pour cerner les domaines dans lesquels des

*Demande ou recommandation*

*Mesures prises*

---

résultats ont été obtenus et les problèmes contextuels qui entravent l'exécution des activités relatives aux programmes au regard du cadre de budgétisation axée sur les résultats en vue de l'établissement du rapport général sur l'exécution du budget.

---